Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 0570371
Centre d'intérêt: 110

Document sur les recommandations du colloque : thème, L'enseignement secondaire régional, rétrospective et prospective / colloque du 7 mai 1983 tenu à la polyvalente Gérard-Filion à Longueuil. -- Saint-Lambert : Commission scolaire régionale de Chambly, 1983.
129, [31] f. : ill. ; 28 cm.

Titre de la couv.: L'enseignement secondaire régional, rétrospective et prospective. "25e en fête. Anniversaire de fondation de la Commission scolaire régionale de Chambly". Comprend des bibliogr. Couv. Dépouillement partiel: L'enseignement secondaire régional, rétrospective et prospective / Claude Benjamin.

Descripteur(s): *Réforme scolaire *Rôle des commissions scolaires *Rôle du gouvernement *Relations étudiants-école *Enseignement professionnel *Marché du travail *Difficulté d'apprentissage *Surdoué *Décrocheur *Education des adultes *Enseignement privé *Prospective *Secondaire (Niveau)

La commission scolaire régionale de Chambly a fêté en 1983 son 25e anniversaire de fondation. A l'occasion de cet évènement, la c.s.r. de Chambly a voulu susciter un moment de réflexion à propos de l'enseignement secondaire régional sur la rive sud comme à travers le Québec. Elle organisa, en mai 1983, un colloque sur le thème de l'enseignement secondaire régional. Plus de 300 personnes y participèrent et discutèrent de la réforme scolaire des années 1960 (Rapport Parent) et de la réforme proposée pour les années 1980.

Le document rend compte de ce colloque. Il comprend cinq parties. La première partie présente l'organisation du colloque. La deuxième partie reproduit l'allocution d'ouverture faite par M. Claude Benjamin. La troisième partie contient les recommandations des dix ateliers et la quatrième partie reproduit les documents de travail présentés par les personnes ressources de six ateliers. La cinquième et dernière partie regroupe divers articles de journaux qui ont couvert l'événement.

Type de document: f

EDUQ 8570371

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY

25e EN FÊTE!

COLLOQUE DU 7 MAI 1983

"L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE RÉGIONAL: RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE"

Service des communications
Secrétariat général
Juin 1983

EDUQ 8570371

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY
2, boulevard Désaulniers, Suite 102, St-Lambert, QC, J4P 1L5, 672-7240

Colloque du 7 mai 1983
tenu à la polyvalente Gérard-Filion
à Longueuil

DOCUMENT SUR LES RECOMMANDATIONS DU COLLOQUE

THÈME:

"L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE RÉGIONAL: RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE"

Dépôt légal, 2e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec

PARTIE I

AU LECTEUR

La Commission scolaire régionale de Chambly fête en 1983 son 25e anniversaire de fondation. Aussi a-t-on souligné l'événement par certaines activités. Cependant, après 25 années d'existence, la Régionale de Chambly a voulu susciter un moment de réflexion relativement à l'enseignement secondaire régional sur la rive-sud comme à travers le Québec.

Les agents d'éducation de la province, les parents, les commissaires, les professeurs, les étudiants, les employés de la Régionale furent donc invités à participer à un colloque tenu le 7 mai 1983 dont le thème était: "L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE REGIONAL: RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE". Plus de 300 personnes ont donc discuté en rétrospective de la réforme scolaire recommandée dans les années 1960 (Rapport Parent) en rapport avec celle proposée pour les années '80.

Les participants devaient choisir un des dix ateliers abordant dix thèmes différents relatifs à l'enseignement secondaire. Les voici:

1. Le rôle et le statut des écoles, des commissions scolaires et du M.E.Q. afin d'améliorer la qualité de vie et d'enseignement dans les écoles

2. Les élèves face à l'école

3. L'intégration de l'élémentaire et du secondaire
   et
   les territoires scolaires

4. Des commissions scolaires unifiées, confessionnelles ou linguistiques?

5. L'enseignement professionnel, le marché du travail et le virage technologique

6. L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

7. Les surdoués

8. Les décrocheurs

9. L'éducation des adultes

10. L'école privée: structure parallèle ou complémentaire?

Des recommandations ont été formulées de façon claire et concise par les participants à ce colloque. Ce présent document a donc pour but de permettre au lecteur de prendre connaissance des textes des recommandations tels qu'énoncés par les participants des dix (10) ateliers. Vous y retrouverez également les textes de certaines des personnes ressources dont le rôle était de faire le point quant à la situation du thème choisi, ceci afin de mieux discuter ensuite avec les membres de leur atelier de l'enseignement secondaire régional, son passé et son avenir.

En fin de journée, la plénière aura permis à chacun des ateliers de faire entendre à tous les participants les recommandations faites à l'issu de leurs discussions sur les améliorations souhaitées pour l'avenir.

Ce document contient également le texte intégral de l'allocution prononcée par le conférencier invité au colloque, monsieur Claude Benjamin, président du Conseil supérieur de l'Education, portant sur l'enseignement secondaire régional, hier et demain.

La Commission scolaire régionale de Chambly remercie de leur collaboration tous ceux qui ont contribué au succès du colloque '83 de même que tous les participants à cette journée de réflexion.

LE COMITE ORGANISATEUR

Juin 1983

COLLOQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE CHAMBLY

TABLE DES MATIERES

PARTIE I — PAGE

. Au lecteur..... 1
. Table des matières..... 4
. Les invités d'honneur..... 5
. Les personnes ressources, animateurs et secrétaires..... 6

PARTIE II

. Allocution de M. Claude Benjamin, président du Conseil supérieur de l'Education..... 10

PARTIE III

. Les recommandations..... 28

PARTIE IV

Documents de travail des personnes ressources..... 50
. Atelier 1..... 51
. Atelier 3..... 75
. Atelier 5..... 85
. Atelier 8..... 102
. Atelier 9..... 125
. Atelier 10..... 126

PARTIE V

- Revue de presse et les chroniques de la Régionale de Chambly.. 129

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY

[COLLOQUE DU 7 MAI 1983]

* ANIMATEUR RESPONSABLE DU COLLOQUE:

M. ROBERT TOUSIGNANT
Vice-doyen à la gestion des ressources
Faculté des sciences de l'Education
Université de Montréal

* * * * * *

INVITÉS D'HONNEUR

* Conférencier invité: M. CLAUDE BENJAMIN
Président
Conseil supérieur de l'Education

* M. BERNARD JASMIN, co-président d'honneur et ex-premier directeur général des études de la Commission scolaire régionale de Chambly

* M. GÉRARD FILION, co-président d'honneur et ex-président de la Commission scolaire régionale de Chambly

* M. ROBERT BELLE-ISLE, ex-directeur général de la Commission scolaire régionale de Chambly

---

COMITÉ ORGANISATEUR DU COLLOQUE

. MME ESTELLE BENJAMIN, commissaire

. MME LISE VACHON-MARCOTTE, commissaire et membre du comité exécutif de la Commission scolaire régionale de Chambly (C.S.R.C.)

. M. ALPHONSE PUNDZIUS, directeur général adjoint à la C.S.R.C.

. M. JACQUES DUCLOS, secrétaire général à la C.S.R.C.

. MLLE LISE CHAÎNEY, responsable des communications C.S.R.C.

. MM DANIEL RICHARD ET MICHEL GAUMOND, ex-étudiants à la Régionale de Chambly, ont apporté leur collaboration au comité organisateur

* * * * * *

LES PERSONNES RESSOURCES, ANIMATEURS ET SECRÉTAIRES AU COLLOQUE DE LA C.S.R.C.

ATELIER 1 Le rôle et le statut des écoles, des commissions scolaires et du M.E.Q.., afin d'améliorer la qualité de vie et d'enseignement dans les écoles.

Personne ressource: M. Claude Benjamin
Président
Conseil supérieur de l'éducation

Animateur: M. Jacques Robitaille
Agent de développement en sciences humaines

Secrétaire: M. Louis Bertrand
Conseiller pédagogique en éducation physique, initiation à la technologie, entente CSRC - Municipalités

ATELIER 2 Les élèves face à l'école.

Personne ressource: M. Guy Bélanger
Directeur général
Centre de services sociaux Richelieu

Animatrice: Mme Odette Leclerc
Educatrice spécialisée à la polyvalente du Mont-Bruno (C.S.R.C.)

Secrétaire: Mlle Chantal Duhamel
Élève
Polyvalente André-Laurendeau (C.S.R.C.)

ATELIER 3 L'intégration de l'élémentaire et du secondaire et les territoires scolaires.

Personne ressource: M. Yvon Robert
Directeur général
Commission scolaire intégrée Saint-Jérôme

Animateur: M. André Boulerice
Attaché d'administration, organisation scolaire
Collège de Longueuil (C.S.R.C.)

Secrétaire: M. René Lefrançois
Président
Commission scolaire Taillon

ATELIER 4 Des commissions scolaires unifiées, confessionnelles ou linguistiques?

Personne ressource: Mme Lysiane Gagnon
Chroniqueur
Journal La Presse

Animateur: M. Marcel Pennors
Conseiller pédagogique
C.E.C.M.

Secrétaire: Mme Francine Parent

ATELIER 5 L'enseignement professionnel, le marché du travail et le virage technologique.

Personne ressource: M. Jerry Bertrand
Directeur de Travail-Québec
Ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu (Québec)

Animateur: M. Pierre Dubois
Spécialiste en sciences de l'éducation
Bureau régional (M.E.Q.)

Secrétaire: M. Pierre Caron
Conseiller
Fédération des commission scolaires catholiques de Québec

ATELIER 6 L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Personne ressource: M. Jean Gaudreau
Professeur agrégé et directeur
Section orthopégagogie, Faculté des sciences de l'Education
Université de Montréal

Animateur: M. Gérald Dulude
Conseiller pédagogique en consultation
(C.S.R.C.)

Secrétaire: Mme Louisette Taylor
Employée à la Commission scolaire protestante de la Rive-sud - B.A.C. Es Arts

ATELIER 7 Les surdoués

Personne ressource: M. Marcel St-Jacques
Directeur adjoint au bureau de Ressources en développement pédagogique et en consultation personnelle, C.E.C.M.

Animateur: M. Jean Joly
Coordonnateur de la formation générale
Commission scolaire Lignery

Secrétaire: M. Jean-Bechmans Veilleux
Conseiller pédagogique en mathématiques (C.S.R.C.)

ATELIER 8 Les décrocheurs

Personne ressource: M. Roger Chagnon
Directeur
Ecole secondaire Marie-Anne, Montréal

Animateur: M. Jean-Claude Rousseau
Directeur adjoint
Polyvalente Pierre-Dupuy (C.S.R.C.)

Secrétaire: Mme Nicole Bougie
Commissaire
Commission scolaire Jacques-Cartier

ATELIER 9 L'éducation des adultes

Personne ressource: Mme Michèle Jean
Ex-présidente de l'ex-commission Jean sur la Formation des adultes

Animatrice: Mme Monique Brisson
Commissaire
Commission scolaire St-Exupéry

Secrétaire: Mme Jeanine Gariepy

ATELIER 10 L'école privée: structure parallèle ou complémentaire?

Personne ressource: M. Paul-Emile Gingras
Directeur du Service d'études et de recherche du CADRE (Centre d'animation de développement et de recherche en éducation)

Animateur: M. François Richard
Etudiant en psychologie U.Q.T.R.

Secrétaire: M. André Richard
Conseiller pédagogique en français, langue maternelle, art et musique
C.S.R.C.

PARTIE II

ALLOCUTION PRÉSENTÉE PAR M. CLAUDE BENJAMIN

LORS DU COLLOQUE DU 7 MAI 1983

DE LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE RÉGIONAL

RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

"Dire que l'école convient aux pensées d'enfance c'est encore trop peu dire; car il se peut bien qu'il n'y ait de pensée qu'à l'école, et que notre sagesse, dans la suite, ne soit que le souvenir de ce beau temps".

Alain

Il n'est pas inutile , au contraire, en ces temps de prospective de prendre le temps d'une rétrospective. Autrement dit, il vaut mieux savoir d'où l'on vient si l'on veut savoir où l'on va. Se souvenir, le Québec en a fait sa devise, permet de mieux assurer le pas à franchir, d'éviter de répéter les erreurs déjà commises et, parfois, celles que l'on n'a pas besoin de connaître. Parcourir à nouveau, mais cette fois à distance, le chemin déjà franchi, avec ce qu'il comporte de bon et de moins bon permet de mieux fonder les réformes que l'on veut et doit mener à terme. Ceux et celles à qui elles sont proposées en saisissent alors mieux le bien-fondé et le sens.

Vous m'avez invité à brosser une brève rétrospective des actions menées pour assurer un enseignement secondaire régional au Québec et vous souhaitez que je tente de dégager une prospective pour ce même enseignement. Pour ce faire, je ne traiterai pas de structures ni des divers thèmes précis qui seront abordés au sein des ateliers que vous fréquenterez au cours de la présente journée. Ce qui importe à ce moment-ci, du moins c'est ce que je crois comprendre, c'est de tenter de dégager ce qui a caractérisé notre passé scolaire et ce qui devrait caractériser notre devenir scolaire au plan même de l'enseignement, de la formation qui a été assurée et qui devra être assurée à ceux et celles qui ont fréquenté et qui fréquenteront nos établissements scolaires.

Une certaine rétrospective

Certains croient que tout a commencé avec le rapport Parent. D'autres ont fait et continuent de faire dire au rapport Parent ce

qu'il n'a jamais dit. Quand on tente de rappeler ce qui fut fait au cours des années '60, il me semble qu'il s'impose tout d'abord de souligner que dès le tout début de cette décennie, la formation secondaire était devenue davantage accessible. Le mouvement en ce sens avait été amorcé vers la fin des années '50. L'enseignement secondaire public, en termes d'organisation et en termes d'accessibilité était progressivement devenu possible. La majorité de ceux et celles qui étaient inscrits à l'enseignement secondaire terminaient une 11e année; certains complétaient même une 12e année: le général, le scientifique, le commercial s'offraient aux jeunes de cette époque. D'autres fréquentaient les écoles de métier et les instituts de technologie. Enfin, les futurs professionnels, l'élite de cette époque, du moins celle que l'on qualifiait de telle, avait déserté l'école publique, de façon générale après la 7e année du primaire, pour fréquenter nos externats et collèges classiques. Toutefois, il faut noter, même si cela n'était pas la règle générale, que l'école publique recevait un certain nombre de ceux qui souhaitaient une formation dite classique et en menait d'autres à l'enseignement post-obligatoire notamment en sciences et en commerce. L'enseignement public accueillait déjà une bonne proportion de jeunes qui se retrouvaient dans la couche d'âge des 13-18 ans. Ce qu'il faut rappeler, dans un deuxième temps, c'est ce qui sera, me semble-t-il, l'essentiel, le sens même du travail accompli par les membres de la commission Parent, à savoir: la démocratisation de l'enseignement et son adaptation aux exigences de la vie en société que l'on projetait pour les années à venir.

Si l'enseignement public était devenu, comme je l'ai rappelé tantôt, davantage accessible, il n'en demeure pas moins que cette accessibilité n'était pas toujours comparable d'une région à l'autre et qu'à l'intérieur même de certaines d'entre elles, les disparités étaient considérables. En outre, au plan de la qualité, on pouvait observer certaines variantes, si je puis m'exprimer ainsi, au niveau de l'ensemble du territoire du Québec et à l'intérieur de chaque région. Il fallait, tout en assurant l'accessibilité, dégager les voies qui permettraient d'offrir aux jeunes du Québec une formation de qualité

pour qu'ils puissent participer pleinement aux mutations que l'on appréhendait. Voilà à quoi se sont employés les membres de la commission Parent. Que nous ont-ils proposé et qu'avons-nous retenu? Qu'avons-nous surtout réalisé?

Avant même que soient amorcés les travaux de la commission Parent, certains originaux, et je pense ici aux Bernard Jasmin, Robert Belle-Isle, André Rousseau, Jan Palkiewicz, Raymond Vandal, Alphonse Pundzius, Claude Jarret, Thérèse Gustin, Carol Ann Stump, pour n'en mentionner que quelques-uns, décidèrent qu'il fallait offrir sur la Rive-Sud de Montréal un enseignement secondaire public de qualité. Rejoindre tous les jeunes de niveau secondaire et leur assurer une formation de qualité, tels seront leurs objectifs et ce, sur le territoire de ce qui deviendra la Régionale de Chambly: une Régionale était née avant terme. Et comme il arrive souvent, le prématuré deviendra un enfant fort et il se développera, somme toute, fort bien. Mais je laisse à ceux qui ont fait les choses de les rappeler: cela leur revient bien dans le cadre de la présente fête. Revenons donc à ce que d'aucuns qualifient de période "Parent".

Aux Québécois et Québécoises, il fut proposé un enseignement <u>polyvalent</u>, c'est-à-dire qui permette de doter ceux et celles qui auraient été enseignés des instruments nécessaires pour vivre dans la société de demain et travailler à son développement. Cet enseignement assurerait une formation de base dans les divers langages et, c'est là-dessus que plusieurs insisteront, il permettrait des choix qui seraient offerts à tous et qui mèneraient à l'exercice de métiers ou encore à la poursuite d'études post-obligatoires. On insista donc pour offrir une gamme étendue d'options qui permettent la polyvalence, objectif qui fut au centre de tous les discours de l'époque et qui inspira l'action de ceux qui ont oeuvré la Réforme. L'enseignement de niveau secondaire ne comporterait plus, à l'avenir, que deux sections: l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Et, ces deux types d'enseignement seraient assurés sous le même toit. En d'autres mots, on procéda notamment à un décloisonnement des divers types d'enseignement que l'on avait connus jusqu'alors dans l'enseignement secondaire.

Cet enseignement polyvalent se voulait démocratisé, c'est-à-dire accessible à tous. Il le deviendra rapidement. Seul l'Etat, même si cela fût difficile à certains de le reconnaître et de l'accepter, seul l'Etat, dis-je, pouvait permettre de réaliser cet objectif. Qui d'autre que l'Etat aurait pu assurer une prestation de services comparables sur l'ensemble du territoire québécois? Pour y parvenir, il faudra bien sûr régionaliser les services: l'opération 55 poursuivit cet objectif. C'est alors que l'Etat, de concert avec les organismes scolaires régionaux, assura la construction d'édifices scolaires devenus nécessaires, la répartition des équipements scolaires requis par l'enseignement professionnel et les diverses options offertes, l'engagement des effectifs enseignants qui acquerront, trop lentement aux dires de certains (la formation des maîtres ayant tardé à devenir une priorité), qui acquerront, dis-je, la compétence nécessaire.

Sauf, dans les grands centres urbains où il était déjà largement donné, l'enseignement secondaire demeurera séparé de l'enseignement primaire. Il faudra attendre un certain temps pour que se dessine un mouvement d'intégration de ces deux niveaux d'enseignement. L'enseignement secondaire demeurera toujours assez méconnu de l'ensemble des Québécois. Ils douteront dans nombre de milieux, de la qualité des services offerts. Certains auront d'ailleurs pris plaisir à dramatiser certaines situations: pensons aux viols de jeunes étudiantes dans les cases de l'école polyvalente qui nous accueille aujourd'hui... On aura oublié chez bon nombre d'observateurs que deux défis devaient être menés de front: assurer "physiquement" l'accessibilité et construire, je dirais de toutes pièces, un ensemble de programmes, certaines disciplines ayant été jusqu'alors inconnues dans notre milieu scolaire. Des équipes d'éducateurs, je pense entres autres à celles de la CECM et de Chambly, se sont mises à la tâche pour que soient offerts les enseignements requis non seulement sur leurs territoires mais aussi sur celui de nombreuses autres commissions scolaires. Et cela a été possible parce qu'enseignants, professionnels non enseignants, personnels de direction tant au niveau des écoles que des commissions scolaires et

commissaires d'école ont accepté de relever le défi. Il sera, somme toute, assez bien relevé, compte tenu des moyens dont nous disposions et du peu de traditions qui caractérisent notre milieu scolaire. Il fut par ailleurs difficile d'assurer une participation que je qualifierais d'institutionnelle en matière pégagogique: atelier pédagogique, conseil d'école et plus près de nous, conseil d'orientation ne parviendront jamais à s'imposer.

On a aussi oublié trop aisément qu'au cours de la même période, d'autres facettes de la démocratisation de l'enseignement se dessinèrent. Je pense ici aux services à l'enfance en difficulté et plus particulièrement à ces jeunes que l'on préférait cacher à cause de leurs handicaps. Progressivement, ces jeunes seront amenés dans nos établissements secondaires et la commission scolaire régionale de Chambly, pour une, n'a pas ménagé les efforts en ce sens. La démocratisation passait aussi pour l'ouverture des services éducatifs aux jeunes des milieux économiquement faibles. La régionalisation des services éducatifs de niveau secondaire était la seule voie qui permettait cette ouverture et aussi sur le territoire de Chambly les milieux économiquement faibles purent compter sur des services éducatifs de qualité.

C'est là, me semble-t-il, l'essentiel de ce qui fut entrepris et réalisé à la suite des travaux menés par les membres de la commission Parent au chapitre des services éducatifs qui furent progressivement offerts sur une base régionale. Et c'est ce qu'il convient tout d'abord de fêter en cette journée: ceux qui ont été de cette période savent les efforts qu'ils ont dû consentir.

Malgré tous ces efforts dont on minimise parfois trop aisément la qualité, il faut reconnaître que les Québécois souhaitaient certaines corrections de tir. Les services étant maintenant accessibles, ils demandèrent que l'on se concentrât davantage sur la qualité même de ces services. C'est ainsi que s'amorça ce qu'il convient maintenant de qualifier d'opération Livre Vert. Et n'en déplaise à certains,

la réforme qui doit nous concerner aujourd'hui est celle des contenus. Cette réforme est amorcée et bien amorcée. Celle des structures doit lui être subordonnée et elle n'aura de sens en autant qu'elle permettra de mieux assurer la première. Vous l'aurez deviné, j'en suis maintenant rendu à la phase prospective.

En guise de prospective

Pour mieux aborder le contenu même du Livre blanc sur la restructuration scolaire, il me paraît nécessaire et utile de rappeler le cadre dans lequel se situe ce projet. Cela peut nous aider à en saisir le sens, et par le fait même à pouvoir en apprécier le bien-fondé ou la non pertinence.

. Une réforme des contenus ou Pour une meilleure pédagogie

Il y a maintenant trois ans, le gouvernement du Québec, à la suite d'une vaste consultation, jamais égalée même lors de l'enquête de la Commission Parent, décidait de promulguer un Enoncé de politique et un Plan d'action que certains, faute de vocabulaire, ont baptisé Livre orange. Cet énoncé et ce plan faisaient suite au Livre vert soumis à la discussion de tous en 1977. Pendant une année complète, le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, parcourut le Québec, à la recherche de consensus sur le type d'école primaire et d'école secondaire que les Québécois voulaient pour leurs enfants. Il me semble, pour avoir été associé à cette réflexion collective, que de tels consensus ont été réalisés et que l'Enoncé de politique de 1979 les traduit fort bien.

Le principal consensus porta sur la revalorisation de l'enseignement obligatoire, revalorisation qui devait passer par une réforme des programmes d'enseignement. Dans l'ensemble, les programmes devaient devenir plus précis quant aux objectifs qu'ils doivent proposer et quant aux voies possibles pour les réaliser, laissant les pédagogues libres de choisir les méthodes qui leur sembleraient convenir. On s'entendit aussi pour laisser les milieux libres d'adapter localement ces

programmes, tant au niveau des objectifs que des méthodes et des moyens, en autant que les objectifs prescrits nationalement soient réalisés. Le ministre de l'Education traduisait en quelques mots cette réforme: "Modifions ces programmes-cadres qui sont plutôt des cadres que des programmes". On a alors fait appel à des équipes de pédagogues, et parmi les meilleures dont nous disposions. Bientôt, l'opération "révision" sera complétée.

Il ressortit aussi que si l'on voulait assurer une revalorisation de l'enseignement obligatoire, il fallait que la réforme des programmes d'enseignement s'insère dans le cadre de politiques d'ensemble clairement définies, à savoir: politique de formation générale - politique de formation professionnelle - politique d'éducation en milieux défavorisés - politique d'éducation des enfants en difficulté d'apprentissage - politique d'évaluation des apprentissages - politique de services personnels aux élèves. La plupart de ces politiques sont maintenant connues. Il reste à établir certains consensus en matière de formation professionnelle.

Puis, il fallait permettre que la réforme pédagogique soit l'affaire des milieux, c'est-à-dire que l'école puisse décider des moyens qui permettraient d'assurer aux jeunes qui la fréquentent une éducation de qualité, dans le respect des particularités du milieu qu'elle dessert. Pour y arriver, il fallait que l'école soit dotée de moyens nécessaires pour agir. Il fut alors convenu de mieux préciser, de mieux articuler l'action de l'école. Le législateur amenda en conséquence la Loi sur l'instruction publique. Ces amendements portèrent sur les rôles et les moyens d'action du comité d'école, du comité de parents; ils rendaient aussi possible la création de conseils d'orientation qui regrouperaient parents, personnel de l'école et dans certains cas personnes du milieu et enfin étudiantes et étudiants. Au niveau même de la commission scolaire, on retrouverait dorénavant un parent, tant au Comité exécutif qu'au Conseil des commissaires. Il fallait aussi agir sur le cadre réglementaire des études et c'est pourquoi, il y a maintenant deux ans, le législateur modifia substantiellement les

règlements qui régissent les études et l'organisation scolaire tant au préscolaire qu'au primaire et au secondaire. Dorénavant on parlerait de régimes pédagogiques. Les consensus qui ont résulté de la réflexion collective dont je parlais au tout début, y sont traduits dans des dispositions réglementaires.

Que dégager de tout cela? Brièvement, je dirais que tous ensemble nous avons accepté de réaliser une réforme des contenus, une réforme qui améliorerait la pédagogie, et par voie de conséquence, la formation donnée aux jeunes qui fréquentent les écoles du Québec. Sans trop se tromper, on peut prétendre que certaines conditions essentielles pour la réalisation de cette réforme sont maintenant assurées. Par ailleurs, cela ne veut pas dire que la réforme est pour autant chose faite. Il faudra, entre autres, que certains perfectionnements du personnel enseignant soient possibles, que la publication de manuels scolaires ne soit pas qu'une promesse et que certains guides pédagogiques soient parachevés. Il faudra avant tout s'assurer de la pleine participation des divers personnels éducatifs et en particulier celle des enseignantes et des enseignants. Peut-il m'être permis ici d'en appeler à vos équipes d'éducateurs pour que, tout comme cela fut fait au cours des années '60, elles contribuent à ce renouveau pédagogique. A cette époque, je le rappelais tantôt, vous avez redoublé d'efforts pour préparer des programmes d'enseignement institutionnels qui ont été partagés par la suite avec d'autres milieux scolaires. Il serait utile, notamment en ces temps difficiles, que vous continuiez à partager avec d'autres votre expertise. Le ministre de l'Education traduisait en 1979 cette nécessaire participation des éducateurs en ces mots:

> "Il nous faudra en tout état de cause compter sur leur collaboration au moment de procéder sur le terrain à ce renouvellement de l'école qu'ils appellent de leurs voeux."

C'est aussi ce credo qui est à la base du document relatif à la dimension professionnelle du rôle des enseignantes et des enseignants,

document que l'actuel ministre de l'Education rendait public, il y a quelques mois. Avant de quitter le terrain des défis nouveaux qui se posent et continueront de se poser au plan pédagogique, permettez-moi d'insister sur l'importance de dégager de nouveaux modèles d'organisation scolaire pour faciliter un enseignement davantage décloisonné, notamment au premier cycle du secondaire, une meilleure interdisciplinarité et une certaine polyvalence des enseignants et des enseignantes. Le Conseil que je préside l'a rappelé tout dernièrement, ces nouveaux modèles devront être diversifiés, répondre aux besoins de chaque milieu, et ne sauraient être assurés du jour au lendemain. Vous pourriez assurément participer à la recherche de tels modèles. Il me faut aussi mentionner qu'encore trop peu a été fait pour adapter les programmes d'enseignement, compte tenu de la disparition des voies, pour assurer l'application véritable de politiques d'évaluation des institutions, des personnels, sans oublier celle des apprentissages. Et je n'ai rien dit encore des services éducatifs à assurer à l'enfance en difficulté et à celle qui nous vient de milieux démunis, ni de l'enseignement à l'aide des nouvelles technologies de pointe. Il reste donc, comme vous le voyez, beaucoup à faire.

. <u>Une réforme des structures ou Pour une meilleure gestion des ressources</u>

Dans la foulée de la réforme pédagogique amorcée au cours des dernières années, le ministre de l'Education a cru bon de proposer au gouvernement de franchir un nouveau pas qui n'est pas le moindre, soit celui de la réforme des structures. La réponse gouvernementale est contenue dans un Livre blanc, ce qui, chez-nous, signifie que le gouvernement a pris la décision de privilégier certaines voies. L'étape suivante consistera en la proposition d'une ou de lois à l'Assemblée nationale qui traduiront cette décision. Mais avant de franchir cette dernière étape, le gouvernement a reconnu que s'imposait une certaine période, certains disent d'information, d'autres de consultation. Quoi qu'il en soit, il semble bien que certaines modifications pourront être apportées au projet initial. Pour dégager les recommandations pertinentes, il faut prendre le temps de bien saisir le projet qui nous a été présenté.

Comme je l'ai déjà souligné, le gouvernement et son ministre de l'Education avaient décidé, il y a quelques années, de ne pas aborder la question des structures pour plutôt chercher, après avoir dressé un bilan particulièrement sous l'angle de la qualité de l'enseignement, à assurer les redressements que souhaitaient les usagers, les éducateurs et les administrateurs du système scolaire. Trois ans plus tard, le même gouvernement opte, cette fois, pour une réforme substantielle des structures.

Essentiellement, nous dit-on dans le Livre blanc, le gouvernement en est venu à la conclusion que certains problèmes qui subsistent toujours dans le réseau scolaire ne permettent pas de réaliser pleinement la réforme pédagogique réclamée. Tout en poursuivant la réforme entreprise, et notamment au niveau de l'implantation des programmes d'enseignement, le gouvernement propose de s'attaquer à trois problèmes qui, selon l'analyse qu'il a faite, doivent recevoir une solution: la gestion du réseau scolaire et la place faite à l'école; la participation des parents et l'intégration de l'école dans son milieu; la confessionnalité scolaire. Ce sont là, me semble-t-il, les trois volets importants de la restructuration qui nous est proposée. Avant tout et plus que tout, on cherche à arrêter les moyens qui permettraient à l'école de réaliser la réforme pédagogique entreprise depuis quelques années et de mener les actions nécessaires à la réalisation de son projet éducatif. Voyons de plus près les deux premiers volets que je viens d'évoquer.

- <u>La gestion du réseau scolaire et la place faite à l'école</u>

Le gouvernement estime que les commissions scolaires dans leur façon de gérer le réseau scolaire, ne portent pas suffisamment attention aux projets éducatifs des écoles et s'en tiennent trop souvent à des questions purement administratives. Conséquemment, la pédagogie aurait peu de place dans les préoccupations des commissaires d'école et des gestionnaires du réseau scolaire et la réforme pédagogique ne pourrait pas aller de l'avant, comme cela est souhaité. Les écoles n'auraient pas voix au chapitre et ceux qui y agissent à quelque titre que

ce soit verraient trop souvent leurs efforts annihilés par des administrateurs trop éloignés des écoles et de leurs besoins. C'est ainsi que les comités d'école et de parents seraient frustrés dans leur volonté d'agir au niveau même de l'école. Les conseils d'orientation n'ont pas vu le jour et cela, de par la volonté des syndicats d'enseignants qui obéissaient à un mot d'ordre de la Centrale de l'enseignement du Québec. Le projet éducatif de chaque école n'a donc pu être défini par tous les agents qui y oeuvrent, et les "usagers" ne seraient pas en mesure d'intervenir pour assurer la réalisation de leurs objectifs. Il faudrait, pour y parvenir, nous dit le document gouvernemental, faire de l'école le lieu privilégié de la décision en matière pédagogique.

- La participation des parents et l'intégration de l'école dans son milieu

Le gouvernement estime que les conditions nécessaires à la participation des parents n'ont pas été réunies et n'ont pas été assurées. Bien sûr, certains d'entre eux participent au Comité exécutif et au Conseil des commissaires. De façon générale d'ailleurs, cette participation est maintenant acquise et il ne vient à personne l'idée d'en contester la valeur et le bien-fondé. Toutefois, il n'en demeure pas moins, selon le gouvernement, que la participation des parents demeure nettement insatisfaisante et ce, au niveau même de l'école et a fortiori, au niveau de la commission scolaire. Cela serait dû au fait qu'ils n'ont pas suffisamment voix au chapitre lorsqu'il s'agit de décider. La voix des parents serait insuffisamment entendue: le projet éducatif de chaque école ne parviendrait pas alors à se définir, ou encore à se réaliser. L'école n'appartiendrait donc pas à son milieu. L'objectif si souvent proclamé "L'école dans le milieu; le milieu dans l'école" ne serait qu'un vain espoir. En outre, lorsqu'on élargit la notion de milieu pour y retrouver tout le milieu ambiant, le gouvernement estime que l'école n'intègre pas suffisamment son action à celle des autres structures du milieu, qu'elles soient municipales, sociales ou culturelles. C'est ainsi qu'il est amené à introduire dans le projet de restructuration une participation des instances régionales à l'action des écoles et des commissions scolaires.

Bref, l'école deviendrait le lieu de la décision en matière pédagogique et la commission scolaire deviendrait un centre où les services sont coordonnés et assurés après concertation des représentants des écoles auxquels se joignent quelques représentants du milieu. C'est en ce sens que l'on a qualifié la commission scolaire de "coopérative de services". Enfin, tant l'école que la commission scolaire seraient gérées par les parents qui y seraient nettement majoritaires.

En conclusion, retenons que le législateur, en réponse au bilan négatif qu'il dresse sur les deux plans que je viens d'évoquer, propose:

- que l'école soit le lieu où se prennent les décisions à caractère pédagogique et qu'elle ait les moyens de mener à terme ses décisions;

- que la commission scolaire soit une coopérative de services qui mette à la disposition des écoles les ressources nécessaires à la réalisation des décisions pédagogiques de chacune;

- que la commission scolaire arrête les politiques d'ensemble nécessaires à la coordination des actions menées par les écoles sises sur son territoire;

- que les commissions scolaires soient dorénavant responsables à la fois de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Ce sont là quelques-une des principales orientations retenues par le gouvernement.

. <u>Quelques questions</u>

Pour les fins de la poursuite de votre réflexion, je vous soumets certaines questions qui, tout en n'étant pas exhaustives, pourraient

éventuellement vous permettre de prendre position sur ce projet et sur les voies qui ont été retenues par le gouvernement. Quant à moi, je ne puis y répondre pour l'instant. En effet, le Conseil que je préside ne sera en mesure de faire connaître son avis que prochainement.

L'essentiel du projet visant à assurer au premier chef la réforme pédagogique, il importe tout d'abord:

. D'identifier clairement les réformes pédagogiques mises de l'avant dans l'Ecole québécoise qui ne pourront se concrétiser ou encore qui ne verront le jour que fort difficilement si on ne procède pas à une réforme de structures et à une nouvelle répartition des pouvoirs entre l'école, la commission scolaire et le ministère de l'Education.

Puis, si vous concluez que la réforme pédagogique ne saurait être menée à terme sans en appeler à une réforme des structures, les questions suivantes pourraient être traitées:

. Y a-t-il des matières sur lesquelles l'école devrait avoir le pouvoir de prendre des décisions et quelles sont-elles?

Il importerait que vous dégagiez nettement, vous dont les enfants, ou peut-être pour certaines les petits-enfants, fréquentent nos écoles, que vous dégagiez dis-je, les matières sur lesquelles les écoles devraient avoir le pouvoir de décider de sorte qu'une bonne formation soit assurée à ces mêmes enfants.

. Estimez-vous que le projet tel que formulé conduit à l'établissement de liens plus directs entre le ministère de l'Education et les écoles? Si oui, estimez-vous qu'il doit en être ainsi?

Estimez-vous que la commission scolaire, telle que définie, pourra exercer une coordination entre les écoles sur le plan pédagogique et faudrait-il la doter de pouvoirs spécifiques? Si oui, lesquels?

Autrement dit, il vous faudrait examiner comment les liens doivent s'établir entre l'école, la commission scolaire et le ministère de l'Education et ce, notamment lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière pédagogique.

. Quant à la composition du nouveau conseil d'école, estimez-vous que les enseignants et autres personnels sont suffisamment partie prenante dans le projet que nous connaissons? Devraient-ils l'être de façon égale aux autres entités qui composent l'école? Les parents devraient-ils être majoritaires? Bref, quelle composition pourrait le mieux permettre de réaliser l'objectif recherché à savoir "une école communautaire et responsable"? Quelle composition, en d'autres mots, permettra aux usagers et aux professionnels de l'école de définir ensemble le type d'école qui leur convient?

Cette question est l'une des plus fondamentales auxquelles vous ayez à répondre. Vous devinez facilement que la réponse que vous apporterez définira comment tous les agents qui oeuvrent à divers titres dans l'école en arriveront à travailler ensemble et non pas séparément. L'école ne peut aller de l'avant si les forces sont divisées. Comment ne pas réduire l'école à une lutte de pouvoirs?

. Faudrait-il que la loi continue de réserver aux parents une structure qui leur soit propre et qui était jusqu'à présent le comité d'école?

Même si tous et toutes veulent oeuvrer pour le bien de l'enfant, il n'empêche que des intérêts particuliers à chaque groupe ne manqueront pas de se manifester, ce qui n'est que

normal. Faudrait-il alors permettre aux parents comme à tous les autres groupes de pouvoir se retrouver en un lieu qui leur soit propre?

. Estime-t-on, comme l'affirme le projet gouvernemental, que le ministère de l'Education n'aura qu'une mission d'orientation et de service? Estimez-vous qu'il importerait d'aller plus loin que de réclamer un changement d'attitudes de la part du Ministère? Comment faire pour que les "encadrements" nationaux que le Ministère entend se réserver permettent la réalisation de projets éducatifs locaux?

Je me permettrai ici un commentaire. Peu d'organismes ont fait savoir de façon précise comment ils définissaient le rôle d'un ministère de l'Education. Il s'imposerait, après près de vingt ans d'existence de ce ministère que la population précise ses attentes face à ce même ministère et qu'elle soit invitée à suggérer, s'il y a lieu, certaines propositions de redressement.

. Serait-il souhaitable et bon que les parents puissent décider chaque année quelle école leur enfant fréquentera?

Estimez-vous qu'une telle mesure risque de nuire davantage aux écoles qui connaissent déjà des difficultés ou qu'au contraire elle fera place à une émulation qui profitera à l'ensemble du réseau des écoles publiques?

Ces questions, j'ai voulu les privilégier parce qu'elles permettent, me semble-t-il, de s'en tenir aux objectifs essentiels recherchés dans le projet gouvernemental et de faire savoir en premier lieu si vous y souscrivez, puis si vous êtes d'avis que les moyens proposés pour les réaliser sont les bons.

Nombre d'autres questions auraient pu être traitées: confessionnalité scolaire, disparition du suffrage universel pour l'élection des commissaires d'écoles, gestion des personnels, pouvoir de taxation. Il vous est toujours loisible de les traiter. L'important c'est que vous en reteniez un certain nombre et surtout que vous fassiez connaître vos réponses. La prospective vous appartient. A vous de jouer.

* * * * * * * * * * *

PARTIE III

COLLOQUE, SAMEDI 7 MAI 1983
tenu à la polyvalente Gérard-Filion de Longueuil

RECOMMANDATIONS

Thème: "L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE RÉGIONAL: RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE"

RECOMMANDATIONS

Atelier no 1

"Le rôle et le statut des écoles, des commissions scolaires et du M.E.Q., afin d'améliorer la qualité de vie et d'enseignement dans les écoles."

Personne ressource: M. Claude Benjamin
Président
Conseil supérieur de l'éducation

1. Que tous les agents de l'éducation du milieu-école soient représentés au conseil dudit milieu et qu'on garde une grande souplesse dans la composition de ce comité.

2. Que les divers agents de l'éducation du milieu-école soient impliqués à part entière tout au long du processus de prise de décisions concernant le vécu de l'école.

3. Définir les pouvoirs et les responsabilités entre les niveaux d'intervention, le M.E.Q., la commission scolaire et l'école.

4. Qu'il y ait intégration des commissions scolaires primaires et secondaires dans une unité vivable dont les modalités restent à déterminer.

Par le secrétaire d'atelier: M. Louis Bertrand
Service des ressources éducatives
C. S. R. de Chambly

RECOMMANDATIONS

Atelier no 2

"Les élèves face à l'école"

Personne ressource: M. Guy Bélanger
Directeur général
Centre de services sociaux Richelieu

1. Il existe un sérieux problème de communication entre la direction, les professeurs, les parents et les étudiants. Ce n'est pas un changement dans les structures qui réglera cette situation, mais en faisant plutôt évoluer les personnes et les attitudes que nous y arriverons. Pour ce faire, il faudra donner aux individus impliqués les moyens nécessaires à une telle situation.

2. Le rôle de la famille est très important comme premier milieu de vie et l'école est le complément de l'éducation, tout comme la famille est le complément à l'instruction donnée à l'école.

3. Ce qui semble important, c'est d'aider les étudiants à se structurer au départ, puis de les laisser aller.

4. Les professeurs ont peur de laisser les jeunes prendre des initiatives car ils craignent de perdre leur autorité.

5. La venue d'un ombudsman en milieu étudiant sera bénéfique. Il aiderait à présenter nos objectifs, à organiser nos représentations. Mais surtout, il faudrait qu'il nous aide à faire notre apprentissage de l'initiative et de la responsabilité.

6. L'apprentissage de la responsabilité est très important, si l'on veut donner des droits aux étudiants.

7. Il y a deux sortes de professeurs pour les jeunes:
   - ceux qui aiment leur travail;
   - ceux qui donnent leurs cours, mais sans plus.

Par la secrétaire d'atelier: Chantal Duhamel
Etudiante
Polyvalente André-Laurendeau
C. S. R. de Chambly

RECOMMANDATIONS

Atelier no 3

"L'intégration de l'élémentaire et du secondaire et les territoires scolaires"

Personne ressource: M. Yvon Robert
Directeur général
Commission scolaire intégré Saint-Jérôme

1. Que l'intégration se fasse.

2. Que la délimitation des commissions scolaires ne soit pas imposée, mais que cette délimitation ait comme base de discussion la carte des M.R.C.

Par le secrétaire d'atelier: M. René Lefrançois
Président
Commission scolaire Taillon

RECOMMANDATIONS

Atelier no 4

"Des commissions scolaires unifiées, confessionnelles ou linguistiques?"

Personne ressource: Mme Lysiane Gagnon, chroniqueur
Journal La Presse

Préambule:

Considérant que l'école est faite pour l'enfant;
Considérant que l'école doit développer ses habiletés et ses connaissances;
Considérant que l'école doit toujours partir du vécu de l'enfant;

1. Que les commissions scolaires soient unifiées, c'est-à-dire non confessionnelles, sur l'ensemble du territoire du Québec, ce qui implique:

   a) Que l'on garantisse le droit à l'enseignement dans la langue maternelle et à l'enseignement religieux et moral;

   b) Que l'on assure des services pédagogiques adéquats aux anglophones là où ils sont minoritaires et de même aux francophones quand ils sont minoritaires;

   c) Que l'on garantisse aux minorités francophones ou anglophones des sièges à la Commission scolaire proportionnellement à la population de ladite minorité.

Par la secrétaire d'atelier: Mme Francine Parent
Etudiante à la maîtrise
en histoire

Commission scolaire régionale de Chambly

COLLOQUE 7 MAI 1983

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE RÉGIONAL: rétrospective et prospective

ATELIER No 5

L'enseignement professionnel
le marché du travail
et le virage technologique

(Rapport d'atelier)

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LE VIRAGE TECHNOLOGIQUE

Personne-ressources: M. Jery Bertrand, directeur de Travail - Québec, Ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu (Québec)

EXPOSÉ

Monsieur Bertrand soumet aux participants une réflexion personnelle sur les trois volets de l'atelier: l'enseignement professionnel, le marché du travail et le virage technologique.

L'enseignement professionnel

Monsieur Bertrand lance le débat à partir des propositions de relance et de renouveau contenues dans l'Enoncé de politique sur la formation professionnelle des jeunes du ministère de l'Education.

Dans un premier temps, il fait état de la rétrospective de la formation professionnelle au Québec (les écoles de métiers, les instituts de technologie, les écoles spécialisées, les écoles polyvalentes, les collèges, etc...) Ensuite, monsieur Bertrand s'attarde à la situation quantitative en formation professionnelle (les diplômés, les non-diplômés et les décrocheurs, ces derniers étant un des problèmes du système d'éducation). Le nombre d'élèves et d'étudiants en formation professionnelle au secondaire et au collégial

dépasserait les 150,000 mais le fait demeure qu'il y aurait un taux entre 30 et 60 pour cent qui quitteraient l'école et/ou le collège sans formation professionnelle. Entre 15 et 24 ans, il y en aurait plus de 1,000,000, dont 500,000 en emploi, 375,000 aux études, 55,000 femmes à la maison, 170,000 en chômage et plus de 80,000 inactifs ou sur l'aide sociale.

Finalement, monsieur Bertrand termine sur une réflexion à savoir qu'aucune politique de formation professionnelle ne peut être création d'emploi si elle est seule; elle doit être accompagnée d'une politique de développement et de relance économiques.

Le marché du travail

Monsieur Bertrand situe ensuite le débat sur les jeunes et le marché du travail. Il développe sur les causes du chômage en particulier:

- récession
- coûts de l'embauche
- sécurité d'emploi
- attitudes envers le travail
- passage de l'école à la vie active

Il termine cette partie de son exposé sur une stratégie possible du gouvernement à l'intention des jeunes:

- adaptation des formules d'éducation
- formation dans l'industrie
- création directe d'emplois
- programme "Actions jeunes volontaires"
- amélioration des services sociaux

Le virage technologique

Monsieur Bertrand termine son exposé en présentant le virage technologique comme une solution possible aux problèmes de la formation professionnelle actuelle des jeunes.

COMMENTAIRES ET REFLEXIONS

Après chacune des parties de l'exposé de monsieur Bertrand, les participants à l'atelier sont invités à soumettre leurs commentaires ou à échanger sur les propos de la personne-ressource.

L'enseignement professionnel

Parmi les réflexions ou commentaires soumis, on peut noter les suivants:

- plus il y a d'études professionnelles (programmes, cours, etc...), plus il y a de chances d'emploi;
- un malaise existe entre l'industrie et l'éducation, l'une ignorant l'autre;
- l'éducation forme des jeunes de façon similaire pour un système de travail qui se veut varié;
- un ajustement national et même régional entre l'éducation et le travail s'avère essentiel (concertation);
- une école détachée de l'industrie peut être responsable de la situation économique et du chômage;

- dans la formation professionnelle, il faut accorder toute l'importance requise aux entrées et aux sorties, à la reconnaissance des acquis, au virage technologique et aux tables de concertation continue;

- la formation professionnelle comme moyen de formation doit être valorisée avec un accent sur la formation que le jeune veut, que le jeune aime;

- il est important autant au général qu'au professionnel que la formation soit axée sur "apprendre à travailler";

- les ressources doivent être placées dans l'adéquation de l'éducation et du travail (équipement, formation...);

- etc...

Plusieurs interrogations sont formulées aussi, entre autres, sur les décrocheurs, sur la situation quantitative, sur l'efficacité du système, sur les qualifications et sur le professionnel court.

Le marché du travail

Concernant cette partie du contenu de l'atelier, les commentaires et réflexions ne sont pas moindres en quantité et en qualité. Par exemple,

- l'école doit être la critique de la société de consommation et non le reflet;

- ce que l'entreprise veut, c'est un jeune qui désire apprendre; l'école doit former un professionnel;

- les jeunes ont un langage de consommation et se trouvent dans une situation d'accélération qui les éloignent des enseignants (fossé);

- l'industrie doit s'adapter à la société; l'école est le reflet de la société;

- la génération montante se dirige vers le travail créateur versus le travail producteur de Taylor;

- les jeunes veulent apprendre et, surtout, ils veulent savoir le pourquoi des choses;

- l'écart entre l'école et l'industrie se situe au niveau de la démotivation des jeunes, de la non-préparation des enseignants, de la non-intervention des directeurs, du manque de connaissance des conseillers d'orientation et du décrochage des parents;

- un accent doit être mis sur l'encadrement familial ou toute autre forme d'encadrement;

- dans les programmes, dans les guides, dans la formation, on doit y voir comme esprit une valorisation de la personne et du travail;

- on essaie de prédire l'avenir quand on devrait essayer de le faire.

Quant aux interrogations, peu ont été formulées dans cette partie de l'atelier si ce n'est quelques-unes sur les liens école-industrie.

Le virage technologique

Le temps a manqué pour des interventions sur ce sujet.

RECOMMANDATIONS

Ont été formulées lors de la plenière, les recommandations suivantes:

1. Qu'une concertation nationale, régionale et locale soit privilégiée entre l'éducation et le travail, entre les entreprises, les syndicats et les communautés locales.

2. Qu'une valorisation de la formation professionnelle soit promue dans le sens d'une culture et d'un moyen de formation (un medium de formation).

3. Que les ressources humaines, matérielles et financières soient affectées à l'adéquation de l'éducation et du travail (virage technologique).

4. Que les mesures suivantes fassent l'objet de décisions dans la future politique:
   - développement des entrées et des sorties
   - reconnaissance des acquis
   - reconnaissance de la certification en éducation par le travail.

Pierre Caron

Pierre Caron, secrétaire de l'atelier no. 5, conseiller en gestion scolaire à la Fédération des commissions scolaires.

RECOMMANDATIONS

Atelier no 6

"L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage"

Personne ressource: M. Jean Gaudreau
Professeur agrégé et directeur
Section orthopédagogie
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal

1. Que les parents participent d'une façon active au diagnostic de leur enfant.

2. Qu'une intervention précoce de dépistage des difficultés d'adaptation scolaire soit faite auprès des enfants de 2 à 5 ans avec évaluation continue.

3. Qu'une stabilité et une continuité des services et des programmes pour l'adaptation scolaire soient assurées et pas compromises par des décisions politiques et administratives.

4. Que tous les élèves de l'adaptation scolaire aient accès à une formation professionnelle appropriée à leurs capacités.

5. Que les services soient assurés pour les enfants les plus marginaux et autant que possible sur place.

6. Que les intervenants en difficulté d'adaptation soient bien informés sur ce qu'est une approche positive à l'égard de l'intégration scolaire et sociale.

7. Que les programmes pédagogiques soient plus souples afin de permettre aux enfants de s'épanouir et d'acquérir des connaissances.

8. Que l'on mette sur pied un centre de jour sur la rive-sud pour aider les enfants en difficulté.

9. Que l'intégration se fasse d'une façon progressive avec l'aide de plusieurs appuis.

...

Atelier no 6
(suite)

10. Que les professeurs désirant changer de champ d'enseignement en aient l'opportunité.

11. Que la formule d'inscription au 30 septembre soit plus souple pour l'adaptation scolaire.

12. Que les professeurs de l'enfance en difficulté se regroupent pour créer des programmes académiques adaptés à la clientèle.

13. Que les responsabilités et les juridictions soient mieux définies entre le M.A.S. et le M.E.Q., afin d'éviter les dédoublements et les morcellements de services.

Par la secrétaire d'atelier: Mme Louisette Taylor
Commission scolaire
protestante de la rive-sud

RECOMMANDATIONS

Atelier no 7

"Les surdoués"

Personne ressource: M. Marcel St-Jacques, directeur adjoint
Bureau de Ressources en développement pédagogique et en consultation personnelle
C.E.C.M.

Les surdoués constituent pour notre groupe de travail 25% de la clientèle scolaire suivant une échelle "d'assez habile à ultra habile" et comprennent des individus appartenant aux quatre domaines d'habiletés:

- intellectuelles cognitives (mémoire, compréhension)
- créatrices (imagination, humour)
- socio-affectives (sensibilité, leadership)
- psychomotrices (agilité, force, activité visuelle)

. Considérant le droit de l'enfant aux services particuliers;

il est recommandé que le M.E.Q. réaffirme le droit de l'enfant doué à bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité;

- qu'il définisse une politique et ses orientations,
- qu'il favorise la recherche et fournisse les services nécessaires au dépistage à la formation.

. Considérant les quatre habiletés (intellectuelle, créatrice, psycho-sociale et psychomotrice) dans ce monde scolaire où l'on ne favorise pas le développement de ces habiletés;

il est recommandé de ne pas restreindre nos recommandations à l'aspect unique intellectuel ou cognitif.

. Considérant le droit à l'enfant "doué" de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité;

Atelier no 7

il est recommandé que le M.E.Q. appuie et soutienne un projet d'expérimentation dans une école de la Commission scolaire qui intégrerait ce volet de favoriser la formation des élèves doués à son projet éducatif.

. Considérant le phénomène de la "douance" qui se caractérise par une échelle d'habiletés qui couvre divers domaines d'habiletés cognitives, créatrices, socio-affectives et psychomotrices , qui présente des problèmes susceptibles d'atteindre les "doués" et qui nécessite une connaissance des besoins éducatifs spécifiques;

il est recommandé que le M.E.Q. favorise la formation des enseignants (en service ou futurs) sur cet aspect de la "douance".

. Considérant qu'il est de l'obligation de la C.S.R.C. de fournir les services adéquats à toute sa clientèle scolaire;

. Considérant que la C.S.R.C. fut l'une des premières à s'occuper des élèves en difficulté d'apprentissage;

. Considérant que l'école pour tous inclut les élèves talentueux, doués et surdoués;

. Considérant qu'il est important de permettre à cette catégorie d'élèves de développer au maximum leur potentiel;

. Considérant que jusqu'à présent, l'attention portée à cette clientèle est à peu près inexistante;

. Considérant que le système public d'éducation doit pourvoir à tous les besoins des élèves sous sa juridiction;

il est proposé par l'atelier des surdoués:

1. de recommander aux autorités de la C.S.R.C. et du M.E.Q. d'établir les bases nécessaires et le financement correspondant pour s'occuper de cette clientèle;

2. d'élaborer un plan d'action pour préparer un régime pédagogique adapté aux besoins de cette catégorie d'élèves;

3. de voter au prochain budget des crédits pour financer les études préliminaires à la mise sur pied de services adéquats.

Par le secrétaire d'atelier: M. Jean-Bechmans Veilleux
Conseiller pédagogique
C.S.R.C.

RECOMMANDATIONS

Atelier no 8

"Les décrocheurs"

Personne ressource: M. Roger Chagnon
Directeur
Ecole secondaire Marie-Anne, Montréal

Prévention décrocheurs:	Que les tests PAS passés en secondaire III soient adaptés au secondaire II.
Projet décrocheurs École Jacques-Rousseau:	Qu'un budget soit accordé dès septembre pour assurer la continuité du projet.
Sec. V spécial École Gérard-Filion:	Qu'on accorde un budget pour évaluer les besoins.
Stage de travail Ecole Pierre-Dupuy:	Qu'on ouvre les stages aux décrocheurs.
École Marie-Anne Montréal:	Qu'on ouvre une école du même type sur la rive-sud.
Contacts avec d'autres organismes:	Qu'on favorise les contacts avec d'autres organismes tel le B.C.J.
Personnel de l'école:	Qu'on favorise l'implication du personnel de l'école; Que l'on change les attitudes face aux décrocheurs.
Table de concertation:	
- régionale	Qui aurait pour but le soutien aux décrocheurs;
- école	Qui se donnerait des plans d'action locaux;
- territoriale	Qui rassemblerait les différents intervenants tels que: B.C.J., municipalité, école, parents.
Communications avec les parents:	Que l'on fasse des communications systématiques avec les parents au niveau de chaque école.
Local de récupération:	Qu'un local, au niveau de chaque école, soit disponible pour les étudiants.

Par la secrétaire d'atelier: Mme Nicole Bougie
Commissaire
C.S. Jacques-Cartier

RECOMMANDATIONS

Atelier no 9

"L'éducation des adultes"

Personne ressource: Mme Michèle Jean, ex-présidente de l'ex-Commission Jean sur la Formation des adultes

Principales questions abordées dans l'atelier:

- Bref rappel du contenu du rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes et des orientations majeures qu'il propose.
- Que s'est-il passé depuis le dépôt du rapport?
  - . au plan Provincial
  - . au plan Fédéral
- Urgence de se donner une politique cohérente en éducation des adultes.

Actuellement, la totalité du tissu social est remise en question. Le nouvel ordre technologique qui est en train de s'instaurer va bouleverser, d'ici dix ans, vos habitudes de vie, d'étude et de travail.

L'éducation permanente ne pourra plus demeurer une utopie ou un voeu pieux. Elle sera et devra être une réalité vécue et concrète. Autrement, nous assisterons et nous assistons déjà, dans certains secteurs, à un appauvrissement du potentiel humain.

Dans cette perspective, nous recommandons:

1. Que soient mises sur pied des associations d'étudiants adultes à travers la province, que dans un cadre d'une éventuelle charte des droits des étudiants, l'on inclut les droits individuels et collectifs des étudiants adultes.

2. Que les représentants élus et/ou nommés aux conseils d'administration des diverses institutions scolaires (comme les conseils scolaires du projet Laurin) soient formellement responsables de l'éducation des adultes tout autant que de l'éducation des jeunes dans les rôles qui leur sont assignés par les lois et règlements. Qu'une formation spécifique soit accessible à l'ensemble de ces représentants et non compartimentée.

3. Que l'on reconnaisse:

- le droit des adultes à l'éducation;
- le droit à une formation de base à la reconnaissance des acquis;
- le droit à la participation des étudiants adultes (les vrais usagers) aux décisions.

Nous recommandons la concertation, la coordination, l'harmonisation des programmes et des différents ministères.

Nous recommandons donc (et cela de toute urgence et vigoureusement) une politique globale cohérente en matière d'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente au Québec.

Par la secrétaire d'atelier: Mme Jeanine Gariépy
Ex-commissaire à la C.S.R.C.

RECOMMANDATIONS

Atelier no 10

"L'école privée: structure parallèle ou complémentaire?"

Personne ressource: M. Paul-Emile Gingras
Directeur
Service d'études et de recherches du CADRE

Deux propositions inséparables:

1. Que le M.E.Q. maintienne le principe du libre choix pour les parents entre le secteur privé et le secteur public.

2. Qu'il y ait maintien du secteur privé avec des règles du jeu établies d'avance et en particulier un financement adéquat par le M.E.Q.

Par le secrétaire d'atelier: M. André Richard
Conseiller pédagogique
C.S.R.C.

.../2

COLLOQUE DU 7 MAI 1983

A T E L I E R 1 0

SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

Après un exposé de M. Paul-Emile Gingras, la discussion s'est engagée.

Il a surtout été question du droit des parents de choisir entre l'école privée et l'école publique, du problème des subventions pour les écoles privées, de la sélection opérée par les écoles privées (si sélection il y a) et du tort que cela cause au système public, etc.

Même si cela ne faisait pas partie intégrante de l'atelier, il y eut une longue discussion sur la question suivante: On reconnaît aux parents le droit de choisir entre l'école publique et l'école privée, on leur reconnaît le droit de choisir l'école privée qui convient le mieux à leur enfant. Pourquoi ne pourrait-il pas exister un choix semblable dans les écoles publiques?

Une proposition avait même été adoptée par l'atelier sur ce sujet. Nous la reproduisons plus loin. Cependant, elle ne fut pas retenue car elle ne faisait pas, à proprement parler, partie de l'objectif de l'atelier. Voici cette proposition:

> *Qu'une vive compétition s'introduise entre nos écoles publiques par le biais du libre choix des parents à partir de projets éducatifs spécifiques par école publique et cela afin de donner une éducation universelle à tous les enfants.*

Cette proposition fut adoptée à la majorité mais on demanda de la référer à un autre atelier car elle n'était pas compatible avec les objectifs de l'atelier 10 qui portait sur l'école privée et non sur ce que l'on doit offrir dans les écoles publiques.

Animateur de l'atelier,

André Richard

83-05-10

PARTIE IV

QUELQUES DOCUMENTS DE TRAVAIL

PRÉPARÉS PAR LES PERSONNES

RESSOURCES POUR LES DISCUSSIONS

EN ATELIERS

Gouvernement du Québec
Conseil supérieur
de l'éducation

DOCUMENT DE TRAVAIL

ATELIER NO 1

Le rôle et le statut des écoles, des commissions scolaires et du M.E.Q.

Claude Benjamin
Président
Conseil supérieur de
l'éducation

Le rôle et le statut des écoles, des commissions scolaires et du ministère de l'Education

Ce document comprend cinq parties:

- une comparaison du nombre d'écoles et de commissions scolaires entre les années 1963-1964 et 1980-1981;
- la définition du rôle et du statut de l'école, de la commission scolaire et du ministère de l'Education selon le Rapport Parent;
- la définition du rôle et du statut de l'école, de la commission scolaire et du ministère de l'Education selon la Loi sur l'Instruction publique;
- la définition du rôle et du statut de l'école, de la commission scolaire et du ministère de l'Education dans l'École: une école communautaire et responsable;
- quelques questions majeures ayant trait à la réforme scolaire.

1. Comparaison du nombre des écoles et des commissions scolaires entre les années 1963-1964 et 1980-1981

a) Situation en 1963-1964 (1)

• Réseau catholique

ECOLES		ADMINISTRATION SCOLAIRE		
élémentaires	secondaires	avec commissaires	syndics	non organisée *
3681	2043	1383	7	24
TOTAL 5724		TOTAL 1414 **		

* localité non encore organisée en municipalité scolaire et non soumise à la loi de l'instruction publique

** 75% des commissions scolaires pour catholiques sont en milieux ruraux

(1) Ces chiffres sont tirés de: Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, Statistiques de l'enseignement, 1963-1964, pp. 50 et 236.

• Réseau protestant

ECOLES		ADMINISTRATION SCOLAIRE		
élémentaires	secondaires	avec commissaires	syndics	non-organisée
230	155	136	68	0
TOTAL 385		TOTAL 204 *		

* 58,8% des commissions scolaires pour protestants sont en milieu urbain

• Ensemble provincial

ECOLES		ADMINISTRATION SCOLAIRE		
élémentaires	secondaires	avec commissaires	syndics	non-organisée
3911	2198	1519	75	24
TOTAL 6109		TOTAL 1618		

Clientèle totale au secteur primaire et secondaire 1 328 785 élèves (2)

b) Situation en 1981-1982 (3)

On ne peut reprendre exactement les mêmes tableaux étant donné les modifications apportées à la présentation des statistiques de 1981-1982. Par exemple, dans ces statistiques les écoles sont classées, en fonction de la langue alors que les commissions scolaires le sont

(2) Ce chiffre ne comprend pas les 45 812 élèves inscrits dans les 115 écoles secondaires classiques et modernes.

(3) Les données sont tirées de: ministère de l'Education, Direction des études économiques et démographiques, Statistiques de l'enseignement 1980-1981, Répertoire des organismes et des écoles, pp. 3 à 5.

selon la confessionnalité. Les données recueillies peuvent être résumées comme suit:

ECOLES			COMMISSIONS SCOLAIRES		
primaires	secondaires	primaires - secondaires	régionales	locales	intégrées
1813	529	225	46	158	44
TOTAL 2567			TOTAL 248		

Clientèle totale au primaire et au secondaire: 996 099 élèves.
Les enfants de la maternelle n'entrent pas dans ce calcul. A ce nombre il faut ajouter cependant les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Il y en a 93 501 ce qui représente 10,6%.

2. Le rôle et le statut de l'école, de la commission scolaire et du ministère de l'Education selon le Rapport Parent

a) Rôle et statut de l'école

Si l'on fait allusion abondamment à la description physique de l'école élémentaire et de l'école secondaire, aussi étonnant que cela puisse paraître, on ne trouve pas dans le Rapport Parent une définition précise du rôle et du statut juridique de l'école.
On peut cependant affirmer, à la lecture de plusieurs passages (réf. tome 2, les numéros 181, 201...), que l'école est, aux yeux des auteurs du rapport, le lieu où sont dispensés les services d'enseignement.

Une recommandation majeure du Rapport Parent touche cependant le statut de l'école:

«Nous recommandons qu'à cette fin le régime actuel des commissions scolaires locales et régionales soit remplacé par une structure administrative unifiée à trois échelons:
le comité scolaire, la commission régionale et le conseil de développement scolaire». (11)

Un comité scolaire doit être créé pour chaque école élémentaire et pour chaque école secondaire. Il doit être composé de cinq membres élus chaque année par les parents. Le directeur de l'école et un représentant des enseignants font partie, à titre consultatif, du comité scolaire.

Le comité scolaire doit avoir, dans la loi, le mandat suivant (12)

---

(11) réf. tome 4, p. 179, recommandation 31.

(12) Ibid., recommandation 35.

- veiller à la qualité de l'éducation donnée à l'école et au bien-être des élèves et des maîtres;
- s'assurer que les élèves reçoivent un enseignement religieux ou moral répondant au désir de leurs parents;
- accepter ou rejeter tout projet de règlement catholique, protestant ou non-confessionnel, selon le cas, affectant les modalités particulières de la confessionnalité ou de la non confessionnalité de l'école;
- susciter des initiatives et collaborer à toute entreprise en vue de l'organisation des loisirs para-scolaires et, de façon générale, contribuer à tout ce qui peut favoriser la culture populaire;
- entretenir l'intérêt et la collaboration des parents et de toute la collectivité pour tout ce qui peut servir à améliorer les services scolaires;
- donner leur avis sur le choix des maîtres, l'adaptation des programmes et le choix des manuels et du matériel didactique;
- présenter à la commission régionale toute recommandation touchant des problèmes financiers ou administratifs.

b) Rôle et statut de la commission scolaire

Une commission scolaire régionale unique doit administrer l'enseignement public, pré-scolaire, élémentaire et secondaire.
Cette commission scolaire régionale est responsable de l'enseignement catholique, protestant et non-confessionnel, qu'il soit de langue française ou de langue anglaise.

Le Rapport Parent recommande que les fonctions suivantes lui soient reconnues dans la loi (13)

---

(13) réf. tome 4, p. 180-181, recommandation 42.

- organiser et administrer les classes maternelles, l'enseignement élémentaire, l'enseignement secondaire polyvalent, c'est-à-dire général et technique, et les classes spéciales pour enfants exceptionnels, à l'intention de tous les enfants de son territoire et des adultes qui requièrent un enseignement;

- assurer les services médicaux, sociaux psychologiques, le service d'orientation scolaire et pr[illegible]onnelle, les services de pastorale requis dans toutes les écoles sous sa juridiction;

- choisir et engager le personnel enseignant et le personnel de direction des écoles sous sa juridiction, leur assigner leur poste, assurer l'inspection des écoles;

- présenter au ministère de l'Education, par l'intermédiaire, le cas échéant, du conseil de développement scolaire et en collaboration avec les autres commissions régionales qui lui sont rattachées, des recommandations pour l'établissement ou la modification des normes de services et des dépenses à appliquer dans les écoles;

- préparer et soumettre au ministère de l'Education, par les soins, le cas échéant, du conseil de développement scolaire, le budget nécessaire à la bonne marche et au progrès de ses écoles;

- prélever l'impôt foncier sur son territoire et recevoir les subventions du ministère de l'Education;

- faire les constructions scolaires requises, après approbation du ministère ou, le cas échéant, du conseil de développement scolaire, assurer l'entretien des édifices, acheter tout le matériel requis, organiser le transport des élèves;

- faire chaque année un recensement scolaire de tous les enfants et adolescents jusqu'à 18 ans inclusivement et affecter les écoles ou les classes voulues aux enseignements organisés pour répondre aux désirs des parents, exprimés à cette occasion;
- nommer, pour assurer l'administration, un directeur général et un directeur pour chacun des enseignements à organiser selon la diversité culturelle et religieuse de la collectivité.

c) Rôle et statut d'un Conseil de développement scolaire

Le Rapport Parent recommande en outre la création d'un Conseil de développement scolaire, pour les commissions scolaires régionales d'une même région économique. Ce conseil serait composé d'un représentant de chacune des commissions scolaires d'un même territoire, d'un membre élu par le collège électoral de chacune d'elles, et de deux membres nommés par le ministère de l'Education.

On recommande que les fonctions suivantes lui soient attribuées par la loi (14)

- définir, en collaboration avec les commissions scolaires régionales, les normes fondamentales des services et des dépenses pour le territoire et les faire accepter par le ministère de l'Education, établissant ainsi le plan de développement du système scolaire du territoire;

---

(14)réf. tome 4, p. 181-182, recommandation 46.

- négocier, après consultations des commissions régionales, l'échelle de traitements et de salaires et les conditions de travail pour tout le personnel enseignant et non enseignant de son territoire ou participer aux négociations provinciales, le cas échéant, avec le ministère de l'Education;

- étudier les budgets que les commissions scolaires régionales doivent lui soumettre pour approbation et présenter l'ensemble de ces budgets ainsi que son propre budget au ministère de l'Education;

- participer à la détermination du taux uniforme de l'impôt à être prélevé par toutes les commissions régionales du territoire; en attendant l'uniformisation de l'évaluation foncière par l'autorité centrale, procéder sur son territoire à l'uniformisation de l'évaluation; autoriser, au besoin, le prélèvement d'un impôt supplémentaire par l'une ou l'autre des commissions régionales;

- coordonner le développement scolaire du territoire en exerçant tous les contrôles nécessaires sur les achats de terrains et les constructions à effectuer par les commissions régionales;

- faire fonctionner au bénéfice des commissions scolaires du territoire les services qui peuvent être organisés à meilleur compte ou plus efficacement sur une base commune: par exemple, un service juridique, un bureau d'architectes et d'ingénieurs, un service de statistiques et de prévisions, un service de transport, et veiller à l'organisation de certains services communs d'enseignement pour quelques catégories d'enfants exceptionnels;

- nommer, à ces fins, un directeur général et autant de directeurs généraux adjoints qu'il sera nécessaire pour coordonner le développement de chacun des différents enseignements qui existeront dans les commissions régionales, et pour assurer la direction des services du financement et de l'équipement scolaire.

d) Rôle et statut du ministère de l'Education

Il y a de très nombreux passages du Rapport Parent qui traitent du rôle du ministère de l'Education.

Il faut d'abord dire que le Rapport Parent propose la création d'un ministère de l'Education en remplacement du Département de l'instruction publique et du ministère de la Jeunesse. Le nouveau ministère est appelé à prendre charge des responsabilités en éducation relevant d'autres ministères. (15)

Le mandat général confié au ministère de l'Education est défini dans une des recommandations du rapport:

«Nous recommandons que le ministre soit tenu de procéder par réglementation sur les matières suivantes: programmes d'enseignement, normes d'examens, diplômes officiels, normes de qualification du personnel enseignant». (16)

Cette recommandation est suivie de suggestions en ce qui a trait à l'organisation des services sur les plans de l'enseignement, de l'administration et de la planification.

---

(15)Il faut souligner cependant que le Rapport Parent a soumis deux hypothèses. Une première consistant à nommer un ministre responsable du Département de l'instruction publique et du ministère de la Jeunesse, Une deuxième, consistant à fusionner les deux organismes existants. Le Rapport Parent a opté pour la deuxième.

(16)réf. tome 1, p. 113, recommandation 8.

Ces éléments sont définis dans le premier volume du rapport. Mais on trouve par la suite plusieurs précisions relativement à ces fonctions au fur et à mesure de l'analyse des divers secteurs d'activités du monde de l'Education. Par exemple, au chapitre de l'enfance exceptionnelle, le ministère se voit confier des responsabilités particulières. (17) Dans le cadre de la présente étude, il serait trop long d'en faire un relevé exhaustif.

---

(17) réf. tome 2, pp. 331 et suivantes.

3. Le rôle et le statut de l'école de la commission scolaire et du ministère de l'Education selon le Loi sur l'Instruction publique

a) Rôle et statut de l'école

On ne trouve pas dans la Loi une définition du statut juridique de l'école. A l'article 32.1 on trouve cependant la définition suivante:

> «L'école est une entité institutionnelle sous l'autorité d'un directeur ou d'un responsable s'il n'y a pas de directeur, destinée à assurer, d'une manière ordonnée, l'éducation des élèves et à l'activité de laquelle participent les élèves, les enseignants, les autres membres du personnel et les parents». (4)

Cette définition parle davantage du directeur de l'école que de l'école elle-même. A l'article suivant, on trouve une autre précision:

> «L'école est établie par la commission scolaire suivant les conditions déterminées par celles-ci sans réserve des règlements édictés en vertu du paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 15».

Ce paragraphe dit:

> «Le gouvernement peut faire des règlements:
> 1° Pour l'organisation, l'administration et la discipline des écoles publiques et des écoles sous le contrôle du ministère de l'Education...»

La loi n'est donc pas explicite sur le statut et sur le rôle de l'école.

---

(4) Loi sur l'Instruction publique, 1-14, 32.1.

b) Le comité d'école (5)

Le comité d'école est formé de parents dont les enfants fréquentent l'école en question ou qui y sont inscrits pour l'année suivante. Le comité d'école a pour fonctions de:

«a) stimuler par des moyens appropriés la participation des parents et du milieu en général à l'amélioration des services éducatifs de l'école;

b) étudier les mesures susceptibles de favoriser la personnalisation des services éducatifs de l'école;

c) faire à la direction de l'école toute recommandation propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de l'école;

d) étudier tout objet sur lequel la commission scolaire, le directeur ou le responsable de l'école, ou le conseil d'orientation le consulte ou doit le consulter et, sur demande, émettre un avis.»

c) Le comité de parents

Le comité de parents est composé des délégués de chaque comité d'école. Ce comité oeuvre auprès de la commission scolaire. Son rôle est de:

«a) assurer la concertation nécessaire au bon fonctionnement des comités d'école;

b) transmettre à la commission scolaire l'expression des besoins identifiés par les comités d'école et de canaliser vers elle les recommandations de portée générale;

c) promouvoir la participation des parents à toutes les activités de la commission scolaire et de désigner notamment à cette fin, parmi ceux-ci, le cas échéant, les membres requis pour les divers comités formés par la commission scolaire;

d) recommander à la commission scolaire toute mesure susceptible d'améliorer l'administration et la gestion des écoles;

e) étudier tout objet sur lequel la commission scolaire le consulte ou doit le consulter, et, sur demande, émettre un avis.» (6)

---

(5) Loi sur l'Instruction publique, I-14, art. 50 et 51.

(6) Loi sur l'Instruction publique, I-14, art. 52.

d) Le conseil d'orientation

Si la demande en est faite, la commission scolaire doit instituer un conseil d'orientation pour une école. Ce conseil a un mandat d'un an et est composé des personnes suivantes: le directeur de l'école, trois parents nommés par le comité d'école, deux membres du personnel enseignant, un représentant du personnel non-enseignant, deux représentants des élèves (à partir du 2e cycle du secondaire) et un commissaire ou un parent nommé par la commission scolaire.

Le conseil d'orientation a pour fonction de:

«1° déterminer les orientations propres à l'école et d'en faire rapport;

2° participer à l'élaboration du projet éducatif de l'école, d'en suivre la réalisation, de procéder à son évaluation et d'en faire rapport;

3° favoriser l'information, les échanges et la coordination entre tous les agents concernés par l'école.» (7)

e) La commission scolaire

Les pouvoirs des commissions scolaires ne sont pas énumérés dans un seul article de loi. Ils sont précisés dans plusieurs articles de la Loi. (8)

De façon générale, les commissions scolaires ont des pouvoirs dans les domaines suivants:

- les relations ouvrières
- l'administration financière
- l'administration générale des école

---

(7) Loi sur l'Instruction publique, 1-14, art. 54.1, 54.2 et 54.5.

(8) Cf. Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, Le guide des commissions scolaires, 1970, pp. 166 à 171.

Retenons certains éléments parmi les plus importants.

- Les relations ouvrières

La commission scolaire peut:

- engager le personnel enseignant;
- nommer et déterminer les fonctions du:
  a) directeur de l'enseignement
  b) direction de l'école
  c) conseiller pédagogique
  d) personnel administratif
- assigner un enseignant à une tâche spécifique;
- déclarer que les services d'enseignants ne seront pas requis pour une prochaine année.

- L'administration financière

La commission scolaire peut:

- évaluer les biens-fonds de la municipalité, si une telle évaluation n'est pas faite;
- taxer les contribuables de son territoire;
- acquérir et posséder, pour le compte de leur corporation, des biens meubles ou immeubles, sommes d'argent ou rentes, et en user suivant les fins de leur destination;
- contracter, avec l'autorisation expresse du ministre des Affaires municipales, des emprunts;
- faire, avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en Conseil et recommandation du ministre, une consolidation des dettes de leur corporation scolaire.

- L'administration générale des écoles

Les commissaires peuvent sur le plan administratif:

- administrer les biens meubles et immeubles appartenant à leur corporation scolaire;
- réparer et entretenir ou louer les maisons d'école;
- acheter et réparer le mobilier scolaire;
- assurer les édifices et meubles leur appartenant;

- pourvoir au transport scolaire des élèves sous leur juridiction;
- préparer un rapport budgétaire annuel et le soumettre au ministre.

Ils peuvent sur le plan pédagogique:

- prendre les mesures nécessaires pour que les cours soient dispensés à tous les élèves du territoire;
- prendre les mesures pour que les cours soient conformes aux programmes d'étude et que les livres utilisés soient approuvés;
- faire les règlements internes des écoles;
- renvoyer un élève insubordonné.

f) Le statut et rôle du ministère de l'Education (9)

Responsabilité du ministre	Le ministre de l'Education est chargé de l'administration du ministère et de l'application des lois relatives à l'éducation. A cela s'ajoute la responsabilité de promouvoir l'éducation, d'assister la jeunesse dans la préparation et l'orientation de son avenir et d'assurer le développement des institutions d'enseignement. (10)
Pouvoir du ministre	Les pouvoirs du Ministre sont très vastes. Il y a des pouvoirs dits inconditionnels et des pouvoirs conditionnels:

(9) Cf. Patrice Garant, Droit et législation scolaire, Montréal, Mc Graw-Hill éditeurs, 1971, pp. 44 à 55.

(10) La loi prévoit un pouvoir de visite dans les écoles pour permettre un lien entre le ministère et les milieux.

- pouvoirs inconditionnels

  - effectuer des études et des recherches nécessaires au fonctionnement du ministère;
  - déterminer les responsabilités des fonctionnaires;
  - approuver les budgets des commissions scolaires;
  - distribuer (et de retenir s'il y a lieu) les subventions aux commissions scolaires;
  - définir les règles budgétaires des commissions scolaires et des institutions privées;
  - autoriser les ententes entre les commissions scolaires, commissions régionales et institutions d'enseignement privées;
  - approuver le matériel didactique;
  - autoriser plusieurs décisions relativement à l'organisation administrative et financière des commissions scolaires;
  - déclarer le statut des écoles privées;
  - appliquer la loi des prêts et bourses aux étudiants.

- pouvoirs conditionnels

  - réglementer la classification et la nomenclature des écoles et autres institutions d'enseignement de même que les diplômes qui y sont décernés;
  - réglementer les programmes d'études, les examens, les diplômes;
  - coordonner l'enseignement à tous les niveaux.

4. Le rôle et le statut de l'école, de la commission scolaire et du ministère de l'Education dans le Livre blanc (18)

a) Statut et rôle de l'école

L'intention du Livre blanc est de faire de l'école le «pivot du système scolaire». Pour ce faire le gouvernement propose de:

Statut

- faire de chaque école une corporation au sens du Code civil:

  Cette mesure vise à donner à l'école les pouvoirs généraux d'une corporation civile. Il est à noter que plusieurs petites écoles dans une même communauté d'appartenance pourrait être regroupées sous une même corporation. L'école serait gérée par un conseil composé majoritairement de parents.

Rôle

- accorder à l'école des pouvoirs déterminants en matière proprement éducative et pédagogique. Ces pouvoirs pourront s'exercer à divers plans.

  - Au plan des orientations, l'école devra déterminer son projet éducatif, le mettre en oeuvre et l'évaluer.
  - Au plan des services, l'école sera responsable des services d'enseignement, des services personnels et des services complémentaires. (19) L'école devra aussi dispenser les services spéciaux aux élèves en difficulté, de même que prendre en charge l'organisation des services pour le préscolaire.

---

(18)Cf. Livre blanc, pp. 51-72.

(19)Par services personnels, on entend: l'orientation scolaire et professionnelle, la pastorale et la psychologie scolaire. Par services complémentaires, on entend: l'encadrement, la surveillance et les activités étudiantes.

- Au plan de l'organisation scolaire, l'école déterminera son calendrier scolaire, et assumera les modalités d'adaptation du régime pédagogique en s'occupant notamment de l'adaptation des programmes. Enfin l'école sera responsable de sa bonne marche en général.
- Au plan de la concertation, avec le milieu, l'école pourra organiser des activités socio-culturelles pour la communauté locale. Elle pourra notamment prendre charge des services de garde en milieu scolaire.

• accorder à l'école des pouvoirs suffisants en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

- Au plan des ressources humaines, l'école aura le pouvoir de choisir le directeur d'école. Par ailleurs, si l'école ne peut sélectionner le personnel enseignant, elle élaborera cependant un «plan d'effectifs» pour chacune des catégories de personnel.
- Au plan des ressources matérielles, l'école aura le droit d'agir à titre de propriétaire des immeubles qui lui sont attribués. Si la commission scolaire garde le droit de vendre, de louer... des locaux de l'école, l'école doit avoir préalablement donné son autorisation.
- Au plan de la gestion des ressources financières, l'école sera responsable de préparer, selon le régime financier en vigueur, son budget et sera responsable de le gérer. Elle devra en outre faire rapport à la commission scolaire à la fin de l'année.

• faire de l'école le lieu privilégié de l'exercice des droits linguistiques des Québécois anglophones.

b) Conseil d'école

Le Livre blanc propose de doter chaque école d'un conseil d'école dont les membres seront élus ou cooptés. Le rôle de ce conseil sera d'exercer certains pouvoirs qui seront ceux de l'école. Le nouveau conseil d'école remplacera le conseil d'orientation prévu par la loi 71.

La composition du Conseil d'école prévoit une majorité de parents. Le personnel de l'école peut aussi y être représenté.

c) Statut et rôle de la commission scolaire

Statut

Le Livre blanc fait des commissions scolaires «un lieu de mise en commun et de services aux écoles, une table régionale fonctionnant à la façon d'une coopérative de services». Les commissions scolaires continueront d'être l'instance intermédiaire entre l'Etat et les écoles. Les commissions scolaires seront non-confessionnelles, intégrées (c'est-à-dire responsables de l'enseignement primaire et secondaire. Par ailleurs sur le territoire de l'Ile de Montréal les commissions scolaires pourront être linguistiques.

Composition

La commission scolaire sera régie par un conseil d'administration composé:

- d'un représentant de chaque conseil d'école;
- de trois représentants parmi les responsables des municipalités régionales de comté (20)
- d'un représentant des écoles privées du territoire.

On abandonne ainsi la représentation par mode de suffrage universel direct.

Rôle

En devenant des coopératives de services, les commissions scolaires exerceront des rôles différents. Elles seront responsables de:

---

(20)Lorsqu'il n'y a pas de MRC, le choix des représentants municipaux est fait par le ministre.

• Au plan pédagogique

- coordonner et soutenir les services pédagogiques sur le territoire.

  Cela signifie la répartition des services offerts aux élèves en difficulté, des services aux milieux économiquement faibles, des services d'accueil et de francisation, des options d'enseignement professionnel, des services de l'éducation des adultes... Elle aura charge en outre des admissions dans chaque école de son territoire et de convenir, s'il y a lieu, des ententes avec d'autres commissions scolaires. En ce qui a trait à l'aspect du soutien pédagogique, la commission scolaire aura pour fonction de dispenser des services d'aide et d'animation.

• Au plan des ressources humaines

- gérer les ressources humaines sur son territoire à titre d'employeur

• Au plan des ressources matérielles

- gérer l'utilisation des immeubles.

  La commission scolaire demeure propriétaire des immeubles. Elle aura mandat de préparer un plan quinquennal pour l'utilisation des immeubles du territoire et pour la prévision des investissements en équipement.

• Au plan des ressources financières

- gérer le budget conformément aux règles imposées par le ministre.

  La commission scolaire sera responsable de la répartition de l'enveloppe budgétaire aux écoles en respectant les règles budgétaires gouvernementales. Elle garde son pouvoir de taxation et d'emprunt.

d) Le statut et le rôle du ministère de l'Education

Le statut et le rôle du ministère de l'Education sont aussi modifiés par le Livre blanc.

Statut

Selon le Livre blanc, il est toujours nécessaire de disposer d'une instance centrale pour voir à l'ensemble du système de l'Education: «Aujourd'hui plus que jamais il importe qu'une autorité centrale puisse efficacement protéger les droits de tous et procéder à un partage équitable des ressources publiques conformément aux grands paramètres des opérations budgétaires de l'Etat».

Rôles

Avant de redéfinir les rôles du Ministère, le Livre blanc précise l'orientation générale qui devra guider désormais l'action de ce dernier. Il s'agit de faire en sorte que le développement pédagogique devienne l'axe central de l'action du Ministère. En d'autres termes, le Livre blanc veut recentrer le Ministère sur sa mission éducative tout en exerçant les pouvoirs essentiels à la cohérence du système.

Particulièrement, le Ministère aura la responsabilité de:

- Au plan pédagogique
  - établir les types de services à offrir dans les écoles, et le cadre général d'organisation des services éducatifs;
  - définir les règles de certification des études;

- approuver les programmes; le matériel didactique et les modes d'évaluation;
- faire adopter les régimes pédagogiques;
- dresser une carte nationale pour l'enseignement professionnel, pour les services à l'enfance en difficulté et pour les services éducatifs aux milieux économiquement faibles.

• Au plan des ressources humaines

- déterminer les conditions générales de travail des personnels des commissions scolaires,
- définir la politique de formation de perfectionnement, et d'évaluation des personnels scolaires.

• Au plan des ressources matérielles

- déterminer les conditions d'octroi des contrats de construction, d'agrandissement ou de transformation majeure des établissements scolaires.

• Au plan des ressources financières

- déterminer annuellement les règles de financement des commissions scolaires.

5. Quelques questions majeures ayant trait à la réforme scolaire

Quant aux orientations de base

- Quelles sont les matières sur lesquelles l'école devrait avoir le pouvoir de prendre des décisions? Qui devrait participer à l'exercice de ce pouvoir? Comment en particulier s'articuleront les rapports entre les parents et les personnels de l'école?

- Comment la commission scolaire pourra-t-elle exercer une coordination entre les écoles, et ce plus particulièrement sur le plan pédagogique? Quels pouvoirs appartiendront respectivement à la commission scolaire et au ministère de l'Éducation?

Quant aux modalités de fonctionnement

- Estimez-vous que les enseignants et autres personnels sont suffisamment partie prenante dans le projet que nous connaissons, notamment au niveau du Conseil d'école? Devraient-ils l'être de façon égale aux autres entités qui composent l'école? Les parents devraient-ils être majoritaires? Bref, comment concilier qu'un groupe prime sur d'autres, compte tenu que le projet à réaliser se doit d'être, comme le souligne le titre même de la proposition gouvernementale, «communautaire et responsable»? Quelle composition permettrait de réaliser l'objectif proposé par le document gouvernemental, à savoir que les usagers et les professionnels de l'école définissent ensemble le type d'école qui leur convient?

- Estime-t-on, comme l'affirme le projet gouvernemental, que le ministère de l'Éducation n'aura qu'une mission d'orientation et de service? Estimez-vous qu'il importerait d'aller plus loin que de réclamer un changement d'attitudes de la part du Ministère? Est-ce que les «encadrements» nationaux pour lesquels le Ministère se réserve l'exclusivité permettront la réalisation de projets éducatifs locaux?

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY

ATELIER 3

L'INTÉGRATION DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE ET LES TERRITOIRES SCOLAIRES

YVON ROBERT
PERSONNE-RESSOURCE

CHAMBLY, LE 7 MAI 1983

ATELIER 3

L'INTÉGRATION DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE ET LES STRUCTURES SCOLAIRES

LE PASSÉ

- Historique de 1956 à 1981
- Les valeurs à l'école primaire et à l'école secondaire: source de conflits

LE PRÉSENT

- La situation de l'intégration en 1983
- Un projet de loi qui fait l'unanimité sur un seul sujet: l'intégration
- Une expérience vécue à Saint-Jérôme

L'AVENIR

- Une loi décrétant l'intégration
- Des commissions scolaires pour assurer l'intégration
- Un modèle à inventer pour chaque région

I - LE PASSÉ

1956 - Le cours primaire supérieur est remplacé par le nouveau cours secondaire.

1964 - L'Opération 55 crée les commissions scolaires régionales.

1965 - Règlement No 1: fixe le cours primaire sur six ans, le cours secondaire sur cinq ans. (Premiers comités primaire-secondaire - Ateliers pédagogiques).

1971 - Règlement No 7: continue dans la même foulée que le règlement No 1. Il est plus directif et apporte plus de précision.

1971 - Bill 27: regroupement et gestion des commissions scolaires en dehors de Montréal.

1979 - Livre orange: Enoncé de politique et plan d'action pour l'enseignement primaire et secondaire.

- Politique d'intégration de l'enfance en difficulté.
- Loi 30: participation des parents
- Loi 71: projet éducatif

1981 - Sanction des nouveaux régimes pédagogiques du préscolaire, primaire et secondaire, le tout dans le sillage des règlements no 1 et no 7 et du Livre orange.

En 25 ans, au Québec, on a créé un réseau d'écoles secondaires publiques et complètement restructuré le niveau primaire. De plus, parallèlement aux règlements, des philosophies de base soutenaient ce travail de géants. On a tenté de faire de l'école primaire un véritable milieu de vie souvent au détriment de la qualité des apprentissages, en même temps on a tenté d'implanter au niveau secondaire le "comprehensive hight school" américain.

De fait, au niveau primaire on assiste à un changement de valeurs, les enseignants ayant adhérés au projet d'école humaniste véhiculé par les documents du ministère, les parents restent davantage attachés aux valeurs de l'école utilitaire, ce débat reste ouvert au niveau de la préparation des projets éducatifs. En donnant plus d'importance aux parents à l'école, les valeurs "utilitaires" prendront sans doute le pas sur les valeurs "humanistes".

Entre les niveaux primaire et secondaire c'est la même question de fond. Les règlements 1 et 7 ont orienté l'école primaire sur le développement intégral de l'enfant et sur la nécessité de le rendre heureux à l'école tandis que l'école secondaire, était davantage axée vers les valeurs "utilitaires", le marché du travail, le cégep et la certification, ce dernier élément accentué par les nouveaux régimes pédagogiques qui mettent en place un système de crédits dès la 1re secondaire. Ainsi donc, au lieu de réduire le fossé entre l'école primaire et l'école secondaire, on l'a creusé davantage au cours des vingt-cinq dernières années.

II - LE PRÉSENT

Le nombre de commissions scolaires intégrées au Québec en 1983 est de 35 comparativement à 174 commissions scolaires locales ou régionales soit 20% de commissions scolaires intégrées.

356 000 élèves (soit 55%) vivent l'intégration comparativement à 643 000 élèves qui étudient dans des commissions scolaires locales ou régionales.

III - UN PROJET DE LOI

L'intégration des niveaux primaire et secondaire est le seul sujet qui fait l'unanimité.

Sans doute conscient des difficultés qui existent, on voit dans l'intégration des niveaux primaire et secondaire le moyen de travailler à trouver des solutions pour assurer une meilleure continuité pour ces enfants et ce, de la maternelle à la fin des études secondaires.

IV - EN CONCLUSION: UNE EXPÉRIENCE VÉCUE À SAINT-JÉRÔME

En 1975, la commission scolaire Saint-Jérôme a procédé à l'intégration des niveaux primaire et secondaire et a mis en place des structures et des mécanismes pour assurer une meilleure coordination entre les écoles.

- Structures
  - Les services éducatifs ont été unifiés, les mêmes conseillers travaillent au primaire et au secondaire.
  - La mise en place d'écoles secondaires de 1er cycle (sec. I et II).

- Mécanismes

  - au niveau des directions d'écoles des Tables permanentes de consultation ont été mises en place pour assurer cette coordination. Chaque mois, le directeur d'école secondaire de premier cycle d'un secteur rencontre les directeurs d'écoles primaires de son secteur, c'est-à-dire des écoles primaires dont les élèves fréquenteront l'école secondaire du secteur. Le directeur général et le directeur des services éducatifs assistent aussi à ces rencontres.

    L'objectif premier de ces Tables est d'assurer une meilleure coordination entre les écoles primaires et secondaires, et faire en sorte que les enseignants et les parents soient associés à cette démarche.

  - Au niveau des parents, de la même façon les présidents des comités d'écoles d'un même secteur se rencontrent mensuellement pour échanger, avec en tête le même objectif.

Même si après huit ans beaucoup de travail a été fait, il en reste beaucoup à faire, particulièrement par rapport au dossier intégration des élèves en difficulté. Au niveau des secteurs on a réussi à décentraliser les services personnels aux élèves, mais la politique d'intégration des élèves en difficulté ne s'applique pas encore de la même façon au primaire qu'au secondaire.

V - LE FUTUR

Une loi décrétant l'intégration des niveaux primaire et secondaire peut paraître à première vue un moyen efficace pour assurer une meilleure coordination primaire-secondaire, mais si la même loi donne plus d'autonomie aux écoles et fait de la commission scolaire une coopérative de services, n'y a-t-il pas lieu de craindre un élargissement du fossé entre les écoles primaires et secondaires ?

Regardons un peu ce que les ateliers pédagogiques des années '70 ont produit, ce que les comités d'école des années '80 produisent. Dans notre région on travaille aux projets éducatifs, mais ce qui paraît le plus, ce qui passionne davantage, ce sont les projets de garde scolaire, les parcs-écoles. Les préoccupations pédagogiques continuent d'occuper le second rang.

De cette situation découle la nécessité de maintenir au niveau d'une région une commission scolaire forte avec des pouvoirs décisionnels importants pour mettre en place des structures et des mécanismes qui favoriseront une véritable intégration des niveaux primaire et secondaire.

Le modèle actuellement utilisé à Saint-Jérôme n'a pas été inventé de toute pièce, il existe depuis 20 ans en Ontario dans des commissions scolaires comptant 60 000 élèves et plus de niveaux primaire et secondaire. Ce modèle a fait ses preuves et serait sans doute intéressant pour un territoire semblable à celui de la commission scolaire régionale de Chambly.

Actuellement, au nom d'une bureaucratie aveugle et sourde, on veut tout uniformiser au Québec sans tenir compte des acquis et situations géographiques. En milieu rural, créer des commissions scolaires de 60 000 élèves c'est impensable, mais en milieu urbain, il faut peut-être pensé à 60 - 80 000 élèves et plus. Durant les dernières négociations, on a, au niveau du gouvernement, comparé les salaires des enseignants de l'Ontario avec le salaire des enseignants du Québec, on pourrait aussi comparer les organisations de base: la taille des conseils scolaires, le nombre de fonctionnaires au ministère de l'Education à Toronto, de telles comparaisons seraient sans doute des plus intéressantes.

Pour l'avenir, il faut espérer que l'on tiendra compte des acquis et qu'à partir de ces acquis on travaillera à améliorer le système.

REPARTITION DES COMMISSIONS SCOLAIRES SELON LEUR CLIENTELE
AU 1982-09-30
(membres de l'ADIGECS)

CLIENTELE	C.S. LOCALES	REGIONALES	INTEGREES	TOTAL
999 élèves et -	15		2	17
1000 à 1999	56	1	4	61
2000 à 2999	27	3	2	32
3000	11	6	5	22
4000	8	5	1	14
5000	11	3	3	17
6000	3	9	3	15
7000	3	2	3	8
8000		5	2	7
9000	1	1		2
10000				
11000			3	3
12000	1		1	2
13000		1	1	2
14000				
15000				
16000		1	2	3
17000				
18000				
19000			1	1
20000				
21000		1		1
22000				
33000			1	1
112000			1	1
	136	38	35	209

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY

COLLOQUE 7 MAI 1983

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE RÉGIONAL: rétrospective et prospective

ATELIER No 5

L'enseignement professionnel

le marché du travail

et le virage technologique

Préparé par: M. JERY BERTRAND
directeur de Travail - Québec - Ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu (Québec)

ATELIER NO 5

I - L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DES JEUNES, OU EN EST-ON ?

Processus qui a pour but de permettre, d'acquérir ou d'accroître les connaissances, les habilités et les facultés créatrices requises pour assumer pleinement un rôle sur le marché du travail; une formation "reliée à l'emploi", comme le propose la Commission Jean.

Clientèle: 154 000 élèves
Réseau : 300 polyvalentes - 46 collèges
Programme: 200 spécialités

II - L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PERMET-IL D'ASSUMER A CHACUN UN ROLE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL ?

Population de 15 à 24 ans:	1 183 000		
Population en emploi	:	500 000	
Population en chômage	:	171 000	
Population inactive	:	88 000	(dont 67 394 sont prestataires de l'aide sociale)

Les causes du chômage:

L'Une des principales causes du chômage dont souffrent les jeunes est, bien entendu, la récession et la situation qu'elle a amenée, caractérisée par le ralentissement de la croissance et la chute de la demande globale de main-d'oeuvre.

En dehors de ce phénomène lié à la conjoncture économique, plusieurs facteurs se conjuguent pour restreindre les possibilités d'emploi des jeunes: coût de l'embauche et de l'emploi, mesures de sécurité d'emploi, attitudes face au travail et difficultés de passage de l'école à la vie active.

III - LE VIRAGE ECONOMIQUE, UNE SOLUTION ...

Pour faire face à cette situation, le plan proposé vise d'abord à mieux équiper les jeunes face à l'avenir dans la perspective notamment du virage technologique, de la restructuration économique, de la réorganisation du travail, de l'émergence de nouvelles valeurs et de nouveaux modèles sociaux. Le plan d'action par des mesures de types conjoncturels vise également à atténuer les effets de la crise par des actions immédiates et dont les impacts sont mesurables à court terme.

L'enseignement professionnel des jeunes

C'est par un accueil généralement favorable qu'a pris fin une vaste consultation du ministère de L'Education avec la tenue d' audiences nationales sur la formation professionnelle des jeunes au Centre Marial Montfortain, les 28 février et 1er mars 1983. Ces audiences nationales, au cours desquelles une quarantaine d'organismes ont déposé des mémoires et fait des recomandations, couronnaient en quelque sorte une série de colloques régionaux organisés par le Ministère de l'Education à la suite de la publication, en mai 1982, d'un livre blanc intitulé "La formation professionnelle des jeunes, propositions de relance et de renouveau".

Rappelons que la formation professionnelle des jeunes touche pas moins de 154 000 élèves québécois des niveaux secondaire et collégial qui veulent se spécialiser et se diriger immédiatement vers le marché du travail. Il s'agit en fait de 30% des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de 50% des élèves du niveau collégial. Pour répondre à leurs besoins, 300 polyvalentes et 46 collèges offrent des programmes dans plus de 200 spécialités professionnelles.

Dans l'ensemble, la grande majorité des intervenants souscrivent aux objectifs de base de ce projet de réforme, bien qu'il y ait des sérieuses réserves quant aux modalités d'application qui n'ont pas encore été précisées. Toutefois, cela ne saurait tarder puisque le ministre de l'Education le Dr Camille Laurin a indiqué qu'un plan d'action serait publié bientôt définissant les moyens d'implantation politique de cette réforme importante, à la lumière des différentes recommandations soumises pendant la période de consultation.

Dans son livre blanc, le ministère de l'Education précise que la formation professionnelle fut un enjeu clef de la réforme scolaire des années 60, avec notamment l'intégration des écoles de métiers, des instituts de technologie et des écoles spécialisées aux écoles polyvalentes et aux cégeps. "Aux futurs gens de métiers et techniciens, on voulait assurer une formation de base plus solide et un environnement culturel plus diversifié et plus stimulant; aux élèves inscrits dans les disciplines dites générales, on voulait assurer une ouverture plus grandes aux réalités techniques et un compagnonnage social plus conforme à l'image réelle de notre société", indique-t-on dans le document du ministère.

S'il y a eu des acquis, en particulier le développement de nombreuses options professionnelles et l'augmentation du nombre d'élèves du secteur professionnel, il y a aussi de nombreuses interrogations et inquiétudes. La plupart des intervenants lors des audiences nationales s'accordaient avec le ministère de l'Education quant à l'éloquence de certains chiffres: plus de 30% des élèves de l'école secondaire quittent le système scolaire sans avoir obtenu leur diplôme de fin d'étides et sans être préparés à affronter le marché du travail; environ 60% des jeunes quittent le système scolaire sans formation professsionnellespécialisé alors que le système d'apprentissage est peu développé au Québec

Rappelons que le nombre de jeunes au Québec âgés de 15 à 24 ans est de 1 183 000. Parmi eux, environ 500 000 sont en emploi, 375 000 sont aux études et 55 000 jeunes femmes restent à la maison. En février 1983, 171 000 recevaient de l'assurance chômage (taux de chômage: 26.3%) et 88 000 autres jeunes étaient en decembre 1982 considérés comme innactifs au sens des statistiques de main-d'oeuvre. Parmi ces derniers, en septembre 1982, on dénombrait 67 394 prestataires de l'aide sociale aptes au travail.

Les jeunes et le marché du Travail

Si le chômage entraîné par la conjoncture économique affecte toutes les catégories d'âge, il a frappé particulièrement les jeunes, l'écart entre le taux de chômage des adultes et celui des jeunes a augmenté de façon inquiétante ces dernières années.

Les causes du chômage des jeunes

L'une des principales causes du chômage dont souffrent les jeunes est, bien entendu, la récession et la situation qu'elle a amenée, caractérisée par le ralentissement de la croissance et la chute de la demande globale de main-d'oeuvre.

En dehors de ce phénomène lié à la conjoncture économique, plusieurs facteurs se conjuguent pour restreindre les possibilités d'emploi des jeunes: coût de l'embauche et de l'emploi, mesures de sécurité d'emploi, attitudes face au travail et difficultés de passage de l'école à la vie active, tels sont les plus souvent cités.

Coût de l'embauche et d'emploi

Pour l'employeur, un jeune travailleur non qualifié est une personne qu'il faut former et qui risque de ne pas rester dans l'entreprise: il est plus avantageux et plus sur d'engager un travailleur adulte et possédant déjà une formation et de l'expérience.

Le handicap dont souffrent les jeunes non expérimentés est particulièrement sensible en période de faible activité économique, quand les offres d'emplois sont peu abondantes et que les employeurs peuvent opérer un choix sévère.

Mesures de sécurité de l'emploi

Utilisé à divers effets, le critère de l'ancienneté défavorise aussi les jeunes, qui ne peuvent bien évidemment compter qu'une courte période d'activité. C'est un critère important puisque d'accord avec les syndicats, les employeurs donnent la préférence aux travailleurs qui ont le plus d'années de service.

Attitude à l'égard du travail

Quel que soit leur degré d'instruction, les jeunes acceptent apparamment de plus en plus en mal d'accomplir des tâches qui n'ont pas de sens, d'être soumis à une surveillance autoritaire, d'être privés, par le mode d'organisation du travail, de toute initiative et de toute responsabilité.

Difficultés de passage de l'école à la vie active

Pour beaucoup d'observateurs, il y a un grave défaut de liaison entre le système scolaire d'une part et l'autre, le marché du travail. Est-ce que l'école prépare bien à la vie active? De plus en plus, l'instruction des enfants qui quittent l'école présente de sérieuses lacunes, ils ont de la peine à lire et à écrire, à compter, à communiquer. Du jour au lendemain jetés d'un milieu scolaire, où ils sont protégés et plus ou moins coupés des réalités, dans le monde du travail axé sur la production où ce qu'on leur demande, en fait d'activité et de comportement, est bien différent de tout ce qu'ils connaissent.

Le virage technologique

Pour faire face à cette situation, le plan d'action proposé vise d'abord à mieux équiper la jeunesse face à l'avenirdans la perspective notamment du virage technologique, de la restructuration économique, de la réorganisation du travail, de l'émergence de nouvelles valeurs et de nouveaux modèles sociaux. Le plan d'action par des mesures de type conjoncturel vise également à atténuer les effets de la crise par des actions immédiates et dont les impacts seront mesurables à court terme.

1. LES ELEMENTS DE LA STRATEGIE GOUVERNEMENTALE A L'INTENTION DES JEUNES

La stratégie gouvernementale à l'intention des jeunes compte cinq éléments principaux:

1.1 L'adaptation des formules d'éducation

Par rapport aux jeunes décrocheurs et aux jeunes sans qualification minimale, le réseau scolaire adoptera un ensemble de mesures qui vise la scolarisation optimale des jeunes et l'orientation de ces derniers vers des débouchés prometteurs. Ces mesures concernent principalement le maintien des jeunes à l'école, le retour aux études, le développement de l'enseignement dans les secteurs d'avenir et la mise sur pied d'un programme d'information sur ces secteurs d'avenir.

Le ministère de l'Education est le maître-d'oeuvre de ces mesures.

1.2 La formation dans l'industrie québécoise

Pour les jeunes insuffisamment préparés à affronter les défis de la vie active soit à cause d'une formation professionnelle déficiente ou incomplète, soit à cause d'une déqualification

due à des changements dans les modes de production, des mesures de formation en industrie seront axées sur la réalité économique du Québec et sur les besoins en main-d'oeuvre dans les secteurs d'avenir.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu est le maître-d'oeuvre de ce programme en collaboration avec les ministères de l'Education, de Science et Technologie, des Commissions de formation professionnelle et les Comités consultatifs régionaux (en main-d'oeuvre).

Le programme de formation en industrie est conçu et sera appliqué de manière à pouvoir profiter au maximum des modalités prévues à l'Accord Canada-Québec sur la formation professionnelle des adultes.

1.3 La création directe d'emplois

De nombreux jeunes sont prêts à intégrer le marché du travail. Dans le cadre de ses programmes de création d'emplois, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a pris les mesures nécessaires pour accroître l'accessibilité des jeunes à ces programmes, notamment par des modifications de leurs critères d'admissibilité.

1.4 La mise sur pied du programme "Action jeunes volontaires"

Pour les jeunes qui se trouvent en transition entre l'école et le marché du travail, parce qu'ils(elles) ne peuvent se trouver un emploi ou compléter leur formation et qui veulent vivre une expérience de vie communautaire, un programme "Action jeunes volontaires" sera mis sur pied. Ce programme n'est ni un programme de création d'emplois, ni un programme de formation; il vise plutôt à supporter l'action volontaire et bénévole des jeunes, en leur facilitant la réalisation d'activités significatives pour eux(elles) et valables pour leur milieu.

La participation des jeunes et des représentants du milieu à l'orientation, à la gestion et à l'évaluation du programme sera assurée par un Comité directeur national structuré sur une base paritaire de représentation. De plus, des comités décisionnels locaux également structurés sur une base paritaire seront mis sur pied pour susciter et accueillir les projets et en juger la valeur. Les Centres Travail-Québec (MMSR) assumeront le secrétariat exécutif de ces comités locaux.

1.5 L'amélioration des services sociaux aux jeunes

Pour les jeunes, chez qui le contexte actuel contribue à développer des difficultés d'ordre psycho-social, des programmes spéciaux d'intervention en matière de services sociaux leur seront plus facilement accessibles. Ces mesures concernent l'amélioration de la structure d'accueil pour les jeunes (maisons de jeunes, CLSC...) et la définition, entre autres, de mesures spécifiques de prévention des problèmes socio-sanitaires des jeunes et de réinsertion sociale des jeunes délinquants(es).

Le ministère des Affaires sociales, le réseau des services sociaux et les organismes jeunes (hors réseau) sont les maîtres-d'oeuvre de ces interventions.

En plus de ces cinq (5) volets, le Mouvement québécois des chantiers, organisme subventionné par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, continuera de parrainer les projets collectifs bénévoles réalisés dans le secteur de l'aménagement.

Afin d'assumer la coordination de l'ensemble des actions gouvernementales à l'égard des jeunes, le gouvernement a institué le Secrétariat à la jeunesse dont le mandat est:

. d'assurer la concertation interministérielle des politiques et activités gouvernementales ayant trait aux jeunes;

. d'assurer le suivi de l'implantation du plan d'action gouvernementale, notamment du programme "Action jeunes volontaires";

. d'assurer la liaison et la consultation des organismes représentatifs des jeunes et des organismes communautaires de services gouvernementaux et para-gouvernementaux;

. de susciter des recherches et études sur la problématique des jeunes;

. d'assurer la coordination des activités reliées à l'élaboration du programme d'action gouvernementale dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse (1985);

. de coordonner la représentation du Québec auprès des organismes et mouvements de jeunes au niveau national et international.

De plus, des services particularisés d'accueil, d'information et de placement seront offerts dans chacun des 110 centres Travail-Québec par le biais des Modules Jeunesse. Les tâches dévolues au personnel de ces modules seront orientées spécifiquement vers les services aux jeunes:

- les accueillir;
- les informer sur les opportunités de formation professionnelle, de formation en industrie, d'emploi et sur le programme Action jeunes volontaires;
- les guider dans leurs démarches.

Ces modules collaboreront au programme Action jeunes volontaires en assumant un support administratif et technique.

2. LES INTERVENTIONS DU MINISTERE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SECURITE DU REVENU DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE GOUVERNEMENTALE A L'INTENTION DES JEUNES

Les interventions du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu dans le cadre de la stratégie gouvernementale s'inscrivent dans la poursuite des objectifs suivants: promouvoir la qualité professionnelle des jeunes et favoriser l'accès à l'emploi. Ainsi, selon la nature de leur problème face au marché du travail, les jeunes auront accès à une mesure adaptée à leurs besoins.

2.1 Interventions visant à promouvoir la qualité professionnelle des jeunes

Le milieu de travail constitue un potentiel de formation important et s'avère pour les jeunes un excellent moyen d'acquérir une qualification professionnelle.

Ainsi, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu accentuera ses efforts en vue de permettre à des jeunes non qualifiés et à ceux qui subissent une déqualification, de poursuivre une formation professionnelle reconnue dans des professions de spécialisation élevée, correspondant aux besoins actuels et futurs du marché du travail, par le biais d'une formation structurée au sein des entreprises.

Basé sur une implication directe de l'entreprise dans la formation professionnelle des jeunes, le programme de formation en industrie misera sur la simplicité et la souplesse des formules proposées aux entreprises et sur l'utilisation maximale des mécanismes de concertation déjà existants aux niveaux national et régional.

L'encadrement des jeunes par l'entreprise constituera une caractéristique essentielle de ce programme. Ainsi les jeunes pourront avoir le statut de salariés, d'apprentis ou de stagiaires.

Les coûts encourus par l'entreprise qui acceptera de former des jeunes qui ne sont pas à son emploi seront entièrement compensés. L'entreprise pourra aussi se faire rembourser une partie des coûts encourus pour la formation des jeunes qui sont déjà à son emploi. La formation acquise sera reconnue.

La gestion du programme de formation en industrie sera confiée aux Commissions de formation professionnelle (CFP) au niveau régional. Ces dernières veilleront à susciter les initiatives et l'implication des partenaires sociaux à travers les mécanismes de consultation existants notamment les comités consultatifs régionaux.

2.2 Interventions favorisant l'accès des jeunes à l'emploi

Ces interventions s'articulent autour des axes suivants:

1) accessibilité accrue aux programmes de créations d'emplois: le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a apporté diverses modifications aux programmes existants dans le but de favoriser une plus grande accessibilité des jeunes aux emplois créés, notamment dans les cas des programmes Chantier-Québec et PRET;

2) le programme Bon d'emploi connaîtra une expansion substantielle et son budget sera ajusté en conséquence;

3) le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) subira des modifications pour faciliter aux jeunes entrepreneurs la mise sur pied ou l'expansion d'entreprises viables créatrices d'emplois. Une telle approche nécessitera le recours aux compétences du milieu;

2.3 Un Module Jeunesse dans chaque Centre Travail-Québec

Afin de permettre aux jeunes de profiter au maximum de l'effort gouvernemental à leur égard, un Module Jeunesse sera mis sur pied dans chacun des Centres Travail-Québec. Ce module facilitera aux jeunes l'accès aux services et les guidera dans la recherche de solutions correspondant à leurs besoins en matière d'emploi, de formation et d'implication dans leur milieu. Le personnel de ces modules assurera de plus la gestion et le suivi des programmes s'adressant spécifiquement aux jeunes, soit le Bon d'emploi et le programme Action jeunes volontaires, et déterminera, le cas échéant, l'admissibilité à l'aide sociale des moins de 25 ans.

Afin d'assumer la coordination de l'ensemble de ses actions, le Ministère a mis sur pied une équipe dont le mandat est:

- coordonner l'ensemble des interventions prévues au plan d'action du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu en vue de favoriser l'emploi et la formation professionnelle des jeunes;

- collaborer à la mise en oeuvre et assurer le suivi du plan d'action pour les jeunes relativement à la mise en place des Modules Jeunesse dans les Centres Travail-Québec, au programme de formation dans l'industrie québécoise, aux programmes de création d'emplois et au programme Action jeunes volontaires;
- faire connaître les mesures de ce plan d'action du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu au sein même de l'organisation et auprès des différents intervenants concernés par le problème des jeunes sur le marché du travail;
- établir et maintenir la liaison avec le Secrétariat à la jeunesse et les ministères et organismes impliqués dans le plan d'action du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu en vue de coordonner et concerter les efforts pour le succès de ce plan d'action.

France

L'insertion professionnelle et sociale des jeunes : premières mesures d'application

L'ordonnance du 26 mars 1982 élaborée sur la base du rapport Schwartz a été précisée dans trois circulaires adressées aux préfets de région. La première (9 avril 1982), signée par le Premier ministre, dépeint le rôle des permanences d'accueil, d'information et d'orientation et celui des missions locales:

- **les permanences** aident le jeune à définir un processus de formation. Elles constituent le lieu de rencontre de l'ensemble des institutions et personnes qui contribuent à l'accueil et à l'orientation de jeunes dans la zone géographique de son ressort;
- **les missions locales**, créées en lieu et place des permanences «dans les zones où les problèmes d'insertion des jeunes sont particulièrement aigus», regroupent et élargissent le rôle des permanences. Elles doivent accueillir et même contacter les jeunes de 16 ans qui ne sont ni scolarisés ni en apprentissage ni en emploi. Elles se préoccupent de l'ensemble des problèmes de ces jeunes (vie quotidienne, logement, santé, loisirs, etc.). Elles sont financées pour 50% par les collectivités locales.

La seconde circulaire (14 avril 1982), signée par le ministre de la Formation professionnelle, détaille les **formations alternées** ouvertes aux jeunes. Elles s'adressent à trois types de public différents:

- les jeunes aptes à bénéficier directement d'une formation qualifiante;
- ceux qui devront suivre au préalable des stages d'insertio compte tenu des difficultés scolaires et sociales qu'ils ont rencontrées;
- ceux qui se trouvent dans une situation intermédiaire bénéficieront d'un stage d'orientation collective approfondie de quelques semaines pour les aider à déterminer leur choix.

Une innovation: les **stages de formation de formateurs** de ces jeunes seront ouverts en **priorité à des chômeurs** et visent aussi bien des personnes ayant un bon niveau général (deux années d'université) que des ouvriers ou ouvriers professionnels au chomage ou en activité qui souhaiteraient aborder ces nouvelles fonctions.

Suède

Un accord collectif sur l'emploi des jeunes

Les partenaires sociaux — SAF pour les employeurs, LO et PTK pour les syndicats de travailleurs manuels et non manuels — ont conclu le 23 décembre 1982 un accord sur «des emplois pour les jeunes».

Ces emplois sont destinés aux adolescents de 16 et 17 ans, afin de donner du travail à ceux qui ne pourraient pas obtenir un poste ou entrer dans le cycle supérieur du secondaire. Les entreprises leur offriront de tels postes chaque fois que l'employeur et les syndicats seront convenus de la possibilité de le faire sans atteinte aux emplois existants.

Ces jeunes recevront 25 couronnes par jour (1 dollar É.-U. = 6,05 couronnes suédoises), avec un emploi garanti pendant six mois et possibilité d'extension. Pour chacune de ces recrues, les entreprises participantes recevront de l'État une subvention de 75 couronnes par jour.

Elles choisiront ces jeunes surtout parmi ceux que leur envoient les écoles. Chaque fois qu'il sera possible et approprié, une formation sera organisée à leur intention un jour par semaine.

Royaume-Uni

Les employeurs et les syndicats demandent l'extension des plans de formation pour les jeunes

Les employeurs et les dirigeants syndicaux qui font partie de la Commission des services de la main-d'oeuvre (Manpower Services Commission — MSC) sont unanimes à approuver un système complètement nouveau de préparation à la vie professionnelle des jeunes gens qui quittent l'école. Les propositions, approuvées par un groupe spécial de la MSC, s'écartent du programme exposé par le gouvernement dans le Livre blanc paru en décembre 1981. Le groupe spécial de la MSC propose de **jeter un pont permanent entre l'école et le travail.** Il recommande en conséquence que tous les jeunes qui quittent l'école à 16 ans, qu'ils aient un emploi ou qu'ils soient en chômage, se voient offrir une formation de 12 mois et qu'une place de travail soit par ailleurs assurée aux chômeurs de 17 ans. Les programmes devraient offrir au moins 13 semaines de formation en dehors de l'emploi et une formation à des qualifications suffisantes pour servir de base à la vie professionnelle future. À la fin de cette période, chaque jeune recevrait un certificat qui serait dûment reconnu et pourrait s'ajouter à d'autres qualifications professionnelles.

Le **patronage des stagiaires par les organisations qui les emploient** est un élément essentiel du programme. On espère que toutes les organisations, y compris les entreprises publiques et privées, les organismes bénévoles et les autorités locales en matière d'éducation, seront agréées pour patronner des programmes complets de formation.

Irlande

Agence pour l'emploi des jeunes

Une Agence pour l'emploi des jeunes a été créée au début de 1982 pour accroître très fortement les possibilités d'emploi offertes afin que 20 000 jeunes chômeurs de plus puissent s'inscrire pour recevoir de l'État un emploi ou une formation.

Une enquête du Service national de la main-d'oeuvre, menée en mai 1981, a constaté un taux de chômage de 12,5%, contre 7,6% en mai 1980. Parmi ces chômeurs, 8,8% cherchaient un emploi pour la première fois et 3,7% se sont retrouvés en chômage après avoir occupé un emploi.

La **mission générale de l'Agence** consiste à améliorer la capacité des programmes subventionnés par l'État de procurer une réelle assistance aux jeunes qui ont des difficultés à trouver un emploi.

Elle est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, avec un **conseil d'administration** de 11 membres: trois nommés par le ministère du Travail, deux par le Congrès irlandais des syndicats, deux par les organisations d'employeurs, deux par des organisations représentant les jeunes, un par le ministère de l'Environnement et un autre par le ministère de l'Éducation.

Ses **dépenses de fonctionnement** seront couvertes par un prélèvement de 1% sur presque tous les revenus. Certaines catégories, comme les pensionnés de la sécurité sociale, en seront exemptées. Le prélèvement s'opérera par un relèvement approprié des cotisations à l'assurance-maladie.

Pour le reste de 1982, l'Agence s'occupera en priorité:

a) d'améliorer les systèmes d'information sur le chômage des jeunes, de façon à préciser davantage la portée des programmes qui les concernent;
b) d'élargir les programmes existants pour absorber autant de nouveaux participants que possible;
c) de mener à bien des projets locaux et communautaires conçus plus particulièrement à l'intention de groupes ou régions défavorisés.

En 1983, l'Agence compte créer suffisamment de possibilités nouvelles pour «s'engager à garantir à tous les jeunes une formation et/ou un emploi, du moment que leur chômage a duré au moins six mois: ce qu'elle pense pouvoir faire dès le milieu de 1984.

Atelier no 8

"LES DÉCROCHEURS"

Par: M. Roger Chagnon
Directeur
Ecole secondaire Marie-Anne
Montréal

381-4461

Ecole Secondaire Marie-Anne
100 est, rue Sauvé, Montréal
H3L 1N1

UNE ECOLE POUR DÉCROCHEURS:

Bref historique:

Qui sont les "décrocheurs"? Motifs d'abandon.

Qui sont les "raccrocheurs"? Caractéristiques générales.

Les élèves "raccrocheurs" diffèrent des élèves réguliers.

Des "raccrocheurs" optimistes et remplis d'illusions.

Une école différente, des problèmes différents.

Critères d'admission.

Les "raccrocheurs", des élèves exigeants et fragiles.

Les enseignants: des "super-profs."

La session de 15 semaines: entrave au succès des élèves ou stimulant?

Evaluation de l'année par les enseignants.

Les services à l'école.
- -orientation
- -information scolaire et professionnelle
- -santé
- -placement-étudiant
- -dépannage
- -suivi de l'élève
- -vie étudiante

Des "raccrocheurs" qui décrochent à nouveau: motifs.

Améliorations souhaitées.

Expansion du projet: est-ce souhaitable ou non?

Roger Chagnon

381-4461

École Secondaire Marie-Anne
100 est, rue Sauvé, Montréal
H3L 1H1

ÉCOLE SECONDAIRE MARIE-ANNE

"ÉCOLE POUR DÉCROCHEURS"

Roger Chagnon
directeur.

BREF HISTORIQUE DU PROJET

L'idée d'ouvrir une école pour accueillir les élèves "décrocheurs" est née du désir manifesté par plusieurs élèves des niveaux 3e et 4e secondaire de reprendre leurs études abandonnées prématurément. Les cours spéciaux du soir ne pouvant accomoder ces élèves parce que réservés aux seuls élèves de niveau 5e secondaire, il fallait, pour répondre aux besoins de cette nouvelle clientèle, donner une extension aux cours spéciaux du soir, en les étendant de jour, aux niveaux 3e, 4e et 5e secondaire.

En décembre 1980, un projet fut soumis aux autorités pédagogiques de la C.E.C.M.

A sa session régulière du 4 février 1981, le Conseil des commissaires adoptait, par résolution (no IV), l'ouverture d'une école pour élèves "décrocheurs".

L'école secondaire Marie-Anne fut alors désignée pour recevoir cette clientèle et le Service des projets éducatifs (devenu par la suite le Service des études) fut chargé de faire le nécessaire pour que des cours soient offerts à cette clientèle dès septembre 1981.

La même résolution du Conseil des commissaires demandait, de plus, de FAVORISER, suite à l'expérience qui sera vécue à cette école-témoin, la mise en place de services identiques dans les regroupements d'écoles qui souhaiteront appliquer, auprès des élèves désireux de "raccrocher", le régime pédagogique appliqué à l'école Marie-Anne.

LES "DÉCROCHEURS-RACCROCHEURS" DISENT POURQUOI ILS ONT, UN JOUR, DÉCROCHÉ"

Au cours de l'entrevue à laquelle est soumis chaque élève "raccrocheur" au moment de l'inscription, celui-ci avoue spontanément pourquoi il a, un jour, décidé de quitter l'école. Les motifs qu'il énonce originent de l'une ou/et l'autre des sources suivantes: le milieu familial, les expériences personnelles vécues et les attitudes envers l'école.

a) le milieu familial

- foyer désuni (séparation ou divorce des parents); l'enfant résidant tantôt chez le père, tantôt chez la mère;
- décès du père ou de la mère;
- besoin d'aller gagner de l'argent pour suffire à ses besoins ou pour soutenir sa famille dans le besoin;
- manque de présence et de support familial.

b) les expériences personnelles vécues

- amours précoces;
- grossesse (avec désir de garder l'enfant);
- démêlés avec la justice (drogue, vols, batailles, prostitution...)
- désir d'être indépendant, d'aller gagner de l'argent et de ne plus dépendre de leurs parents ou de qui que ce soit;
- sentiments que l'école est totalement inutile dans leur vie;
- ne pas avoir trouvé, à l'école, les personnes pouvant les écouter, les comprendre et les aider.

c) *Les attitudes envers l'école*

Les attitudes de l'étudiant envers l'école résultent principalement de l'intolérance à la frustration causée par:

- les règlements de l'école;
- l'inadaptation aux méthodes d'enseignement de certains professeurs;
- les mauvaises relations avec certains de leurs professeurs;
- l'obligation imposée de suivre certains cours non désirés et pour lesquels il ne montre aucun intérêt;
- la méfiance envers les adultes, plus particulièrement le personnel de l'école;
- le sentiment de non-appartenance au groupe étudiant (sentiment d'être devenu un adulte);
- la frustration due aux nombreux échecs scolaires;
- le sentiment de perdre réellement leur temps dû à l'incompétence de certains professeurs incapables de donner leurs cours et de contrôler leurs élèves.

En plus des motifs donnés par l'élève, au moment de "décrocher", la raison ultime de l'abandon ne serait-elle pas qu'un jour, ils se sont retrouvés trop seuls?

Ce qui apparaît le plus tragique dans la vie de ces jeunes, c'est que le jour où ils ont abandonné l'école, c'est le moment où ils auraient eu le plus besoin d'aide...et très nombreux sont ceux qui n'en ont pas eue et qui ont été entièrement laissés à eux-mêmes.

Le "décrocheur", en général, parce qu'il n'a pas l'habitude de consulter, est absolument ignorant de la difficulté que peut éprouver un adolescent de 15, 16 ou 17 ans, sans formation et sans expérience, de se trouver un emploi. Il n'a aucune connaissance du marché du travail, du salaire minimum, de l'impôt, de l'assurance-chômage et des responsabilités à la vie de travailleur.

MOTIFS INVOQUÉS LORS DU "RACCROCHAGE"

Au moment où il se présente à l'école pour s'y inscrire, l'élève "raccrocheur" affirme spontanément qu'il veut terminer ses études secondaires, obtenir son diplôme, aller au Cegep et, finalement, obtenir un emploi autre que celui qui donne le salaire minimum.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES ÉLÈVES "RACCROCHEURS"

Après une année passée auprès des élèves "raccrocheurs", la direction de l'école et les enseignants ont pu identifier ce qui, d'une façon générale, caractérise cette clientèle. Entre autres:

- Ils sont très fragiles et insécures. Ils reviennent à l'école sans que leurs problèmes soient nécessairement réglés.
- Ils ont grand besoin qu'on les écoute et qu'on les aide à régler leurs problèmes.
- Ils refusent de revivre toute situation identifiée à "l'école d'avant".
- Ils sont vrais, attachants et sympathiques; il est facile et agréable de travailler avec eux.
- Ils sont inconstants. Leur motivation est grande au départ, mais attention!, il faut l'alimenter constamment.
- Ils désirent ordre et discipline (ce dont ils ont souffert dans d'autres écoles).
- Ils ne souffrent pas qu'un cours soit mal préparé ou qu'il y ait perte de temps.

DES "RACCROCHEURS" OPTIMISTES ET REMPLIS D'ILLUSIONS

Autant ils étaient remplis d'illusions au moment d'abandonner l'école quelques mois auparavant, autant ils sont illusionnés sur les conditions de leur retour aux études.

"Ca va être facile, je veux tellement!" "Ne regardez pas les résultats apparaissant sur mes anciens bulletins, je ne faisais rien, à l'école, avant d'abandonner."

Pour plusieurs, le retour à l'école a été beaucoup plus onéreux qu'ils ne l'avaient imaginé. Certains pensaient qu'en revenant à l'école, il leur suffirait d'être présents aux cours et que le succès viendrait comme par enchantement. La réalité a cependant été fort différente. Ils se sont rendus compte que pour se rattraper, dans des matières académiques comme le français, l'anglais et les mathématiques, il fallait travailler très fort et même, prendre les bouchées doubles.....

Face à ces exigences, malgré l'aide et les encouragements dispensés par les enseignants et la direction, certains ont réalisé que le rattrapage leur apparaissait comme insurmontable et ils ont "décroché" à nouveau. D'autres, plus motivés sans doute et plus tenaces, ont demandé à être soulagés d'un et même de deux de leurs quatre cours à l'horaire, pour se donner plus de temps à consacrer aux deux ou trois matières qui leur demandaient le plus de travail. Cela, même en étant pleinement conscients qu'il leur faudrait une session de plus pour terminer leurs études secondaires.

ÉCOLE DIFFÉRENTE

Objectif 1er: (Contact humain)

Régime pédagogique

a) L'année scolaire comprend 2 sessions.

b) Chaque session dure 15 semaines.

c) Chaque programme est couvert en une session qui comporte 90 périodes d'enseignements dispensées à raison de 4 périodes de 75 minutes par semaine (2 demi-journées de cours par semaine).

d) La session complète comprend 93 périodes par programme en incluant l'examen terminal.

e) L'élève peut s'inscrire à un maximum de 4 programmes par session, soit 24 heures de cours par semaine.

f) Les cours offerts aux niveaux 3e, 4e et 5e secondaire comprennent des cours obligatoires et des cours optionnels dont les contenus sont, en tout point, conformes aux cours offerts au secondaire, secteur régulier.

g) L'évaluation des élèves en vue de la certification est faite comme au secteur régulier, à savoie:

- Cours de niveau 3: Évaluation par l'équipe des professeurs
- Cours de niveau 4: Évaluation par la C.E.C.M. (examens communs)
- Cours de niveau 5 et certains cours de niveau 4 donnant des unités de 5e secondaire: Évaluation par le M.E.Q. (examens uniformes).

h) 2 crédits s'obtiennent en suivant un programme à raison de 6 heures par semaine pendant 15 semaines.

i) Pour être admis à un examen de fin de session, l'élève doit avoir fait ses travaux scolaires et avoir assisté à ses cours à la satisfaction de ses professeurs et de la direction de l'école.

j) Les élèves soumis à l'évaluation ministérielle subissent les examens officiels du M.E.Q. à la fin de la session, soit à la fin de janvier et en juin.

FLEXIBILITÉ DE L'HORAIRE

Pour respecter la disponibilité des élèves, plus particulièrement de ceux qui désirent conserver un emploi à temps partiel, l'école accepte qu'un élève s'inscrive à temps partiel en choisissant 1, 2 ou 3 cours (programmes). Tenant compte du fait que chaque cours (programme) est dispensé à raison de deux demi-journées par semaine et que les cours sont toujours dispensés aux mêmes heures, un élève peut planifier son horaire scolaire en fonction de ses engagements à l'extérieur de l'école.

SERVICES ET ACTIVITÉS

En dehors de ses heures régulières de cours, l'élève peut:

1- rencontrer ses professeurs au centre de dépannage pour obtenir des explications supplémentaires sur ses matières scolaires;

2- rencontrer ses professeurs ou son tuteur pour dialoguer ou obtenir de l'aide et des conseils;

3- rencontrer la direction de l'école en vue d'obtenir de l'aide ou de rechercher des solutions à des problèmes personnels, d'ordre scolaire, familial ou social;

4- rencontrer le conseiller en orientation scolaire ou le professeur chargé de l'information scolaire et professionnelle pour discuter de son orientation et de son avenir;

5- se rendre à la bibliothèque pour y effectuer, dans un climat favorable, ses travaux personnels et ses recherches;

6- participer à des activités sportives ou culturelles de son choix;

7- rencontrer le préposé au placement pour obtenir de l'aide;

8- rencontrer les professeurs affectés au suivi de l'élève;

9- rencontrer le directeur pour dépannage financier.

LES ÉLÈVES "RACCROCHEURS" DIFFÈRENT DES ÉLÈVES RÉGULIERS

Les enseignants ont aussi identifié ce en quoi les élèves "raccrocheurs" diffèrent des élèves réguliers de nos écoles secondaires:

- plus sérieux et plus calmes en classe;
- plus travailleurs entre les cours;
- plus réceptifs;
- plus anxieux face aux examens;
- plus capables d'auto-évaluation;
- plus sensibles à l'injustice;
- plus grande capacité d'attention soutenue;
- plus matures et plus disciplinés;
- plus soucieux du respect des autres (et de leur propre image).

Ces différences seraient dues autant à leur âge qu'à la clientèle elle-même.

DES CRITÈRES D'ADMISSION PLUS EXIGEANTS

A la fin de la session d'automne 1981, un examen attentif des dossiers de chacun des élèves qui avaient abandonné en cours de session révéla qu'en très forte majorité, ces élèves avaient été admis à Marie-Anne après avoir abandonné leurs études depuis à peine 2 ou 3 mois. Cette courte période ne leur avait pas permis de vivre les expériences qu'ils avaient souhaitées au moment de leur abandon et, en conséquence, leur motivation pour les études ne s'était guère améliorée.

Cette constatation faite, il fut établi que dans l'avenir, les nouveaux venus, entre autres conditions d'admission:

- devaient démontrer une très grande motivation pour reprendre leurs études;

- devaient avoir abandonné l'école au moins depuis 1 an.

- être de niveau III-IV ou V

N.B. Elèves venant d'un secondaire court:

CRITÈRES D'ADMISSION POUR LES ÉLÈVES VENANT DU SECONDAIRE COURT

A compter de janvier 1983, tous les élèves "décrocheurs" en provenance du secondaire court qui feront une demande d'admission à l'école Marie-Anne seront soumis à un test de rendement intellectuel au cours de la période réservée à l'inscription des élèves.

Lorsque le résultat au test de rendement sera jugé satisfaisant:

- tout élève ayant complété la 3e année du secondaire court sera admis en 2e secondaire, secteur régulier;

- tout élève ayant complété la 4e année du secondaire court sera admis en 3e secondaire, secteur régulier;

- tout élève du secondaire court ayant préalablement complété et réussi ses cours de base au niveau 1ère année du secondaire, secteur régulier, pourra être admis en 2e secondaire, secteur régulier.

- Tous les autres élèves en provenance du secondaire court n'appartenant pas à l'une ou à l'autre des trois catégories précédentes, seront refusés.

LES "RACCROCHEURS", DES ÉLÈVES EXIGEANTS ET FRAGILES

On a pu observer que, d'une façon générale, l'élève qui revient s'asseoir sur un banc d'école, après une absence allant de un à trois ans, transporte avec lui l'insécurité qui le hantait depuis qu'il a abandonné l'école. Il revient à l'école parce que celle-ci est sécurisante pour lui. Il veut qu'on l'écoute, qu'on le comprenne, qu'on le traite en adulte, qu'on s'intéresse à ses problèmes personnels, qu'on le guide dans ses décisions. Ces exigences obligent chaque membre du personnel de l'école: direction, enseignants, conseiller en orientation, professeur en information scolaire, etc., à une disponibilité de tous les instants.

En classe, l'élève "raccrocheur" ressent le besoin d'être évalué souvent, au niveau de l'acquisition des connaissances, pour constater ses progrès et, par le fait-même, se sécuriser.

Ces élèves exigent, du professeur, beaucoup d'érudition et de compétence. L'enseignant qui se contenterait de donner ses cours sans autres interventions serait fort mal apprécié de ses élèves.

Ils exigent sans cesse des explications supplémentaires. Ils souhaiteraient recevoir en tout temps des cours particuliers.

COMMENTAIRES DES ENSEIGNANTS

Suite à l'expérience vécue en 1981-1982, voici les principaux points qui leurs sont apparus les plus positifs:

- Une volonté commune très ferme de réussir et de faire réussir;
- Une grande revalorisation de la tâche de l'enseignant face à des élèves plus sérieux et plus motivés;
- L'enthousiasme et le dynamisme de tout le personnel dans la réalisation du projet;
- L'humanisation des relations humaines à tous les niveaux;
- Une direction qui sait où elle va, qui supporte son personnel et qui lui fait confiance;
- Le climat de travail intense. La façon dont le projet a fonctionné a permis de changer, dans l'optique des étudiants et même de certains enseignants, l'image de l'ECOLE.

LES ENSEIGNANTS: DES "SUPER-PROFS"

Des "super-profs"! C'est le qualificatif donné par les élèves eux-mêmes à leurs professeurs.

- "Des professeurs qui nous comprennent et qui savent nous écouter."
- "Des professeurs qui nous aident réellement et qui expliquent jusqu'à ce que nous comprenions."
- "Des professeurs qui viennent travailler même quand ils sont malades... tellement ils veulent qu'on réussisse."

Ces témoignages des élèves prouvent jusqu'à quel point les premiers enseignants à l'école pour "décrocheurs" avaient pris au sérieux le défi qu'on leur avait lancé.

Malgré le fait que les quarante enseignants affectés à l'École Marie-Anne en 1981-1982 soient venus de presque autant d'écoles différentes, ils ont su rapidement faire équipe pour relever le défi que constituait l'ouverture de l'école pour "décrocheurs".

DES "SUPER-PROFS" OBLIGÉS DE QUITTER

L'équipe de "super-profs" qui, au cours de l'année 1981-1982, avait fait oeuvre de pionniers en appliquant un nouveau régime pédagogique, fut littéralement démantelée au 30 juin 1982.

Le jeu de l'ancienneté a fait en sorte que 16 des 40 enseignants ayant oeuvré auprès des "décrocheurs" en 1981-1982 ont été mis en disponibilité (10) ou en surplus (6) et que 3 autres ont eu à subir le déplacement par le jeu de la supplantation (bumping).
Les élèves étant très insécures et instables lors de leur arrivée à notre école, ils recherchent chez le personnel: compréhension, stabilité, équilibre et sécurité. Il serait tout à fait normal et prioritaire que le personnel soit stable afin que cela soit ressenti par les élèves.

LA SESSION DE 15 SEMAINES: ENTRAVE AU SUCCÈS DES ÉLÈVES OU FACTEUR STIMULANT

Le régime pédagogique appliqué à l'école Marie-Anne veut qu'un élève couvre et réussisse un programme scolaire à l'intérieur d'une session de 15 semaines (90 heures). Avec un maximum de quatre programmes par session à son horaire, ce régime pédagogique s'est-il révélé une entrave au succès de l'étudiant ou a-t-il servi de stimulant?

De l'avis des enseignants eux-mêmes, les 90 heures accordées pour couvrir un programme conviennent à la grande majorité des élèves et ce, pour l'ensemble des matières.

L'application du régime pédagogique (session de 15 semaines, périodes d'enseignement de 3 heures) exige, aussi bien de l'enseignant que des élève, une grande discipline personnelle et une bonn facilité d'adaptation.

A l'intérieur de ce système, l'enseignant va à l'essentiel en variant les méthodes d'apprentissage; c'est intense et l'élève n'a pas l'impression de perdre son temps; il a au contraire l'impression de progresser très rapidement; c'est à la fois gratifiant et stimulant.

EVALUATION DE L'ANNÉE 1981-1982 PAR LES ENSEIGNANTS

Pour tous et chacun des enseignants, l'année 1981-1982 en fut une de travail très intense, de satisfactions nombreuses et d'un grand enrichissement, tant au niveau personnel que professionnel. Les quelques commentaires qui suivent en font foi:

- "Jamais une année scolaire ne m'a autant valorisé. C'est sans doute parce que je me suis senti utile auprès de ces jeunes et que je leur ai consacré beaucoup de mes énergies."
- "J'ai retrouvé le goût d'enseigner, celui que j'avais lors de mes premières années d'enseignement."
- "C'est la plus belle année de toute ma carrière, parce que:
  - . les professeurs formaient vraiment une équipe;
  - . les élèves voulaient apprendre; ils étaient conscients de la nécessité de réussir;
  - . j'ai découvert que nombreux sont les professeurs qui ont encore la "vocation", qui ne calculent pas leur temps; c'est revalorisant et stimulant."

- "Le régime pédagogique appliqué à Marie-Anne m'a permis de sortir de la routine, de mieux planifier mes cours."

- "Ca m'a forcé à repenser mes approches pédagogiques, à préciser mes objectifs et mes contenues; à travailler plus en fonction des lacunes des élèves."

- "J'ai réappris à me rendre intéressant, à motiver et à stimuler mes élèves, à leur donner le goût du travail et de l'effort."

- "J'ai remis en question ma façon d'enseigner...et les résultats furent excellents."

Pour tous, la première année d'existence de l'École pour "décrocheurs" a été couronnée de succès.

Sans pour autant diminuer ce succès, les enseignants ont tenu à signaler certains points qui leur sont apparus plutôt négatifs. Ce sont, entre autres:

- "La perte d'excellents étudiants qui décrochent subitement, sans raison apparente."

- "La continuité dans la poursuite du projet mise en jeu par le départ de plus de 40% des enseignants à la fin de la première année d'existence, suite à l'application de la convention collective."

- "Avoir investi tant d'énergie à restructurer ses cours, à vivre intensément le projet et s'y adapter; avoir fait équipe en si peu de temps et ne pas être là en 1982-1983..."

COMMENTAIRES DU DIRECTEUR

L'année scolaire 1981-1982 fut une année remplie d'événements nombreux et très souvent inattendus qui, à travers l'ensemble des tâches régulières de toute direction d'école, ont su accaparer, souvent à 200%, le temps et l'énergie de l'équipe de direction.

"Travailler pour des jeunes qui ont besoin de nous comme confidents et souvent comme ressources ultimes pour solutionner leurs problèmes, c'est très exigeant, mais aussi très réconfortant."

C'est en ce peu de mots que le directeur de l'école et son adjointe résument la tâche écrasante accomplie en 1981-1982 auprès d'élèves "décrocheurs" revenus s'asseoir sur les bancs de l'école Marie-Anne.

On retrouvera, dans le "Rapport final d'évaluation" de l'année 1981-1982, l'énumération des principales difficultés rencontrées, en cours d'année par la direction de l'école.

Pour la direction de l'école, le problème majeur se situe au niveau de la permanence qu'il faudrait à tout prix assurer au niveau du personnel enseignant à Marie-Anne. Le succès du projet y est directement relié.

SERVICES AUX ÉLÈVES

Afin de répondre aux demandes nombreuses des élèves, l'école Marie-Anne, au cours de sa première année d'existence, s'est dotée d'un "Service de santé" et d'un "Service de placement".

Service de santé

L'infirmière travaillant à temps partiel (3 jours/semaine) a pu, grâce à l'excellence de son travail professionnel, déceler les besoins des jeunes "décrocheurs" sur le plan santé et énoncer les objectifs à atteindre auprès de ces jeunes au cours d'une prochaine année.

Le "Rapport final d'évaluation" du projet d'école pour "décrocheurs" pour l'année 1981-1982 précise le rôle de l'infirmière dans une telle école et énumère les tâches professionnelles à accomplir auprès de cette clientèle.

Service de placement

Parce que certains étudiants avaient absolument besoin d'avoir un emploi à temps partiel pour subvenir à leurs besoins, un service de placement fut mis sur pied dès l'automne 1981, en vue de leur venir en aide.

Un enseignant, M. Régent Bouchard, partiellement libéré de sa tâche, fut chargé de la mise sur pied de ce service.

Au cours de l'année 1981-1982, le service:

- a enregistré plus de 50 demandes d'emploi de la part des étudiants;
- a référé 35 candidats à des employeurs;
- a réussi à faire embaucher 22 candidats.

Le service s'occupe également des demandes d'emplois d'été au provincial et au fédéral. Plus de cent demandes furent enregistrées.

Des démarches furent également faites par le service auprès des autorités du Bureau de l'assurance-chômage, des prêts et bourses et de l'aide sociale. Des négociations sont toujours en cours pour obtenir, pour certains des élèves de Marie-Anne, l'aide financière appropriée pour la poursuite de leurs études secondaires.

Service de "suivi de l'élève

Certains de nos élèves raccrocheurs quittent à nouveau l'école à cause de trop nombreuses absences dues à plusieurs causes: manque d'argent, découragement, maladie, etc...

Pour apporter à ces élèves une aide qui pourrait les sauver d'un autre décrochage, nous nous sommes payé, à même le nombre de professeurs auquel nous avons droit, ce service de suivi. Pour ce faire nous avons augmenté de quelques unités chacun de nos groupes d'élèves, ce qui nous a permi de libérer d'un tiers de leur tâche, deux professeurs.

Nous espérons maintenir ce service à l'aide des allocations supplémentaires promises par le M.E.Q.

Service de dépannage

Quelques professeurs, la direction de l'école et le directeur général ont contribué à un fonds de dépannage pour nos élèves en difficulté financière.

Nous pouvons prêter quelques dollars à des élèves qui ont un besoin urgent d'argent pour se dépanner à court terme. Ils s'engagent sur leur honneur à remettre la somme prêtée lorsqu'ils le peuvent.

Vie étudiante

En plus du Service de placement et du Service de santé, l'école Marie-Anne, dans la mesure de ses moyens, a pu mettre sur pied, grâce à la disponibilité de certains enseignants et sous la responsabilité de l'un deux, d'autres services et des activités susceptibles de répondre le plus adéquatement possible aux désirs et aux besoins des étudiants.

- l'organisation de nombreuses activités sportives aux gymnases et à la palestre;
- la mise sur pied d'un café étudiant;
- l'ouverture de la bibliothèque à l'heure du dîner pour accueillir les étudiants désireux d'y travailler.

N.B.: Sous la surveillance d'un enseignant, les étudiants pouvaient se rendre à la bibliothèque le midi, entre 12h00 et 13h00, sans cependant avoir le privilège d'y emprunter des volumes. Malgré cet inconvénient, la bibliothèque était occupée au maximum tous les midis.

Service d'orientation et d'information scolaire et professionnelle

Ce service est surchargé et a peine à répondre à toutes les demandes.

QUELQUES STATISTIQUES POUR 1981-1982

	Nombre d'élèves	Garçons	Filles	Age moyen	Taux de persévérance
Session d'automne 1981-82	662	381	281	17,7 ans	65%
Session d'hiver 1981-83	652	381	271	17,7 ans	71%

TAUX DE SUCCES DES ELEVES

	Février 1982	Juin 1982
Aux examens de la C.E.C.M. (2e - 3e sec.)	87,1%	89%
Aux examens du M.E.Q. (4e - 5e sec.)	79,3%	85%

Si on se réfère à la synthèse des résultats obtenus par les élèves de la C.E.C.M. aux examens uniformes du M.E.Q. pour l'année 1982 (synthèse produite par le service des études), on peut constater que les taux de réussite des élèves de Marie-Anne aux différents examens se comparent assez bien à ceux des autres écoles de la C.E.C.M.

Le tableau synthèse montre, entre autres, que pour 7 examens sur 21, l'école Marie-Anne se classe au 1er rang et qu'elle se classe au second rang pour 5 autres examens.

Expansion du projet

Centre Le Goéland à Sherbrooke, ouvert en septembre 1982.

Centre La Relance à Chicoutimi, ouvert en février 1983.

Centre Père Marquette à Québec, ouvrira en septembre 1983.

Roger Chagnon
directeur.

Atelier no 9

ÉDUCATION DES ADULTES ET SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Personne-ressource: Michèle Jean
ex-présidente de l'ex-Commission
Jean sur la Formation des adultes

Actuellement la totalité du tissu social est remis en question. Le nouvel ordre technologique qui est en train de s'instaurer va bouleverser d'ici dix ans nos habitudes de vie, d'étude et de travail.

L'éducation permanente ne pourra plus demeurer une utopie ou un voeu pieux. Elle sera et devra être une réalité vécue et concrète. Autrement, nous assisterons et nous assistons déjà, dans certains secteurs, à un appauvrissement du potentiel humain.

Dans cette perspective il devient extrêmement urgent de se doter d'une politique de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente.

Principales questions qui seront abordées dans l'atelier:

1. Bref rappel du contenu du rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes et des orientations majeures qu'il propose.

2. Que s'est-il passé depuis le dépôt du rapport?

   2.1 Au plan provincial

   2.2 Au plan fédéral

3. Urgence de se donner une politique cohérente en éducation des adultes.

* * * * * * * * * * * *

ATELIER 10

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ : STRUCTURE COMPLÉMENTAIRE OU PARALLÈLE ?

par

Paul-Emile Gingras
directeur de la recherche
Centre d'animation, de développement et
de recherche en éducation (CADRE)

Nous entendons ici "enseignement privé" au sens d'établissements qui offrent des cours réguliers à temps complet. Ce qui exclut dans notre propos les écoles privées dites de "culture personnelle" où l'on dispense, à temps partiel, des cours qui ne conduisent à aucune certification officielle du Ministère - danse, karaté, cuisine, conduite automobile, etc.

Selon les statistiques ministérielles, en 1981-1982, il y avait dans les écoles publiques aux niveaux préscolaire, élémentaire, secondaire et collégial 1 221 584 élèves et, dans les écoles privées des mêmes niveaux, 106 387 élèves. Soit, sur un total de 1 327 971 élèves, une proportion de 92% dans l'école publique et de 8% dans l'école privée.

En 1982-1983, les crédits de l'éducation sont de 6 243 212 600 $ et la prat de l'enseignement privé dans ce budget est 3.9%, soit 243 867 000 $.

C'est dire la place très limitée qu'occupe dans le système l'école privée et le rôle complémentaire qui lui est actuellement dévolu. Au cours des six dernières années, la clientèle du privé s'est stabilisée. Un moratoire, en vigueur depuis 1977, empêche d'ailleurs la création de nouveaux établissements privés.

Deux idéologies sont à la source des positions que l'on prend actuellement au Québec face de l'enseignement privé dans le système d'éducation: l'idéologie de l'école unique et l'idéologie de la liberté de l'enseignement.

... 2

Les tenants de l'idéologie de l'école unique reconnaissent le droit à l'existence de l'école privée, mais nie le droit à l'aide de l'Etat en laissant à l'usager la charge du financement. Ils tendent à insérer progressivement l'école privée dans le système public. L'illustration la plus récente de cette tendance apparaît dans le Livre blanc sur la restructuration scolaire (pp. 83-85) : l'école privée est incitée à utiliser le personnel en disponibilité des commissions scolaires, à intégrer les élèves en difficulté d'apprentissage, à participer aux activités de perfectionnement des personnels des écoles publiques, à mettre en commun des services, à utiliser le service central d'admission et d'inscription des élèves, etc.

Les partisans de la liberté d'enseignement exigent une autonomie de gestion, de choix d'élèves et de personnels. Pour être réelle, disent-ils, la liberté doit avoir les moyens de s'exercer, et ces moyens sont la liberté de gestion et l'aide financière de l'Etat. Ils invoquent la reconnaissance des droits fondamentaux reconnus dans le Préambule des lois du Ministère et du Conseil supérieur de l'Education, Ils veulent le maintien de l'esprit de la loi de l'enseignement privé de 1968. Déjà, argumentent-ils, l'école privée a accepté de dispenser les programmes officiels du Ministère; elle soumet ses élèves aux exigences de la certification; elle a le régime pédagogique de l'école publique; elle est sujette à maints contrôles, normes et rapports exigés par l'Etat.

Il s'agit bien d'idéologies. Personnellement, nous jugeons que les écoles privées offrent à la société québécoise des écoles efficaces et qui donnent satisfaction à leurs usagers. Elles coûtent au contribuable environ la moitié du prix de l'école publique. Elles sont des partenaires stimulants dans le système national d'éducation. Le Québec a tout intérêt à maintenir le modus vivendi actuel.

La discussion est ouverte...

PARTIE V

REVUE DE PRESSE

N.B.: LES ARTICLES DES JOURNAUX SUIVANTS TRAITENT DES ACTIVITÉS DES FÊTES MARQUANT LE 25E ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY

LA SEIGNEURIE

8 juin 1983

P.-15

Vie scolaire *par S. Cossette*

Régionale de Chambly depuis les 25 dernières années

Depuis 25 ans à la Régionale de Chambly bien des événements sont survenus; retrempons-nous dans le climat qui devait la voir naître et ce qu'elle est devenue depuis.

La Rive-Sud a été la première région au Québec à mettre en marche le processus de la régionalisation. Avec un homme de la trempe d'un Gérard Filion, la Rive-Sud débuta à régionaliser son territoire scolaire en 1958. Ainsi naissait le regroupement de plusieurs commissions scolaires à qui on donna le nom "Ecoles primaires complémentaires du Comté de Chambly", devenu plus tard "La corporation des écoles secondaires du Comté de Chambly et enfin" "La Commission scolaire régionale de Chambly" telle que nous la désignons aujourd'hui. Jusqu'en 1961, elle est gérée par des syndics et un secrétaire-trésorier et en août, le gouvernement adopte une loi créant les commissions scolaires régionales.

Les Ecoles

En 1962, il devient urgent pour la Régionale de faire construire de nouveaux locaux. On met en chantier l'école polyvalente qui deviendra l'école secondaire polyvalente Gérard-Filion. Dès 1963, elle accueillera 1 500 élèves. Plus tard, elle recevra 3 700 élèves. Ensuite, on érigera les polyvalentes de Mortagne, André-Laurendeau et Macdonald Cartier qui fêtent cette année leur 15e anniversaire de fondation. Par la suite, la Régionale se porte acquéreur des polyvalentes Mgr Parent, Jacques-Rousseau et celle du Mont-Bruno.

L'Administration

Outre monsieur Gérard Filion élu au début président au Bureau des commissaires, on note les présences de messieurs Bernard Jasmin, directeur-général des études; Gustave Lapiante, secrétaire; Robert Belle-Isle, directeur général de la Régionale et M. Fernand Labine, premier secrétaire-trésorier. Toutefois, M. Alphonse Pundzias, actuellemetn directeur général adjoint et directeur de zone est entré en fonction en 1963 à titre de directeur des études adjoint pour le secteur anglophone.

Aujourd'hui

Actuellement, la Régionale de Chambly dénombre six commissions scolaires locales qui délèguent chacune des commissaires au conseil de la Régionale pour porter le nombre à 51. La Régionale des 4 200 élèves qu'elle recevait, en compte aujourd'hui 21 000 réparties dans 21 écoles. En plus, 50 000 personnes se sont prévalues des services de l'éducation des adultes depuis octobre 1965. La Régionale emploie 2 800 personnes et compose actuellement avec un budget d'opérations d'un peu plus de 112$ millions.

Le concours littéraire de la Régionale de Chambly

Le 17 mai dernier, la polyvalente Gérard-Filion, à Longueuil, était l'hôte du 12e concours

Paul Laplante

littéraire annuel, sous la responsabilité de M. André Richard, conseiller pédagogique en français.

Le Service des ressources éducatives a bien voulu participer aux réjouissances du 25e anniversaire par un concours spécial qui continue toujours, après 12 ans d'existence, de favoriser la création littéraire chez les étudiants du secondaire 1 à 5 sur la Rive-Sud. Les possibilités d'inscription s'ouvraient, cette année, sur les secteurs théâtre, poème, récit, conte illustré, bande dessinée et divers comme la biographie, les essais et les films d'animation.

Sur 350 participants, 50 oeuvres se sont classées en finale et parmi ces dernières, 21 oeuvres ont été primées et de plus, 4 mentions furent retenues. Une plaquette, souvenir, gravée au nom du gagnant, de même qu'un chèque de 50$ ont été remis par M. Jacques L'Espérance, directeur des ressources éducatives, à chacun des 21 gagnants des oeuvres primées alors que les récipiendaires des 4 mentions recevaient un chèque de 25$.

Trois oeuvres primées de contes illustrées ont fait l'objet d'autant de diaporamas fort bien réalisés, le premier étant "La Polyvalente" de Stéphane Huot du secondaire 1, de la polyvalente De Mortagne, le second "Les échelles magiques" de Nathalie Pagé et Nathalie Cholette du secondaire 3, à De Mortagne également, et le troisième diaporama "Algamarine, conductrice d'aquabus" de Anne Des Roches du secondaire 4, de la polyvalente Mont-Bruno.

Près de 200 personnes étaient sur place pour reconnaître le talent certain de nos jeunes auteurs en herbe.

LE COURRIER DU SUD - PAGE A-38 - 18 MAI 1983
A38 - THE SOUTH SHORE COURIER - May 18th 1983

Au 25e en fête de la Régionale

Sons et lumières dans une véritable atmosphère de fête

Paul Laplante

L'auditorium du CÉGEP Édouard-Montpetit de Longueuil est devenu, la semaine dernière, un lieu de rencontre spontané pour près de 2000 personnes venues applaudir 450 étudiants réunis sur scène dans un spectacle fort bien rodé par la maître d'oeuvre de cette variété de quatre heures, M. Hugo De Pot, dont la mise en scène d'un aussi fort contingent de jeunes artistes mérite d'être particulièrement soulignée.

Pour toute cette belle jeunesse étudiante, c'était une façon bien concrète de mettre en valeur les 25 ans de fondation de leur commission scolaire par de la musique rock, classique et populaire, du chant, de nombreuses chorégraphies de ballet-jazz et de danse aérobique.

Julie Massé et Albert Mondor, tous deux âgés de 13 ans, nous ont fait comprendre que le talent n'est pas à la remorque du nombre des années. Les deux jeunes animateurs de l'école Saint-Jean-Baptiste ont présenté avec beaucoup d'assurance 88 numéros différents fort bien accueillis par un public très réceptif, surtout cette chorégraphie d'ouverture exécutée par 75 jeunes filles de différentes écoles de la Régionale habilement dirigées par Mlle Françine St-Yves.

Un spectacle haut en couleurs qui aura permis à certains jeunes artistes de vivre une expérience enrichissante. Il aura fallu plus de deux mois de préparation pour offrir un tel spectacle... véritable feu roulant, grâce à la participation des polyvalentes Pierre-Dupuy, Mgr.-Parent, De Mortagne, André-Laurendeau, Mont-Bruno, Jacques-Rousseau, Gérard-Filion, MacDonald-Cartier, des écoles Marie-Victorin, Saint-Jean-Baptiste et du Collège Mont-Gabriel.

Comment passer sous silence l'excellence des numéros offerts par le groupe "Coincidence", Véronica Larrea, Johny Larivière, l'Harmonie régionale et Les 40 violons que dirigeait M. Bertrand Lamoureux; la polyvalente Mgr.-Parent y était pour quelque chose. Des voix intéressantes comme celle de Sandra Roy de McDonald-Cartier et le duo brésilien composé de Julio et Vania Da Filia, de Pierre-Dupuy.

Un numéro particulièrement apprécié fut celui de la polyvalente De Mortagne avec "L'oiseau" dont la musique, les textes et l'aspect visuel ont été conçus par M. Jean Mercier, la chorégraphie signée par Isabelle Lann et Isabelle Hayeur et les textes lus par Isabelle L'écuyer.

Monsieur Jacques Chagnon, président de la Régionale, est venu remercier tous ceux et celles qui de près ou de loin ont contribué à la présentation d'un aussi merveilleux spectacle de sons et lumières en demandant une ovation debout à l'intention de tous les artistes et artisans de la fête.

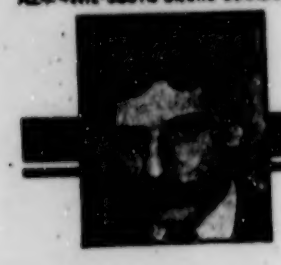

TOUTE LA RIVE-SUD EN BREF

François Laramée

LE GROUPE CORBEAU À LONGUEUIL

Je ne croyais pas en reparler mais y ayant assisté, je vous glisse un dernier mot sur le groupe Corbeau qui a donné un spectacle au colisée Jean-Béliveau, le 7 mai dernier, dans le cadre du 25e anniversaire de la Commission Scolaire Régionale de Chambly. Environ 1500 personnes ont assisté au spectacle qui, il faut bien l'avouer, ne manquait pas de rythme (pour ceux qui aiment le Rock Heavy du style Corbeau) Ou je n'apprécie pas ou je me fais trop vieux pour ce genre de spectacle (pourtant...) mais ce qui m'a le plus frappé c'est la fille qui m'a vomis sur les souliers en descendant l'escalier, le verre de bière que j'ai reçu dans le dos, le jeune qui était couché devant mon auto, "gelé à l'os" comme a dit l'ambulancier qui l'examinait, et le fait que je commençais à l'être moi-même, à ma sortie. À la quantité de "joint" qui ont été "tirés" ce soir là, on aurait pu construire une maison...!

Les étudiants de la Régionale sur scène

Dans le cadre du 25e anniversaire de fondation de la Commission scolaire régionale de Chambly, tour à tour des manifestations ont été organisées pour faire participer tous les intervenants du milieu. Jeudi et vendredi derniers, les étudiants représentant 10 institutions scolaires ont célébré le 25e par un spectacle de variétés.

C'était un spectacle tout en couleur, tout en jeunesse qui nous a été présenté où se sont côtoyés différents arts de la scène: musique, poésie, danse, chant. Les talents des étudiants ont été mis à contribution dans une excellente mise en scène signée par Huy ne signée par Hugo De Pot.

Le Cegep Edouard-Montpetit a reçu les étudiants des 21 écoles de la Régionale, les parents, les amis, les commissaires, les professeurs et le grand public venus encourager les participants. 75 élèves des différentes écoles ont couvert le spectacle par une chorégraphie. Puis l'harmonie régionale dirigée par Michel Fortien a agrémenté le spectacle de ses rythmes enjoués. Les talents les plus diversifié s se sont succédé partant du rock à la danse, de la chanson à la musique.

Un groupe n'est pas passé inaperçu, il s'agit de Coincidence formé de 4 musiciens et d'une chanteuse. Ils ont reçu plus d'une ovation. En effet, la performance quasi professionnelle de ce groupe est à souligner. Un duo formé de chanteurs brésiliens nous a également fait passer d'agréables moments pour n'en mentionner que quelque uns.

La polyvalente de Mortagne a présenté un seul numéro, **L'Oiseau**. Un spectacle tout en poésie, en musique, et en danse. Les étudiants étaient assistés de Jean Mercier, professeur à de Mortagne. Ce numéro très savoureux qui avait d'ailleurs été présenté en décembre dernier à la polyvalente de Mortagne se distinguait des autres par son originalité, sa qualité.

En somme, les 450 participants ont présenté un spectacle à grand déploiement et très apprécié du public. A la fin de la soirée monsieur Jacques Chagnon, président de la Commission scolaire régionale de Chambly a prononcé une brève allocution où il mentionnait que 60 000 étudiants s'étaient succédé à la Régionale t et que parmi eux certains ont percé dasn le monde du spectacle. Un remerciement spécial était adressé aux Mercier, Fortier, Lamoureux et au régisseur, Hugo De Pot qui ont contribué avec les étudiants à la réussite du spectacle.

Un spectacle régional haut en couleurs présenté par 450 étudiants.

Le groupe Coïncidence de Régi Parent s'est valu plusieurs ovations.

Les étudiants de la Polyvalente de Mortagne dans une scène de L'OISEAU. Photos: Marie-Jo Bertrand

LA SEIGNEURIE
PAGE 40
18 MAI 1983

Fière de son passé, la Régionale de Chambly questionne demain

La Commission Scolaire Régionale de Chambly, aura voulu fêter le 25e anniversaire de sa FONDATION et confirmer à la fois, qu'en 1958, on aura réussi à faire le regroupement des Commissions Scolaires de Jacques Cartier, St-Bruno, Lafléche, Saint-Jean Baptiste de Montréal Sud, Saint-Basile-le-Grand, Boucherville, Saint-Hubert, St-Lambert, Lemoyne et Greenfield Park.

Samedi, 7 mai, la Régionale aura voulu rendre hommage aux personnages qui ont fait l'impossible, pour faire apprécier l'idéal de solidarité et rappelait l'immense travail accompli par les personnes ci-après nommées:

M. Gérard FILION, président en 1960 et membre de la Commission Parent. M. Robert BELLE ISLE, ancien directeur général, aujourd'hui un dirigeant de l'École Internationale des Nations Unies à New-York. M. Jacques CHAGNON, président actuel de la Commission Scolaire et également responsable à la Fédération des Commissions scolaires. M. Bernard JASMIN, premier directeur des études, maintenant attaché à l'université Laval. M. André ROUSSEAU, ancien cadre, aujourd'hui, sous-ministre au Ministère de l'Éducation et enfin, M. Claude BENJAMIN, premier secrétaire de la Régionale, maintenant, président au Conseil Supérieur de l'éducation.

Tous et chacun ont fait valoir l'expérience vécue en 25 ans et tout enthousiaste que l'on voudrait être personnellement, pour une nouvelle restructuration, il faudra surtout tenir compte des rapports des DIX ATELIERS, **qui auront fait valoir les pour et les contre** de certaines projections.

Il apparait évident que l'intégration des niveaux primaire et secondaire soit le seul sujet qui fasse unanimité.

Dans les échanges de personne à personne, on admet que tout en étant favorable à l'échange des idées, **il ne faudrait pas laisser une porte trop grande ouverte** à ce genre de participation, pour ne pas permettre des abus intolérables et détruire ce qui a été fait jusqu'à date.

La PARTICIPATION des PARENTS a été nettement INSATISFAISANTE jusqu'à aujourd'hui et **il faudrait être sûr de pouvoir compter sur un bénévolat permanent**, bien inspiré et loin des allégeances politiques.

À juger certaines expériences, certains emportements récents, il ne faudrait pas que cette participation devienne un gouvernement au-dessus des gouvernements en place.

L'on semble convaincu, que si cette façon démocratique d'admettre les PARENTS dans divers Comités, **n'est pas contrôlée**, chaque ÉCOLE pourrait devenir **un gouvernement** qui ne se plierait pas à la discipline administrative.

Une telle image pourrait confirmer **QUE S'IL N'Y A PAS DE PATRON VÉRITABLE... ou ...TROP DE PATRONS**, avec des exigences irrégulières ou fantaisistes, l'ÉCOLE PERDRAIT SA VALEUR.

La Régionale de Chambly confirmera d'ici peu, les résolutions particulières de chacun des DIX ATELIERS et nous reviendrons sur le sujet.

Un banquet clôturait cette journée d'études et Madame Michèle JEAN, dans un colloque portant sur l'enseignement secondaire régional, aura fait note des annexes de la Commission JEAN, à savoir, le rapport intitulé; "APPRENDRE UNE ACTION VOLONTAIRE ET RÉGIONALE".

Considérant que les colloques et les ateliers faisaient évidence de la restructuration scolaire, tut des écoles, qu'il était souhaitable que tous les concernés soient représentés, **L'ON DOIT DÉPLORER L'ABSENCE EN NOMBRE DES ENSEIGNANTS**, alors que parents, élèves, commissaires et fonctionnaires participaient aux divers travaux.

Émile St-Pierre

LE JOURNAL DE ST-BRUNO
PAGE 15
17 MAI 1983

12e concours littéraire annuel des étudiants "Régionale de Chambly"

Ce concours ouvert à tous les ÉTUDIANTS de la Régionale de Chambly secondaire I à V, rejoint les secteurs théâtre, poème, le récit (contes, romans, nouvelles), le conte illustré, la bande dessinée et les oeuvres diverses.

Pour cette année, la Régionale a voulu tenir compte du 25e anniversaire de fondation, en soumettant aux candidats intéressés les sujets comme le monde, le présent, l'amour, la fraternité ou l'amitié, pour hier, aujourd'hui et demain.

TOUS sont invités à assister au visionnement d'oeuvres gagnantes et à la remise des prix aux ÉTUDIANTS, à savoir, mardi le 17 mai, 19h00 à l'Auditorium de la Polyvalente Gérard Filion, au 1330 ouest boul. Curé Poirier, Longueuil.

Deux diaporamas seront présentés à partir de deux oeuvres gagnantes lors de la remise des prix. Une bande dessinée, surprenante d'imagination, d'un étudiant du secondaire I et un conte illustré d'un étudiant de secondaire IV feront partie de la présentation.

Toutes les oeuvres qui sont parvenues en finale seront exposées le soir de la présentation et une copie du recueil des oeuvres gagnantes sera remise sur place.

Les personnes intéressées pourront obtenir d'autres renseignements, de M. André RICHARD, responsable du Concours Littéraire et Conseiller pédagogique en français langue maternelle, art et musique à 672-7240 poste 490 ou encore en communiquant avec Lise CHAINEY, responsable des communications 672-7240 poste 416.

Émile St-Pierre

Réunion de grands de l'éducation

Le Président de la Commission scolaire régionale de Chambly et l'adjoint parlementaire du Ministre de l'Éducation ont eu droit à une prise de bec gentille, mais ferme, samedi soir au sujet de l'avenir de l'éducation au Québec.

Jacques Chagnon, président de la Commission, a déclaré au banquet marquant le 25e anniversaire que les écoles secondaires catholiques et les programmes pour adultes de la régionale offrent déjà le type d'éducation que Québec envisage dans son projet de réforme.

Avec tout le mordant que cette soirée de festivité le permettait, il a déclaré que le projet du gouvernement « a blessé le monde qui travaille dans les commissions scolaires ».

En réponse, le député provincial et adjoint parlementaire, Michel Leduc, a déclaré que la commission scolaire devrait regarder ses 25 ans de changements éducatifs « à condition que ces retours puissent servir pour l'avenir.... Il faut aller plus loin. »

Le député de Fabre, parlant pour le ministre de l'Éducation, Camille Laurin, qui n'a pu y assister, a qualifié le projet du gouvernement de suite aux améliorations commencées avec la formation de cette commission scolaire. Chambly est en effet devenue la première commission scolaire régionale au Québec.

En marge de son discours préparé, M. Leduc a promis un débat public étendu sur la réforme et a prédit « des échanges verbaux, bien sûr parfois durs... (ce qui est) tout à fait normal ».

« C'est dans un esprit de concertation, Monsieur le président de la Commission scolaire, que je vous invite à engager le débat. »

Figures de premier plan

L'échange entre les deux

Symposium - page 3

Symposium sur l'éducation d'ici

Suite de la page 1

hommes terminait une journée de symposium, faisant le point sur la scène scolaire québécoise, mettant en vedette les figures de premier plan du monde de l'éducation qui ont discuté des réformes dont cette commission a été le pionnier.

Michèle Jean qui a dirigé les travaux d'une commission gouvernementale sur l'éducation des adultes a dévoilé des ajouts à son rapport à la fin de la journée. Claude Benjamin, premier secrétaire général de la Commission et maintenant président du Conseil supérieur de l'éducation, s'est porté à la défense du projet de réforme en disant entre autres que les parents n'avaient toujours pas assez de pouvoirs dans la prise de décision concernant les écoles de leurs enfants.

Robert Belle-Isle, ancien directeur général qui dirige maintenant l'École internationale des Nations unies, a passé en revue l'histoire de la Commission et les réformes dont elle a été le précurseur en des termes flamboyants: « Il n'y a rien eu de semblable dans le monde, depuis l'introduction de l'enseignement public en France », a-t-il dit des réformes des années 60 qui ont rendu l'éducation secondaire universelle au Québec.

L'emploi toujours question centrale

Dans une panoplie de sujets nobles (les enfants doués, les écoles privées, les difficultés d'apprentissage), la question des emplois a prévalu, à savoir si ce système d'éducation avancé et éclairé préparait les Québécois à l'avenir.

Mgr Gustave Désourdy, porte-parole du diocèse de Saint-Jean, a lancé un appel à la « solidarité avec les jeunes qui souffrent de la crise économique, avec leurs parents et avec leurs éducateurs ».

M. Chagnon a déclaré que sa commission comptait « une véritable politique de formation professionnelle » dans ses écoles secondaires, soulignant par exemple les programmes d'informatique à l'école secondaire MacDonald-Cartier. Il a déclaré: « on a besoin d'une politique (en matière d'éducation des adultes)... pour nos concitoyens qui veulent retourner sur le marché du travail ».

M. Leduc a souligné dans son discours un projet du gouvernement visant à appuyer les jeunes décrocheurs possibles, problème que M. Chagnon venait juste de qualifier de gaspillage de « capital humain ».

Même si la Commission avait invité tous les intéressés à participer aux festivités, y compris les étudiants pour qui un concert de Corbeau avait été organisé le même soir, mais peu de professeurs se sont montrés.

M. Benjamin a critiqué le syndicat des enseignants, en disant qu'ils bloquaient les projets gouvernementaux de comités d'orientation des parents chargés d'établir des projets éducatifs spéciaux pour chaque école.

M. Leduc faisait référence aux « améliorations apportées par les récentes négociations » avec les enseignants - changements dans les contrats des enseignants que leurs syndicats disent n'être ni améliorations, ni négociées.

M. Leduc a déclaré que ces changements aideront à créer des écoles « plus attentives aux besoins éducatifs, plus présente à ses usagers et plus apte à assurer un ensemble varié d'encadrements pédagogiques ».

Pour sa part, M. Chagnon a modestement dénoncé la législation gouvernementale mettant fin à la grève illégale des enseignants, l'hiver dernier. Le jeune Président a remercié les enseignants, y compris ceux qui lui avaient enseigné quand il était étudiant à l'une des écoles de la Commission.

Trois cents délégués assistent au colloque du 25e anniversaire de la Régionale de Chambly

Dans le cadre des Fêtes du 25e anniversaire de la C.S.R.C., un colloque imposant et fort bien réussi réunissait, à la polyvalente Gérard-Filion, une impressionnante brochette d'invités, malgré l'absence de messieurs Camille Laurin, ministre de l'Éducation, et Léon Dion, politicologue.

Paul Lapointe

Dès 9 heures, le samedi 7 mai dernier, l'animateur M. Robert Tousignant, vice-doyen à l'Université de Montréal, procédait à l'ouverture du colloque par la présentation du co-président d'honneur M. Gérard Filion, co-président de la Commission scolaire régionale de Chambly. M. Filion, troisième président de la commission scolaire, les autres ayant été messieurs Louis Chamberland et Lessard, n'aprit que 9 mois après sa démission, par la voie des journaux, que la première polyvalente au Québec porterait le nom de Gérard-Filion; celle-ci devint opérationnelle en septembre 1983 marquant, cette année, son 25e anniversaire d'existence. C'était là la récompense ultime pour M. Filion, sans doute la conséquence de toutes les blagues qu'il fit sur le Pont Duplessis.

Monsieur Filion, responsable de la venue du premier directeur général des études de la Régionale M. Bernard Jasmin, précise que "si jamais la loi de l'instruction publique devait être amendée, elle devra être permissive". M. Filion est le seul survivant parmi ceux qui ont une école secondaire à leur nom, au Québec.

UN ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉGIONALE

M. Claude Benjamin, président du Conseil Supérieur de l'Éducation, brosse une brève rétrospective de l'enseignement secondaire régional au Québec et en guise de prospective vint rappeler le cadre dans lequel se situe le projet de restructuration scolaire pour permettre d'en apprécier le bien-fondé ou la non pertinence.

Le conseil que présida M. Benjamin ne sera en mesure de faire connaître son avis sur la restructuration que prochainement.

LE RAPPORT DES ATELIERS DU COLLOQUE

Les dix ateliers ont fait rapport de leurs recommandations au courant de la matinée, de l'après-midi. Parmi les nombreuses recommandations soumises, on demanda d'abord qu'il y ait intégration des commissions scolaires primaires et secondaires dans une unité viable. Ensuite, à cause des véritables problèmes de communications entre la direction, les professeurs, les parents et les étudiants, la venue d'un ombudsman en milieu étudiant serait bénéfique.

Une autre recommandation favorise l'intégration de l'élémentaire et du secondaire dans un esprit d'harmonie et que les délibérations des commissions scolaires soient comme base de discussions la carte des M.R.C. On recommande également que des commissions scolaires unilingues non confessionnelles sur l'ensemble du territoire québécois, le droit à l'enseignement dans la langue maternelle, à l'enseignement religieux et moral.

D'autres ateliers ont fait leurs propres recommandations sur l'enseignement professionnel, le marché du travail et le virage technologique, en passant par l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, les surdoués, les décrocheurs, l'éducation des adultes et l'école privée. Le Ministère de l'Éducation ne sera seul sous peu.

ON DÉPLORE L'ABSENCE DES ENSEIGNANTS

M. Bernard Jasmin, co-président d'honneur, dit n'avoir qu'un regret à ce colloque. Ayant toujours été en contact avec les enseignants, il fit remarquer avec tristesse l'absence des enseignants, les premiers agents de l'éducation et les premiers responsables à qui il faudrait retirer appel pour que l'enseignement de haute qualité soit assuré et continue sa progression.

Le directeur général actuel M. Conrad Gariepy mène les destinées de la Régionale depuis 4 ans et remplace M. Robert Belle-Isle à ces importantes fonctions. M. Gariepy attribue la réussite actuelle à la continuation de l'oeuvre de ses prédécesseurs.

LE BANQUET DE CLÔTURE À DE MONTAGNE, À SOUCHERVILLE

Sous la présidence de M. Jacques Chagnon, président de la C.S.R.C., le banquet du 25e anniversaire fut une véritable réussite puisque de la présence de M. Michel Leduc, député de Fabre et adjoint parlementaire du Ministre de l'Éducation. Ne faisant que répéter certaines annonces du Livre Blanc, M. Leduc a toutefois dégagé l'effort financier considérable pour rendre les écoles accessibles tant en primaire que secondaire, constituant ainsi un immense progrès. Selon M. Leduc, la nouvelle loi, jetera les bases d'une vigoureuse promotion de milieux éducatifs plus autonomes et plus aptes à assurer des services de qualité.

M. Jacques Chagnon, président de la Régionale de Chambly, a terminé la journée en signalant le "leadership" de la commission scolaire dans de nombreux cas, notamment en transport scolaire, un secteur qu'il ne faudrait pas sous-estimer. Lorsque on se promène à travers la province, on s'aperçoit jusqu'à quel point la Régionale de Chambly est connue" de dire M. Chagnon. M. Chagnon avoue avoir cru aux véritables consultations du Livre Vert, à ses orientations et à ses finalités qui nous renvoyaient dans une véritable réforme pédagogique au Québec, mais le Livre Blanc est venu, en 1982, semer les inquiétudes quant'on sait au sein des commissions scolaires du Québec.

LA PRESSE
PAGE A-2
9 MAI 1983

La régionale de Chambly renoue avec le passé et s'interroge sur son avenir

■ «Il n'y a rien eu de semblable dans le monde, depuis l'introduction de l'enseignement public en France. On ne peut condamner ou laisser de côté ce qui a été une réalisation sur le plan de l'éducation mondiale: la réforme de l'éducation au Québec des années 60», assure Robert Belle-Isle, directeur de l'école internationale des Nations-Unis.

MARIANE FAVREAU

Un vent de fierté, mais aussi de nostalgie et d'inquiétude, planait samedi sur le colloque de la régionale de Chambly. Fierté de mesurer l'oeuvre accomplie, en éducation, où «la régionale» fut une pionnière, il y a 25 ans. Nostalgie d'un moment de l'histoire du Québec où un grand projet mobilisait les énergies. Inquiétudes devant le chemin à parcourir encore.

Ils étaient presque tous là, ceux de la première heure, les Gérard Filion, Robert Belle-Isle, Bernard Jasmin, Jan Polkiewicz, Alphonse Pundzius, etc. venus mesurer avec les 200 participants le chemin parcouru, et sonder l'avenir. Et quelques brefs moments, on a renoué avec un certain humanisme comme philosophie de l'éducation, humanisme trop souvent évacué des discours et débats actuels sur les pouvoirs. Magie d'une époque révolue? Magie du verbe de quelques hommes-clé?

C'est toute la réforme de l'éducation des années 60 qui était en germe dans la régionale de Chambly à ses débuts, a-t-on rappelé: l'enseignement secondaire public ouvert à tous, l'intégration du professionnel, l'accent mis sur une formation qui intégrait les arts et les sciences, le sport et les langues, préoccupations pour les adultes, etc.

À l'heure de la restructuration scolaire et des nouveaux régimes pédagogiques, après des négociations pénibles avec le personnel, on s'est interrogé en ateliers sur le rôle et le statut des écoles, des commissions scolaires, du ministère, sur l'intégration des commissions scolaires primaires et secondaires, sur le genre de commissions à privilégier, sur la place des élèves, des surdoués, des enfants en difficultés, des décrocheurs, sur l'éducation des adultes, etc.

Pour l'avenir

M. Claude Benjamin, président du Conseil supérieur de l'éducation qui fut le premier secrétaire général de la régionale, a justement fait ce lien entre le passé et l'avenir en invitant l'auditoire à mieux cerner les raisons, s'il y a lieu, et les comment, d'une restructuration.

Faut-il se surprendre que l'atelier chargé d'examiner le mode de répartition des commissions scolaires privilégie à la quasi-unanimité, des commissions scolaires unifiées, selon la proposition initiale du ministre Laurin? Donc des commissions scolaires non confessionnelles où l'on garantit à chacun le droit à l'enseignement dans sa langue maternelle et à l'enseignement religieux et moral. Où les élèves de langue minoritaire reçoivent des services adéquats. Où des sièges sont réservés proportionnellement selon la langue, à la commission scolaire.

L'atelier qui a discuté plus précisément du rôle et statut des trois paliers scolaires, souhaite que tous les agents du milieu soient représentés au conseil d'école et qu'ils soient impliqués tout au long du processus de décision sur le vécu de l'école. Ils demandent une définition des pouvoirs et responsabilités du ministère, de la commission, de l'école.

Par ailleurs, l'intégration au sein d'une même commission scolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, est jugée souhaitable en tenant compte de la carte actuelle des municipalités régionales de comté mais sans délimitation imposée.

Et les élèves?

Des élèves participaient aux travaux, à côté de parents, de commissaires, de fonctionnaires, de députés (mais les enseignants brillaient par leur absence). Et ces jeunes ont tenté de dire ce qu'ils attendent de l'école: leur faire confiance et leur donner des moyens, mais ne pas les organiser; leur donner autre chose que de l'enseignement, les aider à se prendre en main, aller à son rythme.

Dans l'atelier sur les élèves plus doués et surdoués, on réclame une politique, des recherches, du dépistage, la formation d'enseignants capables de répondre à ces élèves qui formeraient tout même 25 p. cent de la clientèle scolaire. «L'école pour tous c'est aussi l'école pour les plus doués.»

S'en occuper davantage serait d'ailleurs bénéfique pour tout le milieu. On souhaite qu'une école du territoire inclut dans son projet éducatif un volet pour les élèves plus doués. «On a fait du rattrapage jusqu'ici, attelons-nous maintenant à l'excellence», disait un participant de l'atelier.

L'excellence, la régionale de Chambly y vise depuis ses débuts. Et ils sont des centaines à se répéter le mot de M. Robert Belle-Isle: «La régionale de Chambly, c'est quelque chose, je suis fier d'y avoir servi et d'y être un membre permanent dans le souvenir des temps.»

Où sont-ils passés?

■ Les anciens de la régionale de Chambly ont essaimé partout et sont encore au coeur de la pensée pédagogique. Son ancien directeur général, Robert Belle-Isle, dirige l'école internationale des Nations-Unies, à New-York.

L'un des finissants de ses polyvalentes, Jacques Chagnon, est aujourd'hui président de la commission scolaire. Il dirige également les destinées de la Fédération des commissions scolaires catholiques.

Gérard Filion, président de la commission scolaire en 1960, fut de la commission Parent, et devint un homme public important. Bernard Jasmin, premier directeur des études et qui mit sur pied l'enseignement, est directeur de l'école des arts visuels de l'Université Laval.

Claude Benjamin, premier secrétaire général de la régionale, préside le Conseil supérieur de l'éducation. André Rousseau, longtemps cadre de la commission, est aujourd'hui sous-ministre de l'Education. On dit même que le chanteur Claude Dubois est passé par les écoles de la régionale.

D'autres sont toujours au poste et maintiennent cet esprit de solidarité et de leadership qui caractérisa, dès sa mise sur pied, «la régionale».

La Commission scolaire régionale de Chambly fête son 25e anniversaire

par Jean-Pierre Proulx

La Commission scolaire régionale de Chambly célébrait samedi avec fierté son 25e anniversaire de fondation, fierté bien légitime puisqu'elle a été un des moteurs de la réforme scolaire des années '60.

Présent à la fête, le président du Conseil supérieur de l'éducation, M. Claude Benjamin, l'a rappelé: la réforme avait comme objectif principal la démocratisation de l'enseignement. Il s'agissait de rendre l'école secondaire vraiment accessible à tous les jeunes Québécois.

Un tel objectif ne pouvait cependant être atteint que par la « régionalisation » des clientèles, des ressources humaines, matérielles et financières des territoires jusque morcelés en minuscules commissions scolaires: il revient aux fondateurs de la commission scolaire de Chambly de l'avoir compris.

Parmi ces fondateurs, on compte M. Gérard Filion, à l'époque directeur du DEVOIR. Il présidait samedi le colloque sur « l'enseignement secondaire régional », organisé pour marquer ce 25e anniversaire, dans l'école même qui porte aujourd'hui son nom: la Polyvalente Gérard-Filion de Longueuil.

En 1958, donc, avant même l'Opération 55 de M. Paul-Gérin Lajoie, s'opérait déjà le regroupement des commissions scolaires du comté de Chambly: Jacques-Cartier, St-Bruno village (où habitait M. Filion), Lafièche, St-Basile-le-Grand, Boucherville, Saint-Hubert, Saint-Lambert etc.

En 1962, M. Filion devenait membre de la commission Parent. En 1966, son rapport le rappelait déjà: « L'expérience de la commission régionale avait été tentée dans le comté de Chambly en 1958. Les lois de 1961 se sont inspirées de cette initiative ».

Samedi, M. Claude Benjamin, qui a été lui-même secrétaire de cette commission scolaire, a rendu hommage à plusieurs des pionniers de Chambly: « Bernard Jasmin, Robert Belle-Isle, André Rousseau, Jan Palkiewick, Raymond Vandal, Alphonse Pundzius, Claude Jarret, Thérèse Gustin, Carol Ann Stump, et d'autres, ont décidé, a-t-il rappelé, qu'il fallait offrir sur la Rive-Sud de Montréal un enseignement secondaire public de qualité ».

Au lunch, M. Robert Belle-Isle, longtemps directeur général de la commission et aujourd'hui directeur de l'école internationale des Nations unies à New-York, a évoqué les débuts et les réalisations de la régionale. Il a rendu un hommage particulier à M. Bernard Jasmin, aujourd'hui professeur à l'Université Laval, et à la perspective humaniste qui l'animait à titre de directeur des études.

Ce colloque était aussi consacré à la prospective. Quelque 300 personnes ont participé à des ateliers sur divers thèmes comme le rôle et le statut des écoles, l'intégration de l'élémentaire et du secondaire, les commissions scolaires, les surdoués, l'éducation des adultes, etc.

Les conclusions de ces ateliers ont donné lieu à peu de surprises sauf peut-être dans cet atelier où on a « balancé » la commission scolaire confessionnelle au profit de la commission scolaire unifiée. Un seul participant tenait mordicus au statu quo: un commissaire protestant de la commission scolaire Richelieu Valley.

Les enseignants ont été les grands absents à ce colloque. M. Bernard Jasmin l'a noté au moment de la synthèse des ateliers: « Les enseignants ont renoncé à être ici. Ils sont pourtant les premiers agents de l'éducation ». Homme de confiance de M. Gérard Filion, c'est lui qui, il y a vingt ans, avaient recruté les premiers enseignants. « C'est triste », a-t-il laissé tomber.

Calendrier

Symposium sur l'enseignement 25e anniversaire de la CSRC

« L'enseignement régional: rétrospective et prospective » sera le thème de la conférence d'un jour marquant le 25e anniversaire de la Commission scolaire régionale de Chambly, première commission régionale du Québec. Les ateliers mettront en vedette: Lysianne Gagnon, journaliste de *La Presse*; Michèle Jean, co-présidente de la commission d'étude sur l'éducation aux adultes; et Claude Benjamin, président du Conseil supérieur de l'éducation. L'invité d'honneur au banquet (19 h 30) sera le ministre de l'Éducation, Camille Laurin. Renseignements: Lise Chainey, au 672-7240, poste 416 ou 418.

Corbeau en concert

Aussi pour marquer le 25e anniversaire de la CSRC, le groupe rock Corbeau donnera un concert. Billets en vente dans toutes les 21 écoles secondaires de la régionale, dont MRG.-A.-M.-Parent et MacDonald-Cartier qui desservent Saint-Lambert. Aucun siège réservé; les portes du Colisée Jean-Béliveau à Longueuil ouvrent à 19 h. Les profits seront versés à la division Rive-Sud de l'UNICEF.

LA PRESSE

5 MAI 1983

VARIÉTÉS

Plein de spectacles pour enfants

ET CORBEAU CHANTE POUR L'U.N.I.C.E.F.

Jean Beaungoyer

■ Après Vancouver, Edmonton et Toronto, Montréal aura son festival pour enfants. La grosse machine, les moyens considérables. Hier soir, conférence de presse dans un hôtel fort huppé de Montréal pour nous annoncer le premier Festival international du spectacle pour enfants qui aura lieu du 21 au 29 mai inclusivement sur le site de l'Ile Ste-Hélène à Terre des Hommes.

Neuf jours de fête, 18 troupes professionnelles venues de partout au Québec et au Canada et 184 représentations où tous les arts du spectacle seront représentés : théâtre, musique, danse, mime, cirque, clowns, marionnettes et comédie musicale. Impressionnant. J'ai remarqué cependant que l'internationalisme se limite au *Greenthumb Theatre* de Vancouver et au *Theatre beyond words* de Toronto. De toute façon, c'est bien loin Vancouver pour les jeunes de 3 à 12 ans. Et puis, les petits préféreront sûrement retrouver Chabicoudn, Fan-fan Dédé, les Echassiers de Baie St-Paul, le groupe de danse de Louise Lapierre, Circus, Dansepartout, le Gros Mécano, Anonymus, l'Arsenal à musique et plusieurs autres troupes québécoises qui présenteront des spectacles simultanément dans quatre salles situées près du métro de l'Ile Ste-Hélène. Il s'agit du Kiosque International, du Pavillon de la Suisse et du Pavillon Bell du Canada (deux salles).

En regardant le programme, on y voit à peu près de tout pour enfants. Plus de 17 films spécialement pour enfants. *La légende d'Alexis le Trotteur* par les Echassiers de Baie St-Paul, *Pierre et le Loup*, *Zizi et la lettre* présentés par des troupes de théâtre et finalement un espèce de happening monstre pour enfants à la fin mai. On a modifié le programme d'activités scolaires afin de permettre aux étudiants de participer à l'événement et en fin de semaine les parents pourront participer à la fête lors d'activités familiales. L'admission est de $7.50 mais on pourra obtenir facilement des coupons-rabais de $3.

Corbeau pour l'U.N.I.C.E.F.

Marjo et le groupe Corbeau chantent pour rien, samedi prochain à la Polyvalente Gérard-Filion. Les profits seront versés à l'U.N.I.C.E.F. et les billets se vendant mal. Corbeau, c'est pourtant le meilleur groupe du Québec, Marjo, la plus spectaculaire rockeuse (on forme, elle n'a pas de rivale) mais les Montréalais attendent David Bowie, Styx, les Kinks, Tom Jones, les Stones (peut-être un jour)... c'est ça le problème. Mais Corbeau ne vous coûtera que $5.

En attendant Diane Dufresne

Rencontre inattendue avec Diane Dufresne, lundi dernier au show de Charles Aznavour. Allure punk, belle, souriante, elle arrivait de Los Angeles pour un séjour d'une quinzaine chez-nous. Elle confirmait un show à Montréal l'an prochain et ne semblait pas très bot à l'idée d'une carrière américaine.

« Je pense surtout à la France. Aux Etats-Unis, si je donnais un show, ce serait en français parce que je ne pourrais donner la même chose en anglais »... Aznavour avait assisté à son premier spectacle au Forum, il y a deux ou trois ans.

Bref...

Pour tous ceux qui ne pourront voir David Bowie, il y a une grande rétrospective vidéo sur sa carrière, présentée ce soir, demain et samedi au Spectrum... Dimanche c'est le groupe « The Divinyls » qui prend la relève, toujours au Spectrum et vendredi ainsi que samedi, c'est le party Reggae en hommage à Bob Marley... La revue « C'est à ton tour, René, mon cher... » revient au Patriote à Laiemme du 10 mai au 11 juin, à la suite du plus grand succès de la saison du Patriote... Buddy Rich, « le plus grand batteur du monde » à ce qu'on dit, présente son spectacle entouré de 13 musiciens, le 5 juin prochain au théâtre St-Denis...

Au Club Soda, Morse Code ce soir et demain... Achetez vite vos billets pour le show de Roxy Music au Forum le 20 mai. Spectacle tripatif comme dirait Languirand avec deux autres groupes : Man Whout hats et Modern English... Jacques Bleau qui ne manque pas d'originalité dans ses textes, vous propose des chansons-nettes au Quatier Latin jusqu'au 8 mai... Pour les rétros, Tom Jones à la PDA du 12 au 15 mai...

Yvon Deschamps s'est fait le porte-parole du Festival en invitant les jeunes à ne pas rater cette première en soi québécois. Il est accompagné ici du directeur général Jacques Bélanger.

Marjo et Corbeau chanteront pour l'U.N.I.C.E.F.

Calendar

Chambly 25th Anniversary Symposium on Teaching

"L'enseignement régionale: rétrospective et prospective" (Secondary teaching at the regional level: looking back and looking ahead) is the theme of an all-day conference marking the 25th anniversary of Quebec's first regional school board. Workshops will feature guests such as Lysiane Gagnon, columnist at *La Presse*; Michèle Jean, who headed the government commission on adult education; and Claude Benjamin, chairman of the Superior Council of Education. Guest of honour for the banquet (7:30 p.m.) will be education minister Camille Laurin. Information: Lise Chainey at 672-7240, extension 416 or 418.

Corbeau Concert

Also marking Chambly's 25th anniversary activities (see above) is a concert by the rock group "Corbeau." Tickets on sale at any of the board's 21 high schools, including Msgr-A.-M.-Parent and Macdonald-Cartier, which serve St. Lambert. No reserved seats; doors open at 7 p.m. at the Colisée Jean-Béliveau, Longueuil. Proceeds go to the South Shore division of UNICEF.

Calendar

Chambly 25th Anniversary Symposium on Teaching

"L'enseignement secondaire régional: rétrospective et prospective" (Secondary teaching at the regional level: looking back and looking ahead) is the theme of an all-day conference marking the 25th anniversary of Quebec's first regional school board. Workshops will feature guests such as Lysiane Gagnon, columnist at *La Presse*; Michèle Jean, who headed the government commission on adult education; and Claude Benjamin, chairman of the Superior Council of Education. Guest of honour for the banquet (7:30 p.m.) will be education minister Camille Laurin. Information: Lise Chainey at 672-7240, extension 416 or 418.

TOUTE LA RIVE-SUD EN BREF

François Laramée

La perquisition de Beloeil

La semaine dernière, dans cette chronique, il était question d'une perquisition pour le moins spectaculaire réalisée à Beloeil par les policiers locaux et quelques membres de la Sûreté du Québec. Espérant y trouver armes et drogue, les policiers avaient fait "choux blancs". Le représentant légal des victimes a cependant communiqué il y a quelques jours avec le "Courrier" pour préciser qu'il avait été mandaté pour porter des accusations au civil et au criminel, en plus de porter le dossier devant la Commission de Police du Québec. Rappelons que les policiers avaient, lors de la descente, abattu un chien, tiré trois coups de feu à travers le plancher et amoché l'intérieur de la résidence. Il est aussi question de voie de fait sur un des résidants de la maison perquisitionnée.

La sécurité nautique à Boucherville

Les amateurs de sports nautiques de Boucherville sont également sensibles à la sécurité sur l'eau. En effet, quelque 150 amateurs ont assisté, la semaine dernière à une première rencontre d'information sur ce thème. Pour l'occasion, le service de police de Boucherville (l'instigateur de cette réunion) s'était assuré la participation de six conférenciers soit: la police des ports canadiens, du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, la G.R.C., la garde côtière, la Sécurité du Québec et l'escadrille Richelieu. Il va sans dire que la tragédie survenue l'été dernier et qui avait coûté la vie à trois adolescents a certes contribué à cette sensibilisation...

Suicide au Mont-Bruno

Un homme de 28 ans s'est donné la mort, le 13 avril dernier, dans des circonstances pour le moins particulières, à Saint-Bruno.

Vers 13:00 heures, deux compagnons décidèrent d'aller faire une balade dans la montagne, plus précisément près du lac Du Moulin. Selon les renseignements obtenus, les deux hommes étaient sous l'effet de la drogue. Après quelques minutes de marche, l'un d'eux, dont l'état, en plus, était dépressif décida de grimper dan un arbre pour s'y pendre. Son ami, lui aussi affecté par la drogue crut que son ami lui faisait une bonne blague. Il dût cependant reviser ses positions lorsqu'il vit son copain se balançant en bas de l'arbre. Il a alerté les policiers mais ceux-ci, accompagnés d'un médecin n'ont pu que constater le décès.

L'expo-salon de Varennes: un succès

Les élèves de l'école secondaire St-Paul de Varennes présentaient, en fin de semaine dernière, la neuvième édition de leur exposition annuelle. Pour la deuxième année consécutive, celle-ci a dû être tenue à l'aréna de Varennes en raison de son ampleur. Une cinquantaine de kiosques ont été visités par plus de 3000 personnes. Somme toute, un autre franc succès...

Les élèves de l'école St-Paul de Varennes ont organisé, la semaine dernière, la neuvième édition de leur exposition annuelle. Près de 3000 personnes ont visité cette exposition.

La Sûreté du Québec a exposé son embarquation d'urgence lors de la rencontre sur la sécurité nautique, à Boucherville.

"Corbeau"

Un dernier mot (enfin, je l'espère) sur le spectacle du groupe Corbeau. C'est samedi à 20:00 heures, au Colisée Jean-Beliveau et des billets sont en vente à la polyvalente Gerard-Fillion. Les profits seront versés à l'UNICEF Rive-Sud.

ODETTE CÔTÉ...

SPECTACLE DE "CORBEAU" À LONGUEUIL

Dans le cadre des festivités du 25e anniversaire de la Commission scolaire régionale de Chambly, les étudiants de la Régionale sont invités à assister au spectacle du groupe rock de l'heure, "Corbeau". Le tout aura lieu au Colisée Jean

Béliveau de Longueuil, le samedi 7 mai prochain à compter de 20h30. Les étudiants sont invités à se procurer leurs billets le plus tôt possible. S'il reste des billets, ils seront mis en vente le soir même du spectacle, à l'ouverture des portes, à 19h.

* * *

LE COMITÉ LE PARRAIN SENSIBILISE

Afin de mieux se faire

population, le Comité Le Parrain Rive Sud, organisme ressource en alcoolisme, a participé à la semaine du bénévolat en s'occupant d'un kiosque d'information à la Place Longueuil la semaine dernière. Cette initiative a été fort appréciée par plusieurs citoyens qui se sont arrêtés au kiosque pour prendre connaissance des informations disponibles sur l'organisme, son rôle et ses objectifs. Pour en savoir davantage, on peut rejoindre les intervenants du Comité Le Parrain en téléphonant au 670-2517.

* * *

UN RECORD POUR LES JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

Le Conseil Régional

se félicite du haut taux de participation des athlètes, tant sur le volet participatif que compétitif lors des derniers Jeux d'hiver. En effet, les compétitions régionales de 1983 ont attiré plus de deux mille huit cent (2800) athlètes, soit plus de 500 participants de plus que l'an dernier. Ce succès est dû en grande partie par le travail acharné des associations sportives et des représentants régionaux. Par ailleurs, les Jeux d'été de la rive sud sont déjà en marche. Les préparatifs vont en effet bon train. La programmation sportive devrait être dévoilée au mois de juin. D'ores et déjà, on sait que les sports suivants seront au programme: athlétisme, aviron, balle molle, crosse, cyclisme, golf, natation, pétanque, plongeon, ski nautique, soccer, tennis, tir à l'arc, tir sportif, voile et water polo.

* * *

"LES THÈSES QUÉBÉCOISES SUR LES FEMMES"

Yolande Cohen et Andrée Boucher ont écrit un volume intitulé "Les thèses québecoises sur les femmes". En écrivant ce livre, les auteurs ont voulu connaître ce qui a retenu l'attention du monde académique concernant les femmes entre 1921 et 1981. En plus d'une bibliographie de quelque 730 titres, cet inventaire livre une analyse sociographique de la production scientifique dns ce nouveau champ d'étude. Notons que ce volume s'inscrit dans le cadre de la recherche universitaire. Ce titre a été lancé avec cinq autres volumes lors d'un lancement collectif au 12e Salon International du Livre de Québec, le 21 avril dernier, par l'Institut québécois de recherche sur la culture. Les autres ouvrages sont consacrés aux sujets suivants: "L'hiver dans la culture québecoise (XVIIe -XIXe siècle)", "L'imprimé au Québec: aspects

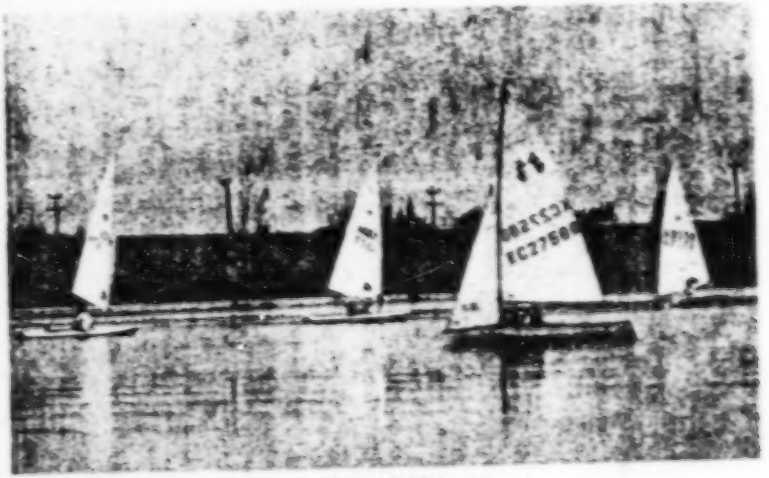

Colloque du 7 mai de la CSRC, Laurin se désiste

Réflexion sur l'enseignement secondaire régional

Des personnalités bien connues du monde de l'éducation et de l'information présideront les dix (10) ateliers du colloque portant sur l'enseignement secondaire régional, organisé par la Commission scolaire régionale de Chambly, et qui aura lieu samedi le 7 mai prochain à la polyvalente Gérard-Filion.

En effet, M. Claude Benjamin, président du Conseil supérieur de l'éducation, Madame Michèle Jean, ex-présidente de l'ex-commission Jean, Madame Lysiane Gagnon, chroniqueur au quotidien La Presse, sont parmi les personnes qui dirigeront les ateliers du colloque soulignant le 25e anniversaire de la Régionale de Chambly.

À ce colloque, il sera question du projet de la réforme scolaire des années 1960 par rapport à celle des années 1960. Des thèmes tels que: le rôle et le statut des écoles, les commissions scolaires unifiées, confessionnelles ou linguistiques?, les décrocheurs, l'éducation des adultes, etc. seront discutés en ateliers, en rétrospective et prospective.

Au dîner, M. Robert Belle-Isle, auparavant directeur général à la Régionale de Chambly et maintenant directeur général de l'école internationale de l'ONU, nous rappellera certains grands moments de l'histoire de celle qui fût la première commission scolaire au Québec.

LANCEMENT DES ANNEXES DU RAPPORT DE LA COMMISSION JEAN

À la polyvalente De Mortagne à Boucherville, un banquet clôturant le colloque réunira les participants regroupant des agents d'éducation, des représentants du milieu des affaires, des parents, etc. C'est donc samedi le 7 mai en soirée que Mme Michèle Jean procédera au lancement des annexes du rapport de la Commission Jean, devant entre autres des personnalités qui ont marqué les débuts de la Régionale. À titre d'invité d'honneur et conférencier invité à ce banquet, le Ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, a délégué à l'occasion de ce 25e anniversaire, son adjoint parlementaire, M. Michel Leduc, député du comté de Fabre.

JOURNAL DES ÉTUDIANTS

DU CEGEP ÉDOUARD-MONTPETIT

PAGE 2

2 MAI 1983

25 ans !

ça se fête !

Eh oui! La Commission Scolaire Régionale de Chambly, fête son 25ième Anniversaire de fondation à l'école Gérard-Filion. Le CSRC a été la première commission scolaire régionale au Québec, il fallait donc souligner l'événement, car ces 25 années d'histoire, dont 20 ans consacrées à l'enseignement,... ça c'est quelque chose de spéciale!

Il y aura un Colloque le 7 Mai à Gérard-Filion, ce sont des activités à caractère local (écoles) et à caractère régional qui auront lieu au cours d'Avril et Mai 1983. Vous pourrez lire la liste des activités du 25e, vous n'avez qu'à vous présenter au local du MOTDIT car nous n'avons malheureusement pu avoir qu'une copie des activités.

A NOTER!! Le colloque (7 Mai «83») portant sur l'enseignement secondaire régionale à la CSRC et au Québec en rétrospective et en perspective. Dix ateliers, dont les thèmes concernent directement l'étudiant et les agents d'éducation. A chacun de ces ateliers, participeront des personnes ressources particulièrement bien informées du dossiers concernant le thème choisi.

Ce colloque réunira des gens qui ont marqué les débuts de la Régionale, de même que plusieurs de ceux qui y ont oeuvré hier comme aujourd'hui. Ils attendent la participation du personnel de la Régionale, de divers agents et regroupements d'éducation à travers le Québec. Durant la soirée, le **Ministre de l'Education, M. Camille Laurin**, sera l'invité d'honneur et conférencier à un banquet de clôture à la polyvalente De Mortagne.

Enfin, les étudiants ne voudront sans doute pas rater l'occasion de voir et d'entendre le groupe québécois favori de l'heure «CORBEAU»... Après tout c'est quelque chose de beau, bon, pas cher et pour une bonne cause. C'est une chance unique, vous ne pouvez la manquer. Le «show» sera présenté au Colisée Jean Béliveau le 7 Mai. Les billets sont en vente ici, dans le corridor de la céféteria, du 18 Avril au 7 Mai pour la modique somme de $500. Les profits seront versés à l'UNICEF (c'est pas une bonne cause ça?)

En somme, voilà tout un programme d'activités auquel ils vous invite TOUS à participer!

Et comme dirait l'autre : «Moi-même j'y serai en grand nombre!».

POUR EN SAVOIR PLUS..

Afin de tout connaître concernant les activités régionales, n'oubliez surtout pas de vous présenter au local du MOTDIT, tous les renseignements seront affichés sur le babillard, ou contacter Lise Chainey au 672-7240, poste 416 ou 418.

Louise Ducharme
Josée Vadnais
Lise Chainey

Calendrier

Symposium sur l'enseignement
25e anniversaire de la régionale Chambly

« L'enseignement secondaire régional: rétrospective et prospective » est le thème de la conférence d'un jour marquant le 25e anniversaire de la Commission scolaire régionale de Chambly, la première du Québec. Les ateliers seront dirigées par des personne de marque, dont Lysiane Gagnon du journal *La Presse*; Michèle Jean, qui a été co-présidente d'une commission sur l'éducation aux adultes; et Claude Benjamin, président du Conseil supérieur de l'éducation. L'invité d'honneur du banquet (19 h 30) sera le ministre de l'Éducation, Camille Laurin. Renseignements: Lise Chainey, 672-7240, poste 416 ou 418.

LE COURRIER DU SUD

- 20 AVRIL 1983

"Corbeau" au Colisée Jean Béliveau

Dans le cadre des célébrations du 25e anniversaire de la Commission Scolaire Régionale de Chambly, celle-ci invite la population au spectacle du groupe "Corbeau", le 7 mai prochain, au Colisée Jean-Béliveau de Longueuil, à 20.30 heures.

Les billets sont présentement en vente aux Promenades Saint-Bruno (face au F.X. Lasalle) à la Place Longueuil, au Moutier (métro Longueuil) et au restaurant Chalet Suisse, 999 Chemin Chambly. On peut également se les procurer à la polyvalente Gérard Filion, en demandant M. Burelle.

Carnet

25 ans! Ça se fête à la CSRC

C'est avec des activités allant d'un concert folk-rock du groupe *Corbeau* à des olympiades que la Commission scolaire régionale de Chambly marquera son 25e anniversaire et convie la population de la Rive-Sud à fêter avec elle cet important anniversaire.

La Commission, responsable de l'éducation aux adultes et des écoles secondaires catholiques, est en effet la première commission scolaire régionale mise sur pied au Québec. Même si en 1958, le principe était quelque peu expérimental, il a néanmoins constitué la base pour toutes les commissions scolaires régionales partout dans la province.

Alors que la CSRC célèbre cet anniversaire, l'ironie du sort a cependant voulu que le gouvernement prévoit mettre fin à ces institutions. Le président de la CSRC, Jacques Chagnon, adversaire juré de la réforme scolaire, a déclaré lors d'une conférence de presse la semaine dernière que le projet imminent du gouvernement ne devrait pas assombrir le climat des festivités.

En effet, le projet du gouvernement figurera parmi les activités plus sérieuses, dont un colloque sur l'enseignement secondaire régional le 7 mai prochain. La Commission a invité le ministre de l'Éducation, Camille Laurin, auteur du projet de réforme scolaire, à s'adresser aux participants du colloque.

Participeront également à ce colloque, l'éminent politicologue, Léon Dion, la journaliste et chroniqueuse, Lysiane Gagnon, et Michèle Jean qui a dirigé une commission d'étude gouvernementale sur la formation des adultes au Québec.

La Commission organise également une soirée d'étude sur l'analphabétisme, lundi soir prochain.

Sur une note un peu moins sérieuse, un concert du groupe rock *Corbeau* aura lieu au Colisée Jean-Béliveau, le 7 mai, après le colloque. (Les billets invendus de ce spectacle destiné particulièrement aux étudiants et employés de la CSRC seront mis en vente à l'entrée le soir même dès 19 h - le spectacle commence à 20 h 30).

De plus, étudiants, parents et employés de la Commission ont organisé un spectacle régional qui réunira les talents artistiques de toutes les écoles: musique, danse, expression dramatique, arts plastiques, imprimerie, dessin, poésie, entre autres. Il aura lieu au CEGEP Édouard-Montpetit, les 12 et 13 mai.

Le 21 mai, les étudiants sportifs participeront à des Olympiades aux installations sportives de deux des ving-et-une écoles de la Régionale, soit André-Laurendeau et MacDonald-Cartier. L'organisateur, Hugo Depot, n'en sera pas à sa première expérience puisqu'il figurait parmi les principaux organisateurs des Jeux olympiques tenus à Montréal, il y a sept ans.

Soyons généreux!

La Légion Royale Canadienne tient sa campagne annuelle de la Parade des dix sous les 25, 26 et 27 avril prochains dans Saint-Lambert.

Les membres de la Légion locale (Section 68) iront de porte en porte dans cette campagne pour les handicapés de la région.

Les fonds recueillis lors de la campagne permettront à l'association de la Parade des six sous de fournir des prothèses, appareils orthopédiques et équipements spécialisés pour les handicapés; de défrayer le coût du transport pour consultations ou traitements; d'aider les étudiants, handicapés ou non, dans les professions de la santé; et de promouvoir les droits des handicapés: transport, emploi, loisir et habitation.

Professionnel en faveur de la SIDAC

Bernard McNamara reconnaît qu'il est l'un des rares professionnels avec bureaux dans le coeur de Saint-Lambert qui appuie le projet de SIDAC (Société d'initiative et de développement d'une artère commerciale).

M. McNamara trouve qu'il est convenable pour son petit bureau d'architecture d'appartenir à la SIDAC parce que ses employés et lui profitent du milieu et des services qu'offre le centre-ville de Saint-Lambert. Pour lui, ce centre-ville n'a pas d'égal nulle part ailleurs sur la Rive-Sud.

Il affirme cependant que ses opinions ne sont que rarement partagées et que la plupart des professionnels s'opposent à l'adhésion obligatoire à la SIDAC qui signifierait payer une taxe commerciale supplémentaire. Plusieurs soutiennent que cette mesure profiterait davantage aux marchands de cette association.

M. McNamara a récemment convaincu les promoteurs de la SIDAC d'assurer une représentation aux professionnels au sein de son Conseil d'administration. La seule façon d'empêcher la SIDAC d'agir seulement dans l'intérêt des marchands, dit-il, est de voir y participer aussi les autres types de membres.

À la Régionale de Chambly, 25 ans ça se fête!

Photo: Pierre Lalonde

L'objectif

Jeudi dernier lors d'une conférence de presse, le président de la Commission scolaire régionale de Chambly, monsieur Jacques Chagnon dévoilait le calendrier des activités qui se dérouleront du 16 au avril au 21 mai dans le cadre du 25e anniversaire de fondation de la Régionale de Chambly.

En 1958 avec le Rapport Parent était créée la première commission scolaire régionale du Québec. Depuis ses débuts bien modestes de première régionale au Québec, la Régionale de Chambly a grandi et démembre aujourd'hui 6 commissions scolaires locales délégant chacune des commissaires. La Régionale reçoit 21,000 élèves comparativement à 4,200 à ses débuts; elle offre un service d'éducation des adultes et est considéré comme un des plus importants employeurs de la rive-Sud avec ses 2,800 employés. Outre le 25e anniversaire de la Régionale, la polyvalente Gérard Filion fête son 20e anniversaire et les polyvalentes de Mortagne, André-Laurendeau et Macdonald-Cartier, leur 15e.

Une soirée récréative "Croisière" destinée aux employés de la Régionale ouvrira la fête le samedi 16 avril à la polyvalente Jacques-Rousseau.

Soirée d'étude sur l'analphabétisme

Lundi le 18 avril se tiendra à la Maison de l'éducation des adultes coin Saint-Charles et Chambly, une soirée pour discuter du phénomène social de l'analphabétisme.

Cette soirée d'étude sera animée par Claude Desmarais, directeur de l'éducation des adultes et regroupera le comité fonctionnel de l'éducation des adultes, des commissaires, leurs invités et des personnes ressources de l'éducation des adultes.

Colloque sur l'enseignement secondaire régional

"L'enseignement secondaire régional: rétrospective et prospective", tel est le thème du colloque qui aura lieu à la polyvalente Gérard Filion de Longueuil le samedi 7 mai de 8h.30 à 17h.30. Les présidents honoraires seront messieurs Gérard Filion et Bernard Jasmin et le conférencier invité, monsieur Léon Dion politologue.

de ce colloque est de provoquer un moment de réflexion et de discussion sur la réforme scolaire recommandée dans les années 1960 par rapport, en prospective, à celle proposée pour les années 1990. Dix ateliers seront ouverts au public. A chacun de ces ateliers, participeront des personnes ressources particulièrement bien informées du dossier concernant le thème choisi.

1- Le rôle et le statut des écoles, des commissions scolaires et du M.E.Q., afin d'améliorer le qualité de vie et d'enseignement dans les écoles.
Personne ressource: M. Claude Benjamin, président du Conseil supérieur de l'éducation.

2- Les élèves face à l'école
Personne ressource: M. Guy Bélanger, directeur général Centre de services scolaire Richelieu

3- L'intégration de l'élémentaire et du secondaire général
Commission scolaire intégrée Saint-Jérôme

4- Des commissions scolaires unifiées, confessionnelles ou linguistiques?
Personne ressource: Mme Lisiane Gagnon, chroniqueur journal La Presse

5- L'enseignement professionnel, le marché du travail et le virage technologique.
Personne ressource: M. Jery Bertrand, directeur de Travail-Québec

6- L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.
Personne ressource: M. Jean Gaudreau, prof. agrégé et directeur section orthopédagogie, U. de Mtl

7- Les surdoués
Personne ressource: M. Marcel St-Jacques, directeur-adjoint au bureau de Ressources en développ. pédagogique et en consultation personnelle, C.E.C.M.

8- Les décrocheurs
Personne ressource: M. Roger Chagnon, directeur Ecole secondaire Marie-Anne de Montréal

9- L'éducation des adultes
Personne ressource: Même Michèle Jean, ex-présidente de l'ex-Commission Jean sur la formation des adultes

10- L'Ecole privée: structure parallèle ou complémentaire?
Personne ressource: M. Paul-Emile Gingras, directeur du Service d'études et de recherches Cadre

En fin de journée, des représentants de chaque atelier présenteront des recommandations à la CSRC qui seront ensuite remises au ministère de l'Education, M. Camille Laurin lors du banquet de clôture. Le banquet se tiendra en soirée à 19h. à la polyvalente de Mortagne.

Les personnes intéressées à s'inscrire, au colloque, communiquez avec Lise Cheyney, responsable des communications pour la CSRC au 672-7240, poste 416 ou 418.

Le groupe Corbeau au Colisée Jean-Béliveau

Le groupe rock de l'heure au Québec, Corbeau donnera un spectacle destiné aux étudiants de la Régionale de Chambly de même qu'aux employés samedi le 7 mai prochain à 20h30. Les billets seront vendus dans les écoles de la Régionale jusqu'au 22 avril après quoi ils seront disponibles au grand public. Toutefois le soir du spectacle, les billets non vendus seront disponibles. Le coût est de 5$ et le transport sera fourni jusqu'au Colisée.

LE COURRIER DU SUD, 13 avril 1983 A5

Léon Dion, Camille Laurin et "Corbeau" pour:

Le 25e anniversaire de la C.S. Régionale de Chambly

Le ministre de l'éducation, Camille Laurin, le politicologue, Léon Dion, et le groupe "Corbeau"

François Laramée

sont au nombre des personnalités qui participeront aux célébrations du 25e anniversaire de la Commission Scolaire Régionale de Chambly.

Le président de la C.S. Régionale de Chambly, M. Jacques Chagnon a en effet dévoilé, lors d'une conférence de presse, jeudi dernier, à Longueuil, l'essentiel de la programmation des festivités devant souligner ce quart de siècle d'existence.

En fait, les activités ont été échelonnées sur un peu plus d'un mois, soit du 16 avril au 21 mai. La soirée d'ouverture, prévue pour le 16 sera cependant réservée aux employés de la Régionale et le tout se déroulera à la polyvalente Jacques Rousseau. Lundi le 18 avril, une soirée d'étude sur l'analphabétisme est prévue à la maison de l'éducation des adultes.

L'activité suivante, et peut être la plus importante, selon le président Chagnon, aura lieu à la polyvalente Gérard Filion le 7 mai ou un important colloque sur l'enseignement secondaire régional est au programme. Le conférencier invité pour l'occasion sera le politicologue, Léon Dion. Le tout se terminera par un banquet de clôture (à la polyvalente De Mortagne à Boucherville) alors que le ministre de l'éducation, M. Camille Laurin prononcera une allocution.

Le samedi 7 mai, ce sera au tour du groupe "Corbeau" de se produire sur une scène aménagée au Colisée Jean Béliveau de Longueuil. Plus de 3,000 personnes sont d'ailleurs attendus pour ce spectacle.

Les organisateurs des fêtes ont ensuite prévue, pour les 12 et 13 mai, la présentation d'un spectacle régional (organisé par les élèves de la Commission Scolaire) au cegep Édouard Montpetit.

Enfin, le 21 mai, se dérouleront les Olympiades de la régionale, compétition regroupant les élèves des 21 écoles de la Régionale de Chambly.

En plus de ce programme déjà fort élaboré, d'autres activités sont aussi prévues telles que projections de films, comédies musicales et autres, mais ces dernières auront un caractère nettement plus local.

Rappelons en terminant que le budget prévue pour la célébration du 25e anniversaire a été établi à 40,000$. Pour de plus amples informations sur les activités il suffit de communiquer avec Mlle Lise Chainey au numéro 672-7240.

Quelques membres du comité organisateur des fêtes, dans l'ordre, M. Raymond Vandal, directeur de zone, M. Claude Desmarais, directeur de l'éducation des adultes, Mlle Lise Chainey, responsable des communications, M. Hugo De Pot, responsable des Olympiades, M. Jean-Charles Burelle, responsable des spectacle de Corbeau, M. Jacques Chagnon, président de la Commission Scolaire, M. Alphonse Pundzius, D.G. adjoint, Mme Lise Vachon-Marcotte, organisatrice du colloque et M. Jacques Duclos, secrétaire-général de la Commission Scolaire. (Photo Danny McKenzie).

LE JOURNAL DE MONTREAL - PAGE 22 - 12 AVRIL 1983

LA REGIONALE DE CHAMBLY FÊTE SES 25 ANS

La Commission scolaire régionale de Chambly (CSRC), là où la première polyvalente du Québec, la polyvalente Gérard-Filion, a vu le jour il y a 20 ans, célèbre son 25e anniversaire de fondation cette année et des activités spéciales sont prévues en avril et en mai prochains pour souligner cet événement.

En conférence de presse, le président de la Régionale, M. Jacques Chagnon, lui-même diplômé de cette commission scolaire, a dévoilé les grandes lignes du programme des festivités dont le coût est évalué à $40,000.

Un colloque sur l'enseignement secondaire régional aura lieu le 7 mai. Le conférencier invité sera M. Léon Dion, politicologue, et le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, sera présent lors du banquet de clôture. L'objectif de ce colloque est de provoquer un moment de réflexion et de discuter de la réforme scolaire recommandée dans les années 1960 par rapport, en prospective, à celle proposée pour les années 1980.

Les étudiants ne seront pas laissés à l'écart car diverses activités sont prévues dans les écoles. Ainsi des équipes sportives de toutes les écoles se feront compétition dans différentes disciplines sportives à l'occasion d'Olympiades qui auront lieu le 21 mai. En plus les 12 et 13 mai en soirée, un spectacle régional réunira les talents artistiques des jeunes de chacune des institutions de la CSRC.

La CSRC a aussi pris l'initiative d'organiser pour les élèves une soirée populaire mettant en vedette le groupe rock de l'heure du Québec, «Corbeau». Le spectacle sera donné au Colisée Jean-Béliveau de Longueuil le 7 mai.

21,000 élèves

Précisons que la CSRC compte aujourd'hui six commissions scolaires locales qui délèguent chacune des commissaires au conseil de la Régionale, soit 51 commissaires en tout.

La Régionale a reçu ses lettres patentes en 1958 et à ses débuts elle dispensait l'enseignement à 4,200 étudiants. Aujourd'hui elle accueille 21,000 élèves. Depuis 1965, la Régionale possède un service destiné à l'éducation des adultes: 50,000 personnes ont profité de ses services.

Photo LE JOURNAL

Le président de la Commission scolaire Régionale de Chambly, M. Jacques Chagnon, est aussi président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

La CSRC est l'un des plus importants employeurs de la Rive-Sud, soit 2,800 employés. Le budget de la Régionale est de plus de $112 millions.

Peu d'intérêt des enseignants

Le président de la CSRC croit que dans le contexte actuel de négociations, il ne faut pas s'illusionner et croire que les 1,500 professeurs de la Régionale vont déborder d'enthousiasme. Il ne croit pas non plus que ce 25e anniversaire va marquer le chant du cygne de la Régionale et que celle-ci, même s'il y a intégration des commissions scolaires, comme l'indique le Livre blanc, va continuer d'exister et de jouer un rôle important.

Chronique de la Régionale de Chambly,
période des Fêtes du 25e anniversaire:

"L'ÉCOLE EN MANCHETTES"

L'école en manchettes

chronique de la Regionale de Chambly

17 GAGNANTS AU 12e CONCOURS LITTÉRAIRE

Dix-sept étudiants(es) de la Régionale ont reçu une plaque-souvenir et un montant de 50.00$ à l'occasion de la remise des prix du 12e Concours littéraire annuel le 17 mai dernier.

Cette année, l'étudiant(e) avait le choix parmi six sections: le théâtre, la poésie, le récit (incluant conte, roman, nouvelle), le conte illustré, la bande dessinée et les oeuvres diverses.

À l'occasion de la remise des prix, le responsable du Concours littéraire annuel, M. André Richard (Conseiller pédagogique en français) a expliqué que ce sont "les qualités de fraîcheur, d'humour et de spontanéité des oeuvres" qui ont été le plus remarquées.

Outre les gagnants(es), des "mentions" spéciales ont été attribuées. Une troisième catégorie a été instituée: les finalistes. Des prix de participation ont été offerts pour remercier et encourager tous les étudiants(es) qui ont présenté leur oeuvre au Concours littéraire mais n'ont pu faire partie des finalistes.

Ouvert à tous les niveaux (Sec. I à V), le Concours littéraire '82-'83 permettait à l'écrivain "en herbe", de choisir parmi les thèmes suivants: L'école: hier, aujourd'hui et demain et l'amitié: hier, aujourd'hui et demain.

À partir d'oeuvres gagnantes dans les catégories "conte illustré" et "bande dessinée", un diaporama fut présenté aux spectateurs lors de la remise des prix. Une chose est certaine: les jeunes de nos écoles possèdent une imagination et une vivacité d'esprit qui en feront parmi les meilleurs écrivains de demain.

LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES ET LES FÊTES

Les activités régionales des Fêtes du 25e anniversaire de fondation se terminaient avec la remise du prix du 12e Concours littéraire annuel, le 17 mai dernier. Mais certaines activités se poursuivent dans les écoles, marquant la fin de l'année scolaire. Ainsi, à l'école Bourgogne (Chambly), les étudiants (es) des deux niveaux d'enseignement (sec. I et II) ont organisé des olympiades. Le 3 juin, 350 jeunes feront la course au 100 et 200 mètres, la course à relais, le saut en hauteur et en longueur, le javelot.

Lise Chainey,

responsable des communications.

L'école en manchettes

chronique de la Régionale de Chambly

UN TALENT INCONTESTABLE!

Ceux qui assistaient aux représentations du spectacle régional, présenté les 12 et 13 mai derniers par 450 étudiants de notre commission scolaire, comprendront encore mieux toute la portée du titre de cette chronique!

Des jeunes de différentes écoles de la Régionale, par leur performance, ont fait bien comprendre aux parents, amis et au personnel de la CSRC qu'ils représentent, la relève dans le domaine du spectacle. Nous n'avons qu'à penser au groupe "COINCIDENCE" qui "électrisait" l'assistance! Il y avait aussi la populaire Harmonie de la Régionale sous la direction de Michel Fortin, le concert de 40 violons, du ballet-jazz, la guitare classique, etc... Des commentaires qui m'ont été fait, une idée générale s'en dégage: un tel spectacle devrait être présenté chaque année. Qu'on se le dise!

Les Fêtes de la Régionale se sont poursuivies avec la remise des prix du 12e Concours littéraire annuel, qui avait lieu hier à la polyvalente Gérard Filion. Nous vous ferons savoir la semaine prochaine les résultats du concours.

Les "Olympiades" de la Régionale ont été annulées. Souhaitons cependant qu'un tel projet soit au programme au cours de la prochaine année scolaire.

En terminant: un mot à propos du colloque et du banquet soulignant les 25 ans de la Régionale. Pas moins de 300 personnes ont discuté de l'enseignement secondaire régional au colloque du 7 mai dernier. Le même soir, au banquet de clôture du colloque, 275 personnes se sont réunis à la polyvalente De Mortagne à Boucherville. Les deux co-présidents, messieurs Bernard Jasmin et Gérard Filion de même que M. Michel Leduc, adjoint parlementaire au Ministre de l'Éducation, étaient parmi les invités d'honneur au banquet.

Lise Chainey,
Responsable des Communications.

L'école en manchettes

chronique de la Régionale de Chambly

Après la réussite incontestée du colloque et du banquet du 7 mai dernier, c'est au tour des étudiants de la Régionale de prendre la vedette en présentant un spectacle régionale jeudi 12 mai et vendredi 13 mai prochains.

450 étudiants souligneront par leurs talents diversifiés les 25 ans de la Commission scolaire régionale de Chambly en présentant au CEGEP Édouard-Montpetit deux spectacles de grande envergure. Il est évident que les 21 écoles de la Régionale regorgent de talents qui en laisseront plus d'un très surpris, je vous le prédis!

Ainsi, les étudiants, les parents, les commissaires, les employés, les amis et vous qui êtes intéressés à voir un spectacle de qualité pourrez voir et entendre, par exemple, un concert de violons (40 musiciens), du chant populaire, des pièces jouées au piano, un spectacle de ballet-jazz, de la poésie une chorégraphie de danse aérobique, un spectacle de danse sociale, une parade de mode, et j'en passe...

C'est donc à 20 heures jeudi 12 et vendredi 13 mai prochains, à l'auditorium du CEGEP Édouard-Montpetit (945, chemin Chambly Longueuil) que ces 450 étudiants vous étonneront, sans nul doute, par leur performance.

Vous désirez obtenir d'autres renseignements? Téléphonez à M. Louis Bertrand, au 672-7240, poste 474.

ÉLECTIONS COMITÉS D'ÉCOLES

Je vous rappelle que les assemblées en vue de l'élection des membres des comités d'écoles sont en cours et se poursuivent jusqu'au 25 mai 1983. Afin de connaître la date de l'assemblée de votre école, veuillez communiquer avec la direction de votre école.

Les étudiants de la Régionale de Chambly fêtent les 25 ans, sur scène

Spectacle de danse, de chant, de musique par 450 étudiants

Les Fêtes de la Régionale de Chambly marquant les 25 ans d'existence de celle qui fut la première commission scolaire au Québec, se poursuivent.

450 étudiants de la Régionale surprendront sans doute les spectateurs par un spectacle haut en couleurs présenté jeudi 12 et vendredi 13 mai prochains à l'auditorium du CÉGEP Édouard-Montpetit à Longueuil (choisi pour le nombre de places disponibles).

Ainsi, des étudiants provenant des écoles de la CSRC présenteront des spectacles de musique rock, de musique classique et populaire (concert de violons - 40 musiciens - chant, piano), une chorégraphie de ballet-jazz et de danse aérobique, des défilés de mode présentant des vêtements confectionnés par nos étudiants.

Débutant à 20 heures, ces deux spectacles sont à l'intention des autres étudiants, des parents, des commissions, des employés, bien sûr, mais aussi de leurs amis et du public en général. Les places sont limitées, cependant. Pour obtenir d'autres renseignements, communiquer avec M. Louis Bertrand, 672-7240, poste 474. Les représentations sont gratuites.

A34 - THE SOUTH SHORE COURIER - MAY 4th 1983

L'école en manchettes

chronique de la Régionale de Chambly

AU COLLOQUE DU SAMEDI 7 MAI

Claude Benjamin, Michele Jean et Lysiane Gagnon

M. Claude Benjamin, président du Conseil supérieur de l'éducation, Madame Lysiane Gagnon, chroniqueur au quotidien La Presse, Madame Michele Jean, ex-présidente de l'ex-Commission Jean, sont parmi les personnalités responsables des dix (10) ateliers au colloque organisé par la Regionale samedi prochaine le 7 mai.

En outre, le colloque sera presidé par Messieurs **Gérard Filion**, un des premiers presidents de la Regionale et **Monsieur Bernard Jasmin** qui fut le premier directeur général de la Commission scolaire régionale de Chambly. Au cours du repas du midi, Monsieur Robert Bellefeuille, aussi ex-directeur général fera le résumé des étapes importantes qu'a connu la Regionale au cours de son histoire depuis maintenant 25 ans.

Rappelons le thème général du colloque: "L'enseignement secondaire regional retrospective et prospective". Ce colloque, organisé dans le cadre des activités soulignant le 25e anniversaire regroupe des agents d'éducation de diverses régions du Québec, les parents, commissaires, le personnel de la Regionale, les étudiants, etc.

Le colloque aura lieu à la polyvalente Gérard-Filion à Longueuil, samedi le 7 mai à compter de 8h30. À la polyvalente De Mortagne, en soirée, un banquet terminera la journée. Le Ministre de l'Éducation, Monsieur Camille Laurin, a délégué son adjoint parlementaire, M. Michel Leduc comme conférencier à ce banquet.

"CORBEAU"

Je vous rappelle que les billets à 5.00$ pour le spectacle du groupe "CORBEAU", sont en vente dans toutes les écoles de la Régionale. Un kiosque est spécialement aménagé à l'entrée principale de la polyvalente Gérard-Filion. Les personnes interessées peuvent se rendre à l'école entre 8h30 et 16h30 jusqu'à vendredi le 6 mai.

A72 - THE SOUTH SHORE COURIER - April 27th 1983

L'école en manchettes

chronique de la Regionale de Chambly

LA RÉGIONALE DE CAMBLY FÊTE SES 25 ANS PAR UN COLLOQUE

Eh oui! Après une longue absence, la chronique de notre régionale vous revient et les nouvelles sont nombreuses.

La Régionale de Chambly fête "en grande" ses 25 ans d'existence en 1983. Donc, en mai prochain, plusieurs activités sont prévues au programme des Fêtes.

COLLOQUE DU SAMEDI 7 MAI 1983

"L'enseignement secondaire régionale: rétrospective et prospective", tel est le thème d'un colloque qui aura lieu à la polyvalente Gérard-Filion (première polyvalente au Québec) le samedi 7 mai prochain à compter de 8h30. Par ce colloque, les organisateurs ont voulu inciter à une réflexion sur l'enseignement secondaire régional en tenant compte des recommandations alors formulées sous le rapport parent et de la réforme scolaire annoncée par le gouvernement actuel. Il y aura des ateliers abordant chacun un thème différent tel que "Les élèves face à l'école" ou "L'enseignement professionnel, le marché du travail et le virage technologique", etc. Plusieurs personnalité du monde de l'éducation participeront à ce colloque.

M. CAMILLE LAURIN À LA POLYVALENTE DE MORTAGNE

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin sera l'invité d'honneur et le conférencier au banquet de clôture qui aura lieu en soirée (à compter de 19h00) samedi 7 mai à la polyvalente De Mortagne. Des pionniers de la Régionale comme M. Gérard Filion et Bernard Jasmin seront aussi au rendez-vous.

Pour obtenir des renseignements et une formule d'inscription, téléphoner au Service des communications de la Régionale: 672-7240, poste 418.

"CORBEAU", des OLYMPIADES...

Pour marquer les 5 ans de la C.S.R.C., le groupe "CORBEAU" donnera un spectacle au colisée Jean Beliveau de Longueuil le samedi 7 mai prochain. De plus, des Olympiades auront lieu le 3 juin regroupant des équipes sportives de nos 21 écoles. Un spectacle régional sera présenté au CEGEP Édouard-Montpetit les 12 et 13 mai, alors que des talents diversifiés vous donneront des représentations de qualité.

L'espace me manque, je vous donne rendez-vous la semaine prochaine.

À bientôt!

Lise Chainey, responsable des communications